



# LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards  
**SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS**  
**SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE**

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



A. GAMET

■ Février 1942.

## Le bureau de poste de Saint-Colomban

NUMÉRO 136

JUIN 2006

2,60 EUROS

## Calendrier des manifestations

Cet été, compte tenu des travaux largement entrepris pour la rénovation et l'agrandissement de la salle des fêtes, qui doivent continuer en juillet, août et au delà, un chapiteau devrait être installé à La Pierre, pour accueillir les principales manifestations dont le calendrier a été arrêté après une réunion des responsables des associations locales (10 juin 2006).

Comme l'an dernier, la saison s'est ouverte avec l'arrivée (27 mai) du 8<sup>e</sup> Tour des pays de Savoie cycliste (coorganisé par un Villarin : Olivier Paret-Peintre) à Saint-Colomban (La Pierre), terme de la 3<sup>e</sup> étape, contre la montre, entre Sainte-Marie-de-Cuines et Saint-Colomban. Et comme l'an dernier, dans l'indifférence générale.

### JUILLET

- **Samedi 17 juin** : fête de la musique organisée, à Saint-Colomban, par l'association Vivre aux Villards (lire page 3).
- **Samedi 24 juin et dimanche 25 juin** : 7<sup>e</sup> rallye équestre du Glandon : un week-end pour découvrir à cheval la vallée des Villards.
- **Samedi 1<sup>er</sup> juillet** : ouverture de Festivillards avec la chorale la Villarine et le Mandoline-club d'Ugine (église et place du Chef-Lieu à Saint-Alban).
- **Samedi 8 juillet** : Festivillards ; théâtre avec la compagnie du Petit grain qui interprétera *La balade des cailloux* (21 heures, sous chapiteau, à La Pierre).
- **Vendredi 14 juillet** : 13<sup>e</sup> édition du Tour Arvan-Villards avec départ et arrivée de Saint-Jean d'Arves, et ascension du col du Glandon.
- **Vendredi 14 juillet** : bal populaire à Saint-Alban, si une place est trouvée, sinon sous chapiteau, à La Pierre.
- **Samedi 15 juillet** : Festivillards ; projection du film de Anne, Véronique et Erik Lapiet intitulé *Zanskar, le chemin des glaces* (2004, 1 h 28 min), sous chapiteau à La Pierre.
- **Mercredi 19 juillet** : passage du Tour de France, 16<sup>e</sup> étape : Le Bourg d'Oisans – La Toussuire avec l'ascension du col du Glandon.
- **Jeudi 20 juillet** : Festivillards ; après-midi créatif avec la compagnie Gloubi Boulga (sous chapiteau, à La Pierre).
- **Vendredi 21 juillet** : conférence (proposée par l'association Les Villards patrimoine et culture) : *L'immigration italienne en Savoie* (M. Foray).
- **Samedi 22 juillet** : Festivillards ; soirée cabaret-guinguette avec l'orchestre Louis Door, Gigi et Mimo (sous chapiteau, à La Pierre).
- **Dimanche 23 juillet** : 10<sup>e</sup> édition de la course pédestre la Villarinche.
- **Dimanche 23 juillet** : à 18 heures à Saint-Alban, lecture, par Alain Girod, de lettres qu'un couple s'est envoyées, de l'enfance à la mort.
- **Jeudi 27 juillet** : visite guidée du patrimoine local en compagnie d'un guide-conférencier de la Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne (Facim).
- **Vendredi 28 juillet** : conférence (association Patrimoine et culture) : *Eglises néo-classiques de Maurienne, Saint-Alban-des-Villards* (projection commentée par le père Prieur).
- **Samedi 29 juillet** : clôture de Festivillards ; *Le lac des cygnes* (Tchaïkovsky) interprété par l'Orchestre symphonique de jeunes de Belgorod avec Mark Drobrinsky, violoncelle. Direction : Andréï Galanov. Cette prestation est inscrite au programme des 16<sup>e</sup> Fêtes musicales de Savoie.

### Août

- **Vendredi 4 août** : conférence (association Patrimoine et culture) : *Les stations de sports d'hiver* (Mme Annie Maniak).
- **Samedi 5 août** : concours de pétanque (Association communale de chasse agréée de Saint-Colomban).
- **Samedi 5 août** : soirée dansante organisée par l'Association qui bouge et qui anime (ABA).
- **Dimanche 6 août** : fête du pain (Association des amis des Villards).
- **Dimanche 6 août** : vide grenier et brocante au Premier-Villard (association Vivre aux Villards).
- **Lundi 7 août** : début des 33<sup>e</sup> Six jours de pétanque de Saint-Colomban (jusqu'au 12 août, au plan d'eau du Clos).
- **Mercredi 9 août** : visite guidée du patrimoine local en compagnie d'un guide-conférencier de la Facim.
- **Mercredi 9 août** : concours de pétanque en triplette organisé par ABA (en nocturne avec repas, au plan d'eau).
- **Vendredi 11 août** : concert de flûte et d'orgue, à 17 h 30 à l'église de Saint-Colomban.
- **Samedi 12 août** : ouverture de l'exposition artisanale des Villarins (jusqu'au 15 août).
- **Samedi 12 août** : soirée dansante organisée par ABA (sous chapiteau, à La Pierre).
- **Dimanche 13 août** : rencontre de football sur le terrain des Echets (les moins de 30 ans contre les plus de 30 ans).
- **Mardi 15 août** : fête des Villards avec, le matin, défilé des costumes, messe chantée avec chorale, pain bénit offert sur le parvis de l'église, apéritif pour tous, exposition artisanale, et, l'après-midi, animations diverses (à La Pierre) et bal sous chapiteau en soirée.
- **Jeudi 17 août** : concours de pétanque au Premier-Villard (association Vivre aux Villards).
- **Vendredi 18 août** : conférence (association Patrimoine et culture) : *Les glaciers de Savoie* (M. Lionel Laslaz).
- **Samedi 19 août** : concours de pétanque en doublette, à 10 heures, au Premier-Villard (Club des sports).
- **Samedi 26 et dimanche 27 août** : ouverture de la Maison du patrimoine.

Le club enfants les Galapias est ouvert, en juillet et en août, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14 heures à 18 heures, et les mercredis de 9 heures à 18 heures.

Bruno Bordier, directeur de l'école maternelle de Modane, assure la direction de l'équipe d'encadrement qui comprend, Solenn Clavel (animatrice BAFA), et Carine Martinez (en juillet) et Charlotte Mariani (en août), comme stagiaires BAFA.

## TOURISME

## L'accueil en question

Dans son numéro 303 (mars 2006) *Montagnes magazine* a publié un dossier spécial « Ski de rando » comprenant un article intitulé « Vallée des Villards : la face cachée de Belledonne » (*Le Petit Villarin*, numéro 135, mars 2006).

L'article mettait en lumière la richesse et la diversité des randonnées qu'on peut réaliser depuis la vallée et mentionnait l'enneigement abondant qui permet de poursuivre la randonnée à ski jusqu'au mois de juin, alors que le col du Glandon est parfois déjà ouvert. Un excellent coup de publicité donc pour la promotion de cette activité en général, et de la vallée des Villards en particulier.

Ce qui a donné envie à quelques amateurs de ski de randonnée de venir sur le champ pratiquer quelques itinéraires décrits dans cette revue très lue dans le milieu montagnard.

Hélas, pour l'un d'eux, M. Marc Hutter, de Thônes, l'aventure s'est mal passée. Ce qu'il a fait savoir à la rédaction de *Montagnes magazine* qui a publié son témoignage (n° 304, avril 2006).

Dans ce texte intitulé « Accueil à revoir dans l'envers de Belledonne », M. Hutter écrit : « Suite à l'article (...) nous décidâmes d'aller passer la nuit dans la vallée vers Saint-Colomban-des-Villards pour être à pied d'œuvre le dimanche matin. Fort de vos indications sur les hébergements existants, mentionnés dans l'article, nous nous sommes présentés au gîte de Saint-Alban, qui était complet. Un des numéros donnés (...) est inexistant, le second correspond à celui de la mairie fermée le samedi (le gîte est dans la mairie. La responsable est joignable au 06-29-64-61-62). Nous avons donc poursuivi notre route vers (...) Saint-Colomban ». Mais là, ces randonneurs n'ont trouvé « (...) en cette saison qu'une chambre non chauffée, sans repas du soir ni petit-déjeuner, eau chaude possible à partir de 8 h 30 (...) » ou bien : « On a préféré nous dire directement qu'il n'y avait pas de chambre disponible (parking et restaurant vides, bar occupé par des locaux) ».

De plus : « A l'entrée de Saint-Colomban, une flèche à gauche indique un gîte d'étape (NDLR : gîte de La Pierre) qui n'est loué (...) que pour des semaines complètes et pour treize personnes ! L'appellation est donc erronée,

malgré un affichage communal. L'encart hébergement de votre article est donc bien mal renseigné. Il est regrettable d'avoir fait paraître un article aussi alléchant dans une revue comme la vôtre alors que l'accueil sur place est loin d'être à la hauteur (...) ».

La rédaction du magazine reconnaît quelques erreurs (de téléphone, notamment), mais ajoute : « Le plus regrettable nous semble que les habitants de cette vallée soient si peu accueillants pour les randonneurs. Ceci est malheureusement le cas dans beaucoup de villages qui se plaignent par ailleurs de leur sous-développement... Il est important de le dénoncer notamment par le biais de ce courrier (...) ».

Pour tenter d'atténuer les conséquences négatives de cette contre publicité, la direction de la Maison du tourisme a adressé un texte au journal pour expliquer que « (...) le développement touristique en est ici à ses premiers balbutiements » et conclure que s'il : « (...) est fort regrettable que ce groupe d'amis ait vécu cette désagréable expérience (...) nous espérons sincèrement, à l'avenir, donner satisfaction à tout un chacun dans sa démarche de découverte de la vallée des Villards, « cet autre côté de Belledonne ». Nous travaillons dans ce sens. »

L'accueil aux Villards a aussi été sévement discuté, sur le forum de discussion des Sybelles (<http://forum.les-sybelles.com/>), pour les locations, l'épicerie (manque de produits), les cours de ski, etc. Des critiques dont on ne trouve pas l'équivalent pour les autres stations des Sybelles. Les propos sont durs : « Ce que je dénonce, écrit l'un d'eux, c'est surtout le manque de sérieux et de considération pour les touristes (...). Et je dis que Saint-Col ne devrait pas faire partie du domaine skiable des Sybelles (...) » Et un autre, Romain, qui s'affirme pourtant très « pro Saint-Col » de reconnaître : « Il est vrai que après avoir lu la brochure de Saint-Colomban, je trouve que celle-ci ne reflète pas trop le côté village de Saint-Colomban ; c'est un peu trompeur. » « Il est vrai que d'après les pubs, on voit plutôt Saint-Colomban comme une sorte de Saint-Sorlin, il y a

**Lire la suite page 3**

## Eric Chassagne, nommé directeur de la Maison du tourisme

Agé de 50 ans, M. Eric Chassagne a été nommé directeur de la Maison du tourisme en remplacement de Mme Karine Decq qui a démissionné en janvier dernier. Il a pris ses fonctions le 15 mai.

Après deux ans comme moniteur de ski, dans sa région d'origine (Annecy), M. Chassagne se dit heureux de renouer avec une fonction de direction et de management déjà exercée à la tête des offices de tourisme de Modane-Valfréjus et de Cauterets, ou de plusieurs centres de vacances (Saint-Gervais et Chamrousse). Il estime que la direction de la Maison du tourisme est « un beau challenge car il y a beaucoup d'activités à développer ou à mettre en place ». Les associations travaillent dans le même sens « mais il n'y a pas de coordination ». Ce sera aussi l'une de ses tâches.

M. Chassagne estime également qu'il faut « mettre en valeur un événement, sur lequel on mettra plus de moyen, plutôt que d'en programmer plusieurs petits, de façon à être connu au-delà de la vallée et du petit article qu'on peut faire passer dans La Maurienne ». Par exemple « Festivillards est trop dilué dans le temps. Il faut concentrer l'événement sur une semaine pour qu'en on parle une bonne fois comme pour les festivals. Et éviter une programmation le samedi, jour d'arrivée et de départ des estivants, car ceux-ci ne sont pas concernés. »

M. Chassagne regrette aussi un peu le manque de motivation des Villarins qui semblent se satisfaire « de leur petit village de montagne » et de son calme. Du coup « le village est mort » et « on arrive pas à tenir les jeunes et il n'y a pas de commerce de longue durée ». Mais cela ne semble pas entamer sa détermination et son enthousiasme, ni sa volonté de faire bouger les choses. Pour l'instant M. Chassagne n'a qu'un problème : il ne trouve pas à se loger aux Villards. Hébergé provisoirement dans un gîte, il pense qu'il sera contraint de se loger à La Chambre où à Cuines. Ce qui serait dommage pour l'école que ses deux enfants pourraient fréquenter.

**la mure bianco**

Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves  
- entretien chauffage



PONTAMAFREY  
04 79 83 40 38

**Voyages**  
Gonthier

Transporteur sur la ligne :  
St-Jean-de-Maurienne  
Vallée des Villards

- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi

## L'accueil en question

Suite de la page 2

10 ans... Ce qui n'est pas du tout le cas.»

Dans ce débat, quelquefois virulent, un internaute a pris parti pour la station de Saint-Colomban, son caractère et son authenticité : « Evidemment, arrivés en vacances et se trouver logés dans les conditions telles que vous les décrivez, pourraient en décevoir plus d'un. Votre hébergement paraît être à l'origine de votre mécontentement général. Mais on ne peut ainsi être aussi intransigeant avec les gens et les choses. La vallée des Villards a été façonnée par l'histoire de l'Alpe, il en reste une architecture typique, où les maisons anciennes côtoient des constructions plus récentes. Le village ne date pas d'hier : l'authenticité est une recherche pour certains. De plus, on peut se trouver bien loin des tours standardisées, de l'agitation incessante et du cosmopolitisme galopant. Tout dépend de son état d'esprit, de sa façon de voir les choses. Car les hommes et les femmes des Villards s'investissent au quotidien, peut-être maladroitement, peut-être pas autant que vous le souhaitez, mais les efforts sont réels et l'ensemble des protagonistes liés au tourisme est petit. Il faut comprendre le contexte. Bien sûr vous pouvez rechercher les avantages d'une grande

station créée de toutes pièces pour le tourisme hivernal mais, là, il faut choisir une autre destination, des tarifs exponentiels, des heures d'attente, et des gens pas spécialement plus attentionnés à votre égard ! Renseignez-vous bien avant de partir ! »

Si quelques arguments sont affligeants..., le conseil est sage.

La qualité de l'accueil doit être une préoccupation de tous les instants. M. Jean-Yves Rémy, président du directoire du groupe familial Rémy Loisirs, qui gère les remontées mécaniques de Saint-François Longchamp, pense même que c'est « un domaine où il reste beaucoup à faire ». Et selon lui<sup>(\*)</sup> : « (...) Aujourd'hui, mais encore plus demain, le nerf de la guerre, c'est le commercial. Et le commercial, dans une station, c'est l'hébergeur. C'est lui qui active le marché. La qualité des services et des animations qu'il propose doit être au cœur de notre démarche. Même si le propos ne fait pas plaisir à tout le monde, l'opérateur de remontées mécaniques, lui, est un soutien : de la collectivité – qui reste l'autorité organisatrice – d'abord, et des hébergeurs ensuite. »

(\*) Entreprises Rhône-Alpes (numéro 1481, avril 2006).

## Une suggestion des VTTistes

On trouve également sur les sites de discussions quelques propositions.

Ainsi Stéphane écrit-il, le 16 avril dernier : « Dans le cadre des loisirs d'été depuis Saint-Colomban-des-Villards, j'ai pu découvrir à l'été 2005, l'ouverture hebdomadaire de remontées mécaniques (télésièges) aux piétons et surtout aux VTT sur une partie des Sybelles (Toussuire, Corbier et Saint-Sorlin). (...) C'est un vrai plus dans les activités d'été proposées. Après une rapide montée par le télésiège débrayable de l'eau d'Olle, la combe de Bellard peut ainsi être dévalée depuis l'Ouillon (...). Cela permet de découvrir des points de vues imprenables, et de dévaler l'ensemble du domaine skiable qui se présente à vous pour vous donner des envies « d'hiver et variées » ! (...) Après (...) on peut rejoindre (en 20 minutes en voiture) le point de départ du télésiège (Longecombe).

J'ai sur ce sujet plusieurs questions et suggestions à adresser aux OT concernés :

- Le dépliant des Sybelles pour cette activité, en grande partie gérée par la Satvac / Samso, ne peut-il pas intégrer cette possibilité de descente par la combe de Bellard ?
- Afin de favoriser cette activité, et de la compléter sur Saint-Colomban, n'est-il pas possible d'ouvrir au minimum le télésiège de l'Ormet aux piétons et VTT (prévu dans l'accord de délégation) à des heures d'ouvertures en phase avec celles des Sybelles ?
- En complément (...) et pour enrichir l'offre, l'OT de Saint-Colomban, fort de sa navette de transport (accès stade de foot, circuit Facim, etc.), ne peut-il pas organiser des montées Saint-Colomban – Longecombe à des heures d'ouvertures en phase avec celles des Sybelles ? »

Les questions sont posées.

## FÊTE DE LA MUSIQUE

### Yves et ses 10 instruments

Pour la 5<sup>e</sup> fête de la musique (église de Saint-Colomban, organisée par l'association Vivre aux Villards), Yves Fouillat (du groupe Animuse), magicien de la musique, a entraîné l'auditoire à travers le temps et les pays grâce à une panoplie impressionnante d'instruments. Certains sont des répliques d'instruments anciens comme le psaltérion (instrument triangulaire à 33 cordes utilisé par le roi David pour accompagner ses psaumes), dont le son a des résonances qui vont tout droit au cœur et à l'âme. D'autres, comme la bandurria, sont originaires de la Galice et émettent des sons entraînants et remplis du soleil de l'Espagne. Quant aux épinettes, ancêtres du piano, elles émettent des sons qui rappellent le clavecin. Enfin, s'ajoutent à cela 5 guitares à différentes cordes et un lot d'harmonicas. Au total plus de 10 instruments ont été utilisés, de quoi surprendre et captiver un public d'adultes et d'enfants.

Après des musiques américaines, celtiques, irlandaises, alpines et médiévales, l'artiste a fait une incursion en Kabylie. Fort applaudi par un public conquis, Yves a fini la soirée en commentant l'origine et l'utilisation des instruments utilisés.

Remercions l'artiste qui a su, grâce à sa clef de sol, faire pénétrer le public dans un univers musical enchanteur.

Noëlle Noël

**VERNIER Frères**  
 • Génie Civil  
 • Travaux en montagne  
 • Montages et réparations  
 remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44  
 Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

**Garage TARDY Serge**

RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES  
 MECANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE  
 St-ALBAN-DES-VILLARDS

TÉL. 04 79 59 12 16

## LE TRIANDOU

### Marc Vuillermoz, nouveau gérant

Après le départ de M. et Mme Estrade (31 mars 2006), seul M. Marc Vuillermoz s'est déclaré intéressé par la gérance du Triandou. Déjà candidat en 2004, il a présenté un projet jugé cohérent par le conseil municipal de Saint-Alban, qui a décidé (22 avril dernier) d'accepter sa candidature.

Âgé d'une quarantaine d'années et originaire de Grenoble, Marc Vuillermoz n'est pas un inconnu à Saint-Alban (il est le compagnon de Béatrice Darves-Bornoz, le Bessay) où il pratique la pêche, n'hésitant pas – comme récemment encore – à emmener avec lui, sur sa moto, des jeunes du pays. Car le nouveau gérant aime la nature. Ce qui fait dire à un voisin, Villarin de coeur et d'adoption : « Il aime la nature, Marc, les champignons et autres cueillettes. Et comme il en a le prénom et l'initiale du nom, je parle que Marc Vuillermoz,

notre cuisinier de Saint Alban, sera notre Marc Verrat à nous ! »

Depuis que la nouvelle est connue, les « Ban'nes » ne cessent de lui rendre visite pour connaître la date d'ouverture du Triandou. Mais fin mai, bar, restaurant et épicerie n'étaient pas encore réouverts. Marc Vuillermoz en était, rouleau de peintre en main, au stade du grand nettoyage qui durait encore mi-juin. Finalement, il a ouvert le 23 juin.

Plein d'enthousiasme, de détermination, et de bonnes idées (lire ci-dessous), il faut simplement espérer maintenant qu'on l'aidera à réussir, dans son intérêt, mais également dans l'intérêt du pays villarin. Comment ? En évitant de critiquer, voire dénigrer, son établissement et sa façon de travailler avant qu'il n'ait pu faire ses preuves.

Jacqueline Dupenloup et Christophe Mayoux

## « Créer un point où les gens aient envie de venir »

### « Comment se passe l'installation ?

– C'est un peu plus long que ce que je prévoyais ! Après avoir posé du lambris jusqu'à mi-hauteur des murs dans le coin restauration, avec l'aide de Simon Cartier-Lange, je rénove les peintures. Je veux installer aussi une cloison mobile, de même hauteur que le lambris, qui séparera, si nécessaire, le bar du coin restaurant afin que les clients puissent, d'un côté comme de l'autre, se sentir plus tranquilles. Et surtout, je tiens à être le plus irréprochable possible en termes d'hygiène et je ne lésine donc pas sur le temps nécessaire aux nettoyages avant la remise en service des locaux... même si cela doit retarder de quelques semaines la réouverture, qui devrait être effective pour la deuxième quinzaine de juin. Certains clients m'ont poussé pour ouvrir pour Pentecôte, mais je n'ouvrirais que quand tout sera fin prêt.

### – Avez-vous déjà travaillé dans ce type de commerce ?

– En fait, il s'agit pour moi d'une reconversion professionnelle. Jusqu'à présent, je travaillais pour l'Association des maires des Mauriennes, devenue le Syndicat des pays de Maurienne, où je m'occupais de développement économique et d'emploi. J'ai choisi maintenant de travailler dans un domaine que j'aime car j'aime cuisiner et j'aime manger ! J'ai toujours cuisiné... C'est d'ailleurs une vraie tradition familiale. Ma mère et ma grand-mère étaient de bonnes cuisinières. Et je connais bien le milieu montagnard, puisque mon père est du Val d'Aoste et que je suis né à Grenoble.

### – Quel type de cuisine comptez-vous proposer ?

– Mon objectif, c'est de proposer une cuisine saine et savoureuse. J'espère pouvoir même proposer des produits locaux selon la production de mon potager du Bessay, et de m'appuyer sur des producteurs locaux pour les approvisionnements. Je souhaite aussi que les gens puissent manger au Triandou sans réservation préalable : je travaillerai pour cela à des formules de « casse-croûte » : charcuterie, omelette, salade..., à des prix raisonnables. Sur commande, je pourrai proposer une cuisine plus élaborée, par exemple pour les personnes qui viennent aux Villards le week-end, en résidence secondaire : s'ils vont un soir au restaurant, ce n'est pas pour retrouver ce qu'ils peuvent facilement préparer

chez eux. Il faut penser aussi aux repas de midi des personnes qui travaillent sur les différents chantiers : pour eux, les menus doivent être variés, ils ne vont pas manger 4 fois la même chose dans la semaine !

### – Avez-vous la gestion de gîtes ?

– Oui, j'ai la gestion des deux gîtes au-dessus du Triandou : je pourrai bien sûr proposer des séjours en demi-pension. En fait, la clientèle peut être très diversifiée. Mon objectif, c'est de répondre à ses besoins tout en proposant des choses que j'aime faire... pour que tout le monde se sente bien en faisait quelque chose que j'aime ! Si certaines soirées à thèmes pourront être organisées, soirée « chasseurs » par exemple, je ne compte pas faire du Triandou une boîte de nuit non plus ! Et, le bouche à oreille aidant, on peut espérer voir aussi venir une clientèle de moyenne Maurienne.

### – Et pour les horaires ?

– Comme gérant du Triandou, je suis lié par un contrat de délégation de service public, signé avec la mairie, qui stipule notamment des horaires d'ouverture. Mais il s'agit là d'un programme minimum, et je compte ouvrir aux heures qui conviendront à la clientèle. Je suis tenu de fermer un jour par semaine. Je compte également embaucher une personne, car il est certain que je ne pourrais pas tout faire tout seul.

### – Et les autres aspects de l'activité de Triandou ?

– C'est bien l'ensemble de l'activité qui m'intéresse. Je n'oublie surtout pas qu'il s'agit d'une délégation de service public, cette clause-là est très importante. L'épicerie continuera à proposer des denrées non périssables, ou périssables, mais sur commande, un dépôt de pain, de presse (Dauphiné libéré ou autres titres sur demande) et de gaz. Quant au café, chacun sait qu'un village sans café est un village mort ! L'expérience prouve que quand on veut redonner vie à un village, on commence à rouvrir une épicerie et un café...

### – Vous connaissez bien la vallée des Villards...

– Oh, je ne connais pas tout, mais il est vrai que ma compagne y a de solides attaches et, de ce fait, moi aussi... L'important, c'est de parvenir à créer un point où les gens aient envie de venir...»

Propos recueillis par J. D. et Ch. M.

## LE TOUR DE FRANCE AUX VILLARDS

## Le Glandon, un col de légende

Le 19 juillet 2006, le peloton du Tour de France passera pour la 12<sup>e</sup> fois au sommet du col du Glandon, lors de la 16<sup>e</sup> étape Le Bourg d'Oisans – La Toussuire (182 km), mais c'est au sommet de la Croix-de-Fer que sera jugé le grand prix de la montagne.

Bien que franchi pour la première fois en 1977<sup>(1)</sup>, le Glandon appartient à la légende du Tour, au même titre que des cols plus prestigieux comme le Galibier ou la Madeleine, car, faisant partie des cols durs et redoutés des cyclistes professionnels (et des cyclotouristes...), son ascension est toujours déterminante pour le déroulement des courses qui l'empruntent (Tour de France et Critérium du Dauphiné libéré).

Si l'histoire du Tour et du Glandon est récente (une vingtaine d'années seulement), cela tient, d'une part, au fait que le Glandon et la Croix-de-Fer sont indissociables, avec un versant commun, côté Isère, et, d'autre part, à la volonté des cyclistes et des organisateurs de courses qui cherchent toujours à franchir les plus hauts sommets. Le Glandon (moins de 2 000 mètres d'altitude) vit donc dans l'ombre de la Croix-de-Fer (2 068 mètres). Or passer un col de 2 000 mètres, pour un cycliste, c'est un peu

hameau avec les 3 premières épingle. Au croisement de la route du Premier-Villard, on est au km 6,5 de la montée et on s'est élevé de 360 mètres (par rapport à Cuines). La pente moyenne est alors de 5,5 %. Puis la route devient plus tortueuse jusqu'au Planchamp (mais la pente reste régulière) et, après un petit « coup de cul » au niveau de la bergerie, on arrive au Villard-Martinan.

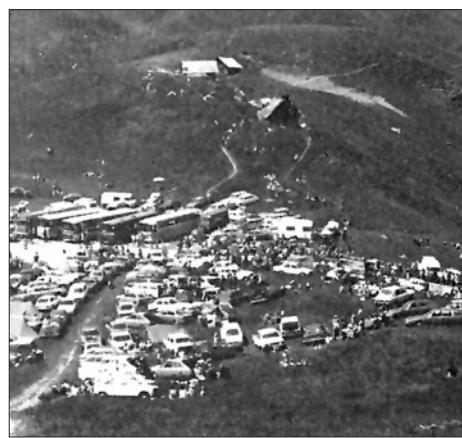
• De Martinan au téléski du Châtellet.

Ce 2<sup>e</sup> secteur, pas totalement plat (3 km à 3 %), constitue une portion de récupération voire de restauration pour les moins pressés (ou ceux qui sont déjà en hypoglycémie...)

... avec possibilité d'arrêts aux « stands » (Marie-Louise Girard, Patrick Martin-Fardon, Maurice Bozon, ou à l'épicerie du Prin).

• De Lachal à l'Echet

Après 13 km d'ascension, les choses sérieuses commencent... Entre Lachal et l'Echet, on s'élève de 250 mètres sur 2,5 km soit 10 % de pente moyenne ! Et juste avant le pont de l'Echet, on avoisine même les 13 et 14 %. La fatigue de la



■ Le Glandon attend le Tour (1977).

Versants	Altitudes de départ	Longueurs	Dénivelés	Pentes
Isère	Allemont, 700 m	24,1 km	1 224 m	5,1 %
Savoie	La Chambre, 450 m	21,9 km	1 474 m	6,7 %

■ Tableau 1 : Les ascensions comparées du Glandon, côtés Savoie et Isère.

comme gravir 4 000 mètres en alpinisme ; cette altitude symbolique lui confère un autre rang dans l'ordre des grimpeurs. Si bien que de nombreux cyclistes qui escaladent le col du Glandon font le détour de 4 km pour franchir la Croix-de-Fer et dépasser ainsi l'altitude symbolique des 2 000 mètres. Le vélo est un sport animé par les symboles.

#### Le Glandon : un col difficile ?

A première vue (tableau 1), la pente moyenne du Glandon n'est pas effrayante (6,7 %), mais si l'on prend en compte seulement la partie « villarinch » de la montée, alors la difficulté est plus importante que l'ascension côté Isère tout en restant toutefois relativement modeste à cause d'un « replat » de plus de 2 km entre le Martinan et le Châtellet.

Cependant, une analyse plus fine du versant Savoie révèle des secteurs où la difficulté est proche de celle qu'on peut trouver sur quelques cols qui ont fait la légende du Tour.

Schématiquement, l'ascension du Glandon comprend quatre secteurs distincts.

• De Cuines au Martinan (10 km environ, pente moyenne de 6,3 %).

Après la longue ligne droite de Cuines et les 2 premiers virages, la pente atteint 7 %. Le passage au Pied des Voûtes, où se trouve le premier point d'eau très apprécié des cyclistes, signifie l'entrée dans la vallée des Villards avec des pourcentages qui restent modérés (5 à 6 %). La pente s'élève 1 km après le

#### Le « paradis » des grimpeurs

Le meilleur grimpeur du Tour est souvent passé en tête au sommet du Glandon. Et, très souvent, ce furent de très grands grimpeurs comme Van Impe (1977 à 1983), Claveyrolat (1990), Virenque (1994 et 1997), ou Simoni (ancien vainqueur d'un Giro, 2004) (voir tableau page 4).

En 1977, c'est le dernier Tour de Merckx qui finira 13<sup>e</sup> de l'étape « villarinch ». En 1983, c'est le 1<sup>er</sup> Tour de Fignon et sa première victoire aussi. Enfin, en 1988, c'est le dernier Tour de Jacques Goddet qui le dirigeait depuis 1936.

En 1990, Delgado attaque dans la portion qui remonte dans la descente côté Isère juste avant le Rivier. Il est attendu par son coéquipier Miguel Indurain qui s'est laissé décrocher par son compagnon d'échappé, Thierry Claveyrolat. Indurain fait l'effort, une fois rejoints par Delgado, pour l'aider à distancer ses adversaires. Mais Bugno et Lemond « sautent » dans sa roue. Finalement Delgado craquera dans l'Alpe d'Huez laissant la victoire d'étape à Gianni Bugno et la première place du général à Lemond.

En 1994 Pantani tombe après le Rivier d'Allemont dans la portion de route en descente (créée suite à l'éboulement) au dessous du Rivier d'Allemont, il passe au sommet du col avec près de 4 minutes de retard sur le peloton, un genou en sang, mais il attaqua dans la montée de Val Thorens et reprendra du temps à ses adversaires.

En 1997, lors de l'étape Le Bourg d'Oisans – Courchevel, l'équipe Festina fait « exploser » le peloton dans la montée du Glandon, côté Isère, et poursuit dans la descente avec Virenque et Pascal Hervé. L'objectif, qui était de mettre en difficulté Ulrich, ne sera pas atteint car Ulrich rejoint Virenque à Saint-François Longchamp.

Cette année-là, l'équipe Festina avait fait effectuer une reconnaissance précise de la montée et de la descente du Glandon. L'attaque de l'ensemble de l'équipe, dans la montée, puis dans la descente, avait ainsi été programmée dès le début du mois de juin. Au cours de l'étape, Richard Virenque dévala les 10 km entre le sommet du col et la mairie de Saint-Colomban en 10 minutes, et arriva près du pont sur l'Arc, à Cuines, en 21 minutes, soit une moyenne supérieure à 60 km/h !

Enfin, en 2001, Armstrong reste en queue de peloton dans le Glandon et fait mine de souffrir avant d'assommer tous ses adversaires dans l'Alpe d'Huez.

Sur les 11 coureurs passés en tête au sommet du col, on note 4 belges et 4 français, 2 italiens et 1 hollandais.

Enfin, l'enchaînement col de la Madeleine et col du Glandon a été programmé à 8 reprises (4 fois dans le sens Madeleine – Glandon et 4 fois dans le sens inverse) et, dans cette configuration de course, Van Impe, Claveyrolat, Virenque, Roux, et Simoni ont passé les deux cols en tête.

Tristan Campardon



■ Passage du Tour au Glandon (1993).

Lire la suite page 5

Années	Dates	Etapes	Principaux cols	Sens montée	Coureur au sommet	En jaune au col	Vainqueur de l'étape
1977	16/07	Chamonix – Alpe d'Huez (184 km)	Madeleine, Glandon	Savoie	Van Impe	Thévenet	Kuiper
1981	19/07	Morzine – Alpe d'Huez (230 km)	Madeleine, Glandon	Savoie	Van Impe	Hinault	Winnen
1983 <sup>(*)</sup>	20/07	La Tour du Pin – Alpe d'Huez (223 km)	Cucheron, Granier, Gd Cucheron, Glandon	Savoie	Van Impe	Simon <sup>(**)</sup>	Winnen
1983 <sup>(*)</sup>	22/07	Le Bourg d'Oisans – Morzine (247 km)	Glandon, Madeleine, Aravis, Colomière,	Isère	Demierre	Fignon	Michaud
1988	12/07	Morzine – Alpe d'Huez (227 km)	Pont d'Arbon, Madeleine, Glandon	Savoie	Rooks	Bauer	Rooks
1990	11/07	Saint Gervais – Alpe d'Huez (182 km)	Madeleine, Glandon	Savoie	Claveyrolat	Pensec	Bugno
1993	14/07	Villard de Lans – Serre Chevalier (203 km)	Glandon, Télégraphe, Galibier	Isère	Colage	Indurain	Rominger
1994	20/07	Le Bourg d'Oisans – Val Thorens (149 km)	Glandon, Madeleine	Isère	Virenque	Indurain	Rodriguez
1997	20/07	Le Bourg d'Oisans – Courchevel (148 km)	Glandon, Madeleine	Isère	Virenque	Ulrich	Virenque
2001	17/07	Aix-les-Bains – Alpe d'Huez (209 km)	Col du Frêne, Madeleine, Glandon	Savoie	Roux	O'Grady	Armstrong
2004	21/07	Bourg d'Oisans – Le Gd Bornand (204 km)	Glandon, Madeleine, la Forclaz, la Croix Fry	Isère	Simoni	Amstrong	Amstrong

■ Tableau 2. Les passages du Tour dans la vallée des Villards : (\*) En 1983, le col du Glandon a été franchi à 2 reprises. La première fois, à la montée, à l'occasion de l'étape La Tour du Pin – l'Alpe d'Huez, et, 2 jours après, à la descente, dans l'étape Le Bourg d'Oisans – Morzine ; (\*\*) Abandon ; clavicule cassée.

## Le Glandon, un col de légende

Suite de la page 4

football au chalet Bonnivard, et la tentation est grande de relancer l'allure. Mais beaucoup se « grillent les ailes » dans cette partie de l'ascension car les 3 derniers kilomètres sont terribles avec une pente constamment entre 8 et 10 % et les effets de l'altitude qui commencent à se faire sentir au dessus de 1 500 mètres. On passe le 20<sup>e</sup> km de montée à la cote 1 820 mètres et les derniers 124 mètres de dénivelé sont très longs avec souvent un vent défavorable et un passage à près de 14 % sur quelques dizaines de mètres précédant l'avant dernière épingle. Heureusement le paysage grandiose (Mont-Blanc, Argentières, Sembuis) permet de penser un peu à autre chose...

La seconde partie du col est donc la plus difficile avec 10 km d'ascension compris entre 9 % et 10 % de pente moyenne. D'autant qu'on atteint les 13 % dans des zones alternant prairies et forêts (entre Lachal et l'Echet) particulièrement traîtres pour ceux qui les franchissent pour la première fois (et même pour ceux qui ont consulté préalablement les profils de pente), car le paysage proposé n'est pas vraiment en adéquation avec la pente que l'on rencontre : pas de route en lacets, caractéristiques, pas de falaise à l'horizon qui seraient des indices de pentes « douloureuses » à venir.

### Un nouveau barème

Cependant, le critère de la pente moyenne générale n'est pas un bon indicateur pour juger de la difficulté réelle du col. Il est donc utile d'utiliser d'autres méthodes.

L'une d'elles est développée depuis 1984. Elle a été réactualisée en 2001 par M. Guy Bodoin, cyclotouriste passionné, qui a mis au point un critère simple et compréhensible de tous qui permet de comparer les difficultés des cols et des montées cyclistes, et d'établir un classement des cols et sommets français

accessibles par route goudronnée (en France métropolitaine et d'outre-mer, au 15 juin 2001).

Pour noter la difficulté des montées, on attribue à chaque kilomètre un nombre de point P élevé au carré (P x P), P correspondant au pourcentage moyen de ce kilomètre. Ainsi, si un kilomètre donné à une pente moyenne de 3 % on lui affectera 9 points (3 x 3). La difficulté globale d'une ascension est alors la somme des difficultés de chacune des portions de cette ascension, ainsi déterminées.

Appliquée au Glandon, ce barème montre que le côté Isère et le côté Savoie du col se valent (1 224 points des deux côtés) malgré des profils différents : la difficulté est exactement la même. Ce qui place les 2 versants du col à la 46<sup>e</sup> place du classement, au même niveau que le Mont du Chat (côté est, 1 223 points). Le Galibier (côté nord) est classé 2<sup>e</sup> (et 1<sup>er</sup> en France métropolitaine, 1 632 points)<sup>(2)</sup> ; la cime de la Bonette, côté sud (plus haute route d'Europe, à 2 802 m) est 11<sup>e</sup> avec 1 380 points, la Croix-de-Fer (par le Glandon) 22<sup>e</sup> avec 1 320 points, la Madeleine (côté nord) 34<sup>e</sup> avec 1 287 points, et... le Fremezan 45<sup>e</sup> (juste devant le Glandon, 1 228 points)<sup>(3)</sup>.

Tristan Campardon

(1) En 1978, le Tour de France devait gravir le Glandon (par Saint-Colomban) dans une étape Morzine – l'Alpe d'Huez. Mais la préfecture de l'Isère s'y opposa en raison des travaux du barrage de Grand-Maison.

(2) Devancé par un sommet de la Réunion, le Pic Maïdo qui culmine à 2 199 m et totalise 1 958 points.

(3) Cette cotation concerne l'ascension du Fremezan avec un départ situé à Cuines et non pas de Saint-Colomban. Actuellement cette route n'est plus vraiment carrossable du moins pour des cyclistes équipés d'un vélo de route.

[Sources : Club des cents cols (www.centcols.org) [libre service ; dossier cols durs n°6 (Guy Bodoin), 13 juin 2001] ; Le dico du Tour (www.ledicodutour.com)].



■ Thévenet dans le Glandon (1977).



■ Critérium du Dauphiné libéré (2006).

## Les passages du Tour à la Croix-de-Fer

Le Tour de France est passé pour la première fois à la Croix-de-Fer en 1947, lors de l'étape Grenoble – Turin. C'est Fermo Camellini qui a franchi en tête le sommet, et Aldo Ronconi qui a gagné l'étape. Le Tour étant remporté par Robic. En 1948, le Tour gravit de nouveau la Croix-de-Fer lors de l'étape Briançon – Aix-les-Bains. C'est Bartali qui passe en tête et ravit le maillot jaune à Louison Bobet. Il gagnera le Tour.

En 1952 lors de la fameuse étape Le Bourg d'Oisans – Sestrières, c'est le grand Coppi qui passe en tête ; il gagnera le Tour.

En 1956, pour la première fois, le col est monté par les Arves (étape Turin – Grenoble). C'est René Marigil qui passe en tête ; Walkowiak est en jaune, il gagnera le Tour. Puis suivront les Tours 1961 (avec Ignolin en tête au sommet), 1963 (Bahamontès), et 1966 (Joaquim Galera).

Il faudra attendre 20 ans (1986) pour que le Tour repasse par les Arves, 6 fois, dont 5 avec une arrivée à l'Alpe d'Huez : 1986 (Hinault au sommet de la Croix-de-Fer), 1989 (Theunisse), 1992 (Boyer), 1995 (Virenque), 1998 (Massi) et 1999 (Heulot).

## AMIS DES VILLARDS

### Toujours les mêmes !

La journée consacrée au nettoyage de printemps s'est déroulée le 6 mai pour une opération vallée propre des Echets au Premier-Villard dont l'objectif était de nettoyer les abords de la route départementale 927 empruntée cette année par les coureurs du *Dauphiné libéré* et du Tour de France.

Une vingtaine de personnes ont ainsi ramassé immondices, plastiques, sachets et boîtes de tous ordres. Si la situation s'améliore d'année en année et si les points noirs diminuent en nombre, ceux qui restent semblent néanmoins plus conséquents. Chacun pourra sans peine en établir une liste, malheureusement non exhaustive... Ainsi, dans la combe sous le cimetière de Saint-Colomban où de (trop) nombreux pots en plastiques sont encore négligemment jetés alors que deux poubelles sont placées à cet effet dans le cimetière. Et c'est une benne quasiment pleine de la camionnette mise à disposition par la communauté de communes que l'équipe affectée à cet endroit a collectée, vestiges de la Toussaint 2005.

Le temps incertain a tenu jusqu'en fin de matinée et c'est avec soulagement que chacun a pu rejoindre le préau de l'ancienne école du Chef-Lieu de Saint-Alban pour le repas, juste au moment où la pluie se mettait de la partie. Cette année, le repas qui clôt traditionnellement cette opération de salubrité publique n'a pas été offert par la communauté de communes comme c'était le cas depuis la création de cette journée, dans les années 1990, au prétexte que l'association des Villarins et amis des Villards ne l'avait pas demandé en temps utile pour que la somme – modeste – soit inscrite au budget.

Selon des participants, ce raisonnement est curieux « quand on sait que cette action qui semble importante et utile aux yeux de tous – sans parler des moments de convivialité qu'elle offre –,



■ Discussions animées au casse-croûte.

année de moins en moins de sollicitude...

Néanmoins des corvées de remise en état de chemins (ou autres lieux) sont programmées pour juillet et août prochains à des jours et des heures qui seront précisés ultérieurement.

(\*) L'an passé, à cause du différend entre les deux communes au sujet de la parité à instaurer au sein du conseil de la communauté de communes, l'Association des Villarins et amis des Villards n'avait rien demandé et offert le casse-croûte à la salle des fêtes.

- La fête du pain se déroulera le 6 août sur la place du four banal du Pied des Voûtes.
- Le mercredi 9 août, à la salle du bâtiment d'accueil de La Pierre, à 17 h 30 précises, aura lieu l'assemblée générale de l'Association des Villarins et amis des Villards. Les pouvoirs sont acceptés pour les adhérents qui ne pourraient pas y assister.

## Rénovation du bassin de Bon Mollard

Le 3 juin<sup>(\*)</sup>, 14 personnes ont participé au nettoyage des alentours du bassin de Bon Mollard entouré de friche végétale. Dans ce village abandonné depuis plusieurs années, les arbres de plusieurs mètres (presque 20 pour certains !) ont poussé, les maisons pour la plupart se sont écroulées, seul le sentier, régulièrement utilisé, subsiste et laisse apparaître un semblant de vie (les promeneurs passent nombreux dans ce hameau, à pied, à cheval, en VTT, et, une fois par an, une course à pied l'emprunte qui dépayse les habitués du marathon sur bitume).

Les trois compartiments du bassin (qui présentent des fentes importantes qu'il faudrait colmater) ont également été nettoyés de 40 années de boue et de limon non sans avoir bataillé pour enlever un bouchon en mélasse, vieux de certainement quelques décennies. Ce bassin, en partie recouvert de tuf, est un beau monument de 3 mètres sur 2 et de 1 mètre de hauteur, où l'on devait venir chercher l'eau pour l'usage domestique et laver le linge : en résumé, un vrai lieu de vie.

Ce hameau, enclavé dans le bois et un peu à l'écart de la vallée des Villards, possède

néanmoins un poteau électrique en bois (avec une ampoule pas cassée) qui permettait jadis l'éclairage des alentours du bassin. Ce poteau était alimenté par la centrale électrique de la combe du Merlet, via le hameau du Planchamp. Ce poteau a été fixé et amarré aux arbres environnants.

Lors de précédentes corvées, nous avions recréé le captage d'une source pour amener l'eau (sur quelques 200 mètres) au réservoir (existant) qui alimente le bassin par une conduite probablement en plomb. L'eau y coule à nouveau (fraîche, mais non contrôlée) mais très faiblement alors que le réservoir est plein. Une prochaine corvée en déterminera la cause.

Au cours du casse-croûte, et sur une idée de Jean-Marc Bordas, une partie du groupe a dégagé le départ du sentier qui mène à la Frasse (autre hameau de Saint-Alban) depuis Bon Mollard. Cette opération sera poursuivie cet été et le chemin sera balisé.

Maurice Frasse

(\*) Fait assez rare pour être signalé : ce matin-là, la gelée blanche a créé des dégâts dans les jardins potagers.

# Notes sur les coutumes de la vallée des Villards, datées de l'année 1914

## ethnotextes inédits d'Eugénie Goldstern

On connaissait Eugénie Goldstern, ethnographe autrichienne (1884-1942), pour la monographie qu'elle écrit sur Bessans suite au séjour qu'elle effectua dans cette commune en 1913 et 1914. Ce travail fut publié en 1987 sous le titre : *Bessans. Vie d'un village de haute Maurienne*.

Ce qu'on ne savait pas, c'est que d'autres recherches ethnographiques avaient été réalisées par Eugénie Goldstern, à la même époque, à

Albanne, dans les Arves, à Valloire et dans la vallée des Villards.

Ces travaux figurent dans une liasse manuscrite léguée par Eugénie Goldstern aux archives du Musée autrichien d'ethnographie régional de Vienne. Dans cette liasse, des notes rédigées en français portent le titre « Fiançailles. Mariage. Funérailles. ».

L'édition intégrale de ces textes (45 pages

manuscrites rédigées au propre) a été présentée par M. Klaus Beidl, dans la revue *Le Monde alpin et rhodanien* (2003, pages 11 à 48), sous le titre : *Des ethnotextes inédits d'Eugénie Goldstern. Notes sur les coutumes de sept communes de Maurienne (Savoie) datées de l'année 1914*.

Nous remercions la direction de cette revue qui nous a autorisé à publier dans *Le Petit Villarin* la partie concernant la vallée des Villards.

### Le mariage

#### 1. Les fiançailles

Les fiançailles se font encore actuellement à l'église, le dimanche de la publication (d'habitude, il n'y a qu'une publication).

Après la cérémonie des fiançailles c'est coutume que le fiancé dépose sur un plat d'argent que le curé lui présente, selon ses moyens, une pièce en or ; ce qu'on appelle « donner les arrhes » à la fiancée. Maintenant cette coutume tend déjà à disparaître et plusieurs se contentent de mettre sur le plat, que présente le curé, un anneau.

Il y a une vingtaine d'années, c'était coutume que la fiancée porte, à partir de la publication des fiançailles jusqu'à son mariage, un grand chapeau de feutre noir. Il était rond et plat et la tête était entourée des chenilles (NDLR : *passerment de soie veloutée*) en différentes couleurs voyantes. Bien entendu la fiancée mettait ce grand chapeau seulement lorsqu'elle sortait et elle le portait par-dessus la coiffe blanche.

Dans le vieux temps les femmes mariées portaient ce chapeau surtout le dimanche lorsqu'il pleuvait ; grâce à ses dimensions ce chapeau remplaçait un parapluie. Comme c'étaient seulement les femmes mariées qui portaient ce grand chapeau, il est probable que la coutume de porter le chapeau par la fiancée servait à faire savoir à tout le monde son mariage prochain.

La marraine jouait paraît-il un rôle assez considérable pendant les fiançailles et la noce de sa filleule. Une fois les fiançailles publiées à l'église, la fiancée ne sortait qu'accompagnée de sa marraine. C'était aussi la marraine qui accompagnait la fiancée et le fiancé lorsqu'on se rendait dans la ville pour acheter «les beaux». Elle couchait avec la filleule, elle la gardait du fiancé. Maintenant ce sont d'habitude les deux mères qui accompagnent les fiancés lorsqu'ils vont acheter «les beaux».

Le jour de la noce lorsque la fiancée se rendait à l'église, la marraine marchait à la tête du cortège nuptial ; on appelait ça faire «tsambernet», c'est-à-dire faire avant-garde, et on surnommait par conséquent la marraine surveillant la fiancée «tsambernet». Pendant la cérémonie nuptiale à l'église la marraine portait un cierge allumé.

#### 2. La noce

Les vieilles coutumes du mariage se perdent de plus en plus dans la vallée des Villards. Autrefois la noce se faisait dans les maisons des particuliers, actuellement elle se fait généralement à l'hôtel à Saint-Colomban. La fiancée quand même elle portait le costume du pays, le quitte le jour de la noce pour se mettre tout en blanc à la mode de la ville.

La noce, vu les grandes dépenses et le renchérissement de la vie, ne se fait

actuellement que dans un jour. Il y a une quinzaine d'années, elle durait presque 4 jours et comptait un grand nombre des convives. Donc on commençait d'habitude déjà le vendredi avec un petit repas (des fiançailles ?) auquel assistaient seulement les membres des deux familles.

Le lendemain, le samedi, avait lieu la noce. Samedi était le jour fixé pour la noce. Donc on prenait le premier repas le matin chez la fiancée et les deux autres repas chez l'époux.

Le lendemain, le dimanche, il y avait la répétition de la noce ; on prenait le premier déjeuner et le dîner chez les parents de l'épouse. Lundi avait lieu encore un repas pour les membres des deux familles dans la maison de l'époux ou de l'épouse.

Maintenant, le jour de la noce, la fiancée va à la mairie et à l'église accompagnée de son père ou de ses frères. Le fiancé s'y rend accompagné de ses invités et de ses parents. Cependant, il y a une vingtaine d'années c'était coutume dans la vallée des Villards que le jour de la noce, après le premier déjeuner, les invités (de l'époux ?) viennent chercher la fiancée dans sa maison. Ce n'était pas pourtant si facile à faire, car à l'arrivée des invités la fiancée avait soin de se cacher dans la chambre. La porte d'entrée étant fermée, un pourparler commençait entre ceux qui se trouvaient dehors et ceux qui étaient enfermés dans la maison. Un des invités, le plus gaillard et dégourdi, ayant préparé déjà d'avance un boniment à ce but, frappait à la porte fermée et un dialogue entre lui et un des enfermés dedans

commençait et durait parfois assez longtemps avant qu'on se décide d'ouvrir la porte de la maison. Comme cette coutume est assez longtemps tombée en désuétude ce sont surtout les gens un peu âgés qui s'en rappellent encore. Personne n'était cependant capable de communiquer un dialogue complet. En questionnant beaucoup de Villarins et en obtenant toujours plus de petits détails on réussit de reconstruire 5 types de dialogues qui se pratiquaient alors, bien entendu avec certaines modifications.

Donc, comme nous l'avons déjà mentionné, le jour de la noce, les invités du fiancé, qui avaient pris le premier déjeuner chez lui, allaient chercher la fiancée. Celle-ci restait enfermée dans sa maison avec ses parents et ses invités. Alors on frappait vivement à la porte d'entrée :

« Qui est là ? répondait-on au dedans. – Nous sommes des voyageurs, nous venons de traverser la montagne et nous cherchons notre brebis (ou génisse) qui s'est égarée de son troupeau. Est-ce que vous ne l'avez pas rencontrée par

hasard ?

– Non, nous n'avons pas rencontré votre brebis, allez plus bas on vous y renseignerai mieux.

– On nous a cependant dit qu'elle est rentrée justement chez vous dans votre troupeau.

– Alors on vous a mal renseigné, nous n'avons point de brebis.

– Eh bien ! Si vous n'avez pas rencontré une brebis, vous avez peut-être rencontré une belle jeune fille qui s'est égarée de son troupeau ?

– Non, nous n'avons point rencontré de jeune fille. Allez la chercher ailleurs. C'est tout ce que nous avons à vous dire.

– Et pourquoi tenez-vous la porte fermée en plein jour ? Si vous n'avez rien à cacher, vous pouvez bien l'ouvrir.

– Nous n'ouvrions pas la porte à des inconnus. Qui êtes-vous, d'où venez-vous ?

– Nous sommes des propriétaires



■ « Le jour de la noce, la fiancée quitte le costume du pays pour se mettre tout en blanc. » [Mariage de Marie Martin-Garin (Châtelelet) et Ferdinand Tronel-Peyroz (Lachal), 1904].

d'Albiez-le-Vieux, nous sommes des braves gens, nous n'allons pas vous faire du mal. Ouvrez donc la porte.

– Qu'est-ce que vous pouvez nous offrir, si nous vous laissons entrer ?

– Nous allons offrir un bon époux à votre fille chez qui elle sera bien logée, bien nourrie et bien habillée.

– Alors entrez seulement et soyez des bienvenus.»

Cette forme de dialogue paraît être la plus ancienne, car ce ne sont que les vieillards qui s'en rappellent encore. C'était, paraît-il, pour une certaine époque un mode de questionner assez fixe qui variait parfois selon l'individualité de celui qui interrogait ou qui répondait.

De même les autres quatre formes de dialogue paraissent être assez anciennes.

• On frappe à la porte.

« Qui est là ? répond-on.

– Nous venons de loin, nous sommes très fatigués, nous avons faim et soif ; laissez nous entrer.

– C'est pas l'auberge ici, descendez

un peu plus bas vous y trouverez tout ce que vous voulez.

– On nous a, cependant, dit que ce que nous désirons nous [le] trouverons seulement chez vous.

– Qu'est-ce que vous désirez alors ?

– Nous désirons de voir votre fille ; nous avons entendu qu'elle est bien jolie et nous lui avons choisi un époux qui lui plaira sûrement.

– Qui est l'époux et qu'est-ce qu'il va offrir à son épouse ?

– C'est un beau garçon et bien dégourdi. Elle sera bien chérie chez lui, bien logée, bien nourrie et bien habillée.»

Alors on ouvre la porte.

• « Qui est là ?

– Nous sommes des voyageurs, nous venons de loin dans votre pays pour chercher une domestique (ou une bergère). Nous avons entendu que vous avez une jeune fille qui nous pourrait faire une bonne domestique. Faites-nous la voir.

– Elle est loin, elle est descendue en bas de la vallée pour faire de commissions.

– C'est pas vrai, vous la cachez dedans. Ouvrez donc la porte. Si vous ne voulez pas nous donner votre fille en domestique, nous la prendrons comme épouse. Elle sera bien logée, bien nourrie et bien habillée.»

Alors on échange encore quelques mots et finit par ouvrir la porte.

• « Qui est là ?

– Nous sommes des négociants. En passant dans le village ces jours nous avons rencontré une jolie fille. Nous lui avons choisi un époux qui lui fera bonne compagnie. Nous demandons à la voir.

– La jeune fille ne peut pas se faire voir, elle est malade, un accident vient de lui arriver.

– Laissez nous entrer seulement. Nous sommes de bons médecins, nous allons vite la guérir.

– Et comment voulez-vous le faire ?

– Nous allons la mener chez son époux qui la fera guérir subitement.»

On continue cependant de refuser dedans. Cela dure encore quelque temps et se termine par des mots :

« Eh bien ! si elle ne veut pas se montrer qu'elle reste.»

Alors en ouvre la porte.

(Cette version, mais moins détaillée a déjà été mentionnée par les instituteurs Rochet et Lombard. Voir : *La Maurienne par les instituteurs*, Imprimerie Vulliermet Fils, Saint-Jean-de-Maurienne, 1904).

• « Qui est là ?

– Nous venons de la part du fiancé pour demander la main de votre fille.

**Lire la suite page 7**

## Des ethnotextes inédits d'Eugénie Goldstern

Suite de la page 6

Faites-nous la voir.

— Il n'y a point ici de fille à marier. Vous vous êtes trompés de porte. Il faut aller plus bas.

— Non, nous sommes bien renseignés, c'est juste ici que se trouve la fille que nous demandons en mariage. Ouvrez donc la porte. Pourquoi la tenez-vous fermée en plein jour ?

— Et qu'est-ce qu'on offrira à la fille que vous demandez en mariage ?

— On lui offrira un beau garçon qui lui sera un époux fidèle.

— C'est pas suffisant.

— Il lui achètera des beaux habits, elle sera bien chérie, bien logée et bien nourrie.»

À ces mots on ouvre la porte.

Lorsque la coutume des dialogues tendait déjà à disparaître on les abrégeait de plus en plus ; la forme de ces dialogues se modifiait également et ils ne portent plus le cachet si rustique (ils ne sont si naturels) comme les dialogues cités avant. Par exemple :

On frappait à la porte fermée :

« Qui est là ? répondait-on.

— Je suis Monsieur tel et tel. Je collectionne les oiseaux des différents pays. Ce matin deux oiseaux se sont envolés [de la] cage et on m'a dit que les oiseaux sont entrés dans votre cage. Ouvrez la porte !

— Nous n'avons point d'oiseaux.

— Mais si, vous en avez. J'ai pris des renseignements tout à fait exacts aux autorités de la législation. J'amène même le gendarme avec moi et si nous n'ouvrez pas avec bonne volonté en vous forcera de le faire.»

Cette menace produisait l'effet désiré et on ouvrait la porte.

Alors la fiancée se montrait tout habillée, ornée de nombreux rubans soutenus par plusieurs douzaines de broches. On présentait la fiancée à tous les invités qui étaient pendant le discours dehors et elle trinquaient ensuite avec tous les assistants. C'étaient ses frères ou ses plus proches parents qui l'accompagnaient ensuite à la mairie et à l'église. Pendant ce parcours, hommes et femmes suivaient divisés en deux groupes séparés.

Les jeunes gens portaient (ou portent encore actuellement), suspendu derrière le dos et attaché aux coins de leur mouchoir, une bouteille remplie du vin de noce. Ils offrent à boire à tous les passants. Maintenant c'est son père qui l'accompagne jusqu'à la mairie et c'est son beau-père qui l'accompagne ensuite à l'église.

Actuellement les deux époux sortent ensemble de l'église. Avant, les deux frères ou les deux proches parents de l'épouse la ramenaient dans la maison de l'époux.

Arrivée dans sa nouvelle demeure l'épouse embrassait ses beaux-parents et allait avec eux visiter la maison qu'on lui faisait voir de la cave jusqu'à la grange. Pendant cette visite les pièges étaient tendus à l'épouse pour s'assurer de ses aptitudes de ménagère : un balai étendu à terre, du linge qui traîne, une chaise renversée qu'elle doit relever et mettre sur sa place. Après cela on trinquaient avec tout le monde et le dîner de noce commençait.

Actuellement la coutume patriarcale de visiter avec la belle-fille toute la maison ainsi que de lui mettre des obstacles sur ce parcours est disparue. Mais quoique la noce se fait déjà à l'hôtel, c'est toujours encore l'habitude qu'en revenant de l'église toute la noce entre dans la

maison de l'époux. Là les beaux-parents embrassent la jeune mariée (lui souhaitent la bienvenue ?) et offrent au jeune couple, sur une tablette bien garnie des rubans, du vin doux. Les deux époux trinquent ensemble et l'épouse doit réussir de verser le reste de son vin dans le verre du mari qui s'en défend bien. Il y a plusieurs années c'était l'habitude que quelqu'un des invités qui restait derrière les époux leur jette de l'avoine dans leurs verres, ce qui donnait bien d'occasion de rire.

Cette coutume qui était et est du reste encore assez répandue dans la Maurienne, on peut la considérer comme un rite de fécondité. Les gens qu'on a questionné à Villards sur ce sujet disent qu'on jette de l'avoine pour « réchauffer » les époux.

Une autre coutume, bien grotesque, sert également du rite de fécondité. Cette coutume répandue dans certaines parties de la Maurienne et presque dans tout le département de l'Isère n'est connue dans la vallée des Villards que depuis une trentaine d'années.

Donc après que la fête de la noce est finie (à la pointe du jour) les jeunes époux choisissent un moment favorable pour s'en aller sans être aperçus et vont se coucher quelque part où ils se croient sûrs de ne pas être découverts. Alors la jeunesse se met à les chercher chez les particuliers et à l'hôtel. On refoule tous les coins et on continue [à] les rechercher jusqu'à ce qu'on trouve les jeunes mariés. Une fois les époux découverts on leur offre dans un vase de nuit du vin chaud mélangé avec du chocolat fondu. On salit même les bouts du vase avec du chocolat pour imiter mieux les excré-

ments. Donc les époux sont forcés de boire ce qu'on leur présente dans le vase. D'après mon avis ce serait un rite de fécondité. On boit un met ressemblant aux excréments ; les excréments rendent fertile la terre. Le met, ressemblant aux excréments, rendra fertiles les époux.

Cet usage grotesque ne se pratiquait pas anciennement dans la vallée des Villards. Il y existe environ [depuis] une trentaine d'années. Comme cette coutume est répandue dans le département de l'Isère, confinant à la vallée des Villards elle pourrait y parvenir de l'Isère.

Il y a plusieurs années c'était l'habitude à Saint-Colomban-des-Villards que le lendemain de la noce les jeunes mariés, accompagnés de la marraine « tsambrieron » (et de ses parents ?), se rendaient à l'église. Le curé mettait la chape noire et disait la messe pour les parents défunt. Lorsqu'on récitait les « libera me » on disait à la fin, au lieu du « requiescat in pace », « gloria me ».

Une coutume pareille se pratiquait anciennement aussi à Bessans. Le dimanche des publications, après la messe le curé en chape noire, suivi des époux et de leurs parents se rendaient au cimetière où on chantait le « libera me » pour leurs défunt.

Cet usage de faire une messe funèbre soit juste avant ou juste après la noce devrait avoir une tradition très ancienne. On faisait la messe probablement non seulement par la piété pour les défunt, mais aussi avec le but d'obtenir leur protection pour les jeunes mariés et cet usage serait peut-être une dernière survie d'un ancien culte des ancêtres.

### Les funérailles

Il y a encore une vingtaine d'années c'était la coutume qu'après l'enterrement tout le monde qui assistait à la sépulture entre chez les parents du défunt pour y prendre une soupe de fève avec du pain de seigle.

Parfois il y avait plus de cent invités. Les plus riches ajoutaient encore un plat de riz. Actuellement on paye seulement à ceux qui portent la bière un casse-croûte (des œufs, des sardines, des saucissons). On les laisse prendre ce casse-croûte à l'auberge. Dans la maison du défunt on n'offre plus rien aux invités.

C'était une coutume disparue complètement de porter à la sépulture un pain de seigle enveloppé dans un linge blanc. On choisissait à ce but un homme qui n'était pas parent du défunt. Après l'enterrement, sur la tombe, cet homme découpait le pain en morceaux et les partageait aux pauvres.

Dans la maison du défunt on partageait aussi aux pauvres de la soupe aux fèves.

À Saint-Colomban-des-Villards et Saint-Alban-des-Villards s'est maintenu jusqu'à nos jours l'usage des pleureuses. Parfois ce sont des volontaires, même non-parentes du défunt ; elles accompagnent le cercueil et poussent des lamentations, des plaintes, des cris tout le long du chemin et surtout en traversant le hameau. Elles prennent à témoins de leur douleur et des regrets que peut inspirer le défunt des objets inanimés, les pierres, les arbres, etc. Elles recommencent de plus belle les lamentations quand le cercueil est descendu dans la fosse.

Eugénie Goldstern

## PATRIMOINE ET CULTURE

### Ginette Paret quitte ses fonctions au bureau

A l'occasion de l'assemblée générale de l'association Patrimoine et culture (5 mai 2006), Ginette Paret a décidé de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat comme membre du bureau. Membre fondatrice de l'association, en 1989, et présidente jusqu'en 2000, elle assurait depuis les fonctions de secrétaire. Son action efficace et dévouée a été soulignée par Martine Ferroud, présidente en exercice, et l'assemblée, unanime, a élu Ginette Paret présidente honoraire.

Largement discuté lors de la réunion du 22 octobre dernier (*Le Petit Villarin*, numéro 134, décembre 2005), le bilan moral de l'association n'a été qu'évoqué. Depuis, Xavier Mugnier a terminé, travail jugé splendide, les manches des robes et les broderies. Le travail prévu ayant été réalisé, l'activité coutume ne sera pas reconduite.

La Maison du patrimoine a reçu la visite de 81 personnes durant la saison hivernale (et comptabilisé 21,50 € de dons). Enfin, Jean Garbolino s'est chargé de la transmission, pour restauration, de 4 registres : établi des familles en 1782 et généalogie, baptêmes (de 1804 à 1837), registre de l'état des âmes de 1823, et un recueil de baptêmes, mariages, et sépultures (de 1793 à 1803).

Odette Emieux a présenté les comptes de l'exercice. Cette année, contrairement aux années 2004 et 2005, des subventions ont été sollicitées, et accordées (500 euros par les deux communes et la communauté de communes), et l'association Cousinade Quézel a fait un don de 70 euros.

Les 6 membres renouvelables du conseil d'administration (Annie Bordas, Martine

Ferroud, Christophe Mayoux, Jacqueline Mugnier, Xavier Mugnier, Pierre Quézel-Mouchet, et Christian Roche), qui se représentaient, ont été réélus. Trois membres du bureau étaient également renouvelables (Odette Emieux, trésorière adjointe, Martine Ferroud, présidente, et Ginette Paret, secrétaire). Après appels à candidatures (Ginette Paret ne sollicitant pas un nouveau mandat), Martine Ferroud (présidente), Odette Emieux (trésorière), Christine Martin-Cocher (trésorière adjointe), et Gilbert Martin-Cocher (secrétaire) ont été élus.

Pour la saison estivale, quatre conférences sont programmées (*lire page 2*) et la Maison du patrimoine sera ouverte les samedis, dimanches et jours fériés, de 15 heures à 18 heures (consulter la Maison du tourisme). D'autres jours d'ouverture sont possibles pour le club enfants ou tout autre groupe si l'association est prévenue 3 jours avant.

Des panneaux portant les inscriptions « Interdiction de toucher, de filmer, de photographier », et « Interdiction de monter » seront placés, le premier, dans le sas, le second, sur la porte de montée à l'escalier.

L'exposition de photos de l'an dernier sera reconduite et améliorée par l'indication des noms des personnes qui sont sur ces documents. Une ardoise sera à la disposition des visiteurs qui en reconnaîtront lors de leur visite. Une numérotation des objets exposés sera également mise en place qui permettra de se reporter à des listes donnant les noms et les explications correspondants.

L'idée d'une exposition des coiffes de l'Arvan-Villards a été discutée. Mais pour la présenter il faudrait acheter des supports de

coiffes (90 euros pièce, soit un total de 1 000 euros environ). Faute d'argent cette exposition est reportée. Il a été suggéré de demander une subvention à la communauté de communes de l'Arvan, et de rendre cette exposition itinérante. Enfin, à l'initiative de Maurice Bouchet-Flochet, des panneaux installés dans le sas présenteront des photos montrant l'évolution de l'environnement « d'hier à aujourd'hui ».

L'association a reçu plusieurs dons : une machine à coudre (de Mme Renée Favre-Bonté), une carte postale des années 60/70 (Y. Morel), et des prêts de longue durée : un berceau en noyer (Gérard Bozon-Verduraz), deux rouets et un mannequin (Xavier Mugnier), et une couverture (Mme Talbot).

Martine Ferroud a indiqué qu'elle a rencontré M. Jean Présidy (Meylan) qui est chargé par le Syndicat des pays de Maurienne d'une étude de mise en valeur du patrimoine mauriennais, et qu'actuellement un seul tableau avait été recensé pour une restauration (celui de la chapelle de La Pierre). Mais ces restaurations étant à la charge des communes, le rôle de l'association se limite dans cette affaire à servir d'intermédiaire entre les communes et le restaurateur.

En fin de réunion, Georges Quézel-Ambrunaz a montré une cinquantaine de photographies achetées aux enchères sur Internet. Réalisées par Pierre David-Nounaz, elles pourraient permettre une exposition sur ce photographie de Saint-Alban.

[Source : compte rendu officiel de la l'assemblée générale (5 mai 2006)]

## Il y a 20 ans, disparaissait Pierre Bozon Un géographe militant

Pierre Bozon est né le 2 avril 1921 aux Roches. Ses parents, le père est ramoneur, habitent Grenoble. Mais la mère est revenue accouchée aux pays.

Elève de philosophie au lycée de Grenoble, Pierre Bozon est bachelier en 1939 puis entreprend, à la faculté de Grenoble, une licence de lettres et un diplôme d'études supérieures de géographie sous la direction de Raoul Blanchard, célèbre géographe qui dirige alors l'Institut de géographie alpine.

En 1941, Pierre Bozon perd son père et fait partie des jeunes qui, mobilisables, doivent effectuer une période en camps de jeunesse instaurés le 30 juillet 1940. Il passera 8 mois dans l'Ain. En 1943, il publie deux articles dans la Revue de géographie alpine, dont le premier d'une série sur la vallée des Villards intitulé « L'émigration dans la vallée des Villards, Maurienne » (*lire ci-contre*).

Ecarté de l'agrégation de géographie pour des raisons administratives, à la rentrée de Toussaint 1946 il est nommé à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Privas où il enseignera 20 ans. Il conservera toujours des relations suivies avec ses collègues et ses anciens élèves de l'époque dont certains sont allés jusqu'à dire qu'il « symbolisait l'Ardèche ». Et d'ailleurs, en signe de reconnaissance, la ville de Privas a donné son nom à l'avenue qui mène au collège Bernard de Ventadour.

En 1961, Pierre Bozon soutient, à l'université de Clermont-Ferrand, une thèse d'Etat sur l'agriculture de l'Ardèche pour obtenir le grade de docteur es-lettres. En octobre 1967, il est chargé d'enseignement comme professeur certifié et docteur es-lettres au collège littéraire de Saint-Etienne qui deviendra, en 1968, la faculté des sciences humaines. En 1970, il est nommé maître de conférences et reçoit, pour son travail de thèse, le prix Olivier de Serres, du nom du célèbre agronome père de l'agriculture française. En 1976, il est nommé professeur des universités. De 1967 à 1980 il enseigne la géographie régionale de la France et, de 1980 à 1986, la géographie rurale.

Mais au delà de son travail professionnel, Pierre Bozon était un « géographe militant » (expression qu'il avait lui-même utilisée pour qualifier un ami géographe) qui n'a cessé d'expliquer que le déclin des communes de montagnes – et singulièrement des nôtres, aux Villards – n'avait rien, à ce point, d'inéluctable. Qu'il fallait arrêter « de se lamenter pour adopter une attitude virile et digne de notre passé, abandonnant nos égoïsmes, individualismes et rancunes mesquines pour une œuvre commune profitable à tous ». A l'aune de ces principes, que penserait-il aujourd'hui ?

En mars 1971, il fut enthousiasmé par l'arrivée d'une nouvelle génération au conseil municipal de Saint-Colomban<sup>(1)</sup>. De nombreuses raisons expliquent ce changement dont la parution de son livre *Le pays des Villards en Maurienne*, publié quelques mois plus tôt (juillet 1970), n'est pas la moindre. Cet ouvrage – depuis longtemps épousé – se proposait « de décrire et d'expliquer la nature du pays des Villards, de relater les événements qui ont marqué son histoire, et surtout d'évoquer la vie des hommes qui l'ont animé »<sup>(2)</sup>. Et d'un coup, les Villarins (re)devenaient fiers d'être de ce pays « qui était le leur et celui de leurs ancêtres, et qu'ils aimaient au-delà de toute expression » pour paraphraser

Pierre Bozon<sup>(3)</sup>.

Ce livre a aussi fait prendre conscience aux émigrés d'après-guerre – qui arrivaient à la retraite, et revenaient au pays pour la vivre – qu'on pouvait jeter les bases d'un renouveau villarin. Beaucoup d'entre eux se sont alors passionnés pour les élections municipales entraînant avec eux des « 2<sup>e</sup> générations » dont certains – nombreux – n'auraient pas dû voter ni même être élus<sup>(4)</sup>...

En 1977, se souvenant de cette période, Pierre Bozon écrivait dans *La Vie Nouvelle*<sup>(4)</sup> : « La municipalité de 1971 est élue sur son objectif de faire renaître le pays. Une ambiance nouvelle surgit, née d'une sorte d'enthousiasme collectif ». Et encore : « Heureusement on est plus au temps où parler de gagner sa vie aux Villards paraissait farfelu et était accueilli avec un scepticisme ironique. Les esprits ont évolué. Les jeunes, rejetant les conseils empoisonnés des anciens, ont repris confiance. Ils savent que le renouveau de leur beau pays est en marche, et que, avec de la persévérance et l'aide des pouvoirs publics (...), rien ne pourra l'entraver. »

Malgré cette verve rétrospective, il fut néanmoins très vite déçu. Trois mois seulement après les élections (24 juin 1971), il écrivait : « Aussi serait-il bon que des gens secouent la municipalité (...). L'avenir est entre nos mains et nos élus sont là pour essayer de réaliser le programme pour lequel nous avons voté ». Bigre ! Un temps a existé où les élus avaient un programme... En janvier 1972 il précisait sa pensée : « (...) depuis l'automne mes illusions se sont envolées. (...) mais il faut se battre jusqu'au bout même si la situation apparaît sans issue ». Et, dans la foulée, de pousser à la création d'une association pour épauler les élus...

Ainsi naquit en août 1972, d'une déception et d'une impatience, l'Association des amis des Villards.

Mais là aussi, il déchantera. En 1982, pour le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'association il écrit, amer : « Il semble que l'association soit comme le reflet de l'ensemble des Villarins avançant vers le renouveau entrevu il y a dix ans, mais à petits pas et sans grande conviction. » Il est facile d'imaginer ce qu'il penserait aujourd'hui de cette sympathique amicale qu'est devenue l'association. Certes l'entretien des chemins. Certes le débroussaillage. Certes une fête du pain dont il n'aurait sans doute pas désavoué l'esprit. Mais qu'est devenue la force de proposition sensée « secouer » les élus ?

Pierre Bozon aurait-il évolué avec son temps et, tout en regrettant une ancienne civilisation dont nous regrettons tous certains aspects, aurait-il accepté le fait qu'elle ne correspond plus aux aspirations des populations actuelles particulièrement de leurs éléments les plus jeunes ? Sans doute. Mais il n'en eut pas le temps. Et finalement c'est dans un pessimisme désespéré – alimenté aussi par des considérations plus personnelles – que Pierre Bozon disparut brutalement, le 28 juillet 1986.

Né et mort aux Roches, destinée qui lui ressemblait.

E. Tronel-Peyroz

(1) Saint-Alban fera sa « révolution » en 1977.  
(2) Pierre Bozon ; avant-propos du livre *Le Pays des Villards en Maurienne* (1970).

(3) Jacques Paret-Dodon, maire de l'époque (1959-1971), eut l'intelligence de ne pas les empêcher.  
(4) *La Vie Nouvelle*, numéro 207, 8 mai 1977.

## Les textes, les articles et les livres de Pierre Bozon sur la Maurienne et les Villards

L'œuvre scientifique de Pierre Bozon comprend 64 titres, publiés entre 1943 et 1986, dont 12 consacrés à la Maurienne et à la vallée des Villards (*lire ci-dessous*). Il existe aussi 7 textes inédits dont un roman, *Amours des cimes*, dont nous commençons la publication en feuilleton dans ce numéro du *Petit Villarin* (pages 9 à 11).

Ce roman, ayant pour cadre les Villards en 1947, nous plonge dans l'atmosphère villarinch de l'époque avec une authenticité qui tient du documentaire. Il fut probablement écrit en 1947 et 1948. Il s'appuie sur des faits réels (que les plus anciens reconnaîtront peut-être...), lesquels, rassemblés en une seule histoire, forment la trame de cette fiction emblématique de tant de destinées villarinch.

Ainsi, dans le chapitre V (qui paraîtra dans le numéro 137 du *Petit Villarin*), la description de l'orage qui transforme le ruisseau de Barral en un torrent de boue dévastateur évoque-t-il celui qui s'est abattu sur le pays les 14 et 15 septembre 1940. Un précédent dramatique ayant eu lieu le 17 juillet 1912.

Ce court roman plein de fraîcheur juvénile aborde déjà tous les thèmes développés plus tard dans l'œuvre éditée en 1983 (*La Vallée des Villards. Les travaux et les jours...*). Mais ils sont exposés dans un style bien différent. Ici c'est un jeune homme très romantique qui exprime avec fougue son attachement au terroir, notamment aux montagnes et aux joies qu'elles dispensent, et sa foi en l'avenir de la vallée malgré les réelles difficultés que rencontrent ceux qui y vivent.

On peut reprendre, pour son compte, ce qu'écrivait Pierre Bozon de Lucien

Gachon, son ami, géographe et montagnard comme lui (Auvergne), décédé en 1984 : « *Fidèle à sa race, il s'est engagé, géographe militant, de tout son être dans la défense et illustration des valeurs fondamentales et irremplaçables de la civilisation rurale, qui atteint son plein épanouissement dans les rudes montagnes* ». Ou encore : « *Il avait (...) souligné le rôle des montagnes comme pépinières humaines ensemencant les plaines et les villes infécondes* ». Comment mieux dire qui était, et ce que pensait, Pierre Bozon ? Et comment mieux résumer cette œuvre romanesque de jeunesse ?

La nature toujours présente sert, selon une expression de l'auteur lui-même, de « *théâtre* » à son récit : il l'observe en scientifique et l'évoque en poète, faisant preuve parfois d'un lyrisme débordant...

La psychologie des personnages, leurs préoccupations et leur comportement sont parfaitement analysés et l'usage fréquent du dialogue nous restitue un langage émaillé d'expressions patoisées qui a eu tendance, depuis, à se normaliser... mais qui sera une bouffée de jeunesse pour les plus anciens.

La forte personnalité de l'auteur transparaît à travers son style, l'expression est précise, vigoureuse, drue, et on le revoit tel qu'il était, plein de vitalité débordante, enthousiaste, et entraînant.

Ce texte est un document qui aidera à mieux comprendre une « civilisation » et la pensée de celui qui passa sa vie à la défendre et à la promouvoir. Sa publication est une forme d'hommage que notre journal rend à celui qui a encouragé et soutenu son lancement, et accompagné ses jeunes années...

## BIBLIOGRAPHIE

### • Textes inédits

1. *Hymne de l'edelweiss alpin et villarin* (1943-1944) ; 5 pages (21 x 31 cm).
2. *L'alpage de Comberousse* (1944) ; 15 pages (17 x 22 cm).
3. *Amours des cimes* (1947-1948) ; 204 pages (3 cahiers 17 x 22 cm).
4. *Montagne, notre amour ! Hymne à la montagne* (1945-1948) ; 16 pages (1 cahier 17 x 22 cm).
5. *Montagnes des Villards. Esquisses de paysages* (1945-1948) ; texte inachevé ; 28 pages (1 cahier 17 x 22 cm).
6. *Les chants de l'Alpe* (1945 ?) ; 48 pages (1 cahier 17 x 22 cm).
7. *L'histoire des Bozon* (1980 ?) ; texte inachevé ; 50 pages (1 cahier 17 x 22 cm).

### • Articles publiés

1. *L'émigration dans la vallée des Villards, Maurienne*. Revue de géographie alpine (1943).
2. *La vallée des Villards aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne (1967).
3. *Estivage, affouragement et habitat rural dans les hautes vallées de Maurienne*, Revue de géographie alpine (1968).
4. *Un record de décadence dans les Alpes du Nord : la vallée des Villards*, Revue de géographie alpine (1969).
5. *Le double et changeant visage de la Maurienne*, Cahiers de l'Alpe (1971).
6. *Les marchands-colporteurs de Saint-Colomban-des-Villards*, Cahiers de l'Alpe (1974).

Le premier de ces ouvrages (*Le Pays des Villards...*) est épuisé. Les deux autres sont disponibles auprès de Mme Simone Bozon, La Perrière, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards au prix (franco de port) de 10 euros pour Maurienne et Tarentaise et 30 euros pour *La Vallée des Villards...*, 35 euros les deux.

## AMOURS DES CIMES

Pierre Bozon

## CHAPITRE PREMIER

Août 1947. Sortie en montagne.  
René se découvre un rival amoureux.

L'ombre s'amenuisait là-bas, tout au fond de la vallée, et le soleil tremblait, déjà haut dans le ciel de velours azuré. Accrochés à la raide montée, où les rochers hérisaient leur dos aigu qui crevait le pelage clair des alpages, deux jeunes hommes avançaient du pas lent des montagnards, que scandaient les pioletts.

En avant, chargé d'un lourd sac tyrolien, marchait le plus athlétique des deux, un homme à la taille élevée, à la large carrure, dont toute l'attitude indiquait un originaire du pays. L'autre, plus élégant, plus svelte, d'allure pourtant sportive, avait les traits plus fins et la mise plus riche : à coup sûr un touriste que l'autre pilotait, là-haut, vers les cimes étincelantes. Et leur regard, de temps en temps, montait vers la dentelure sombre qui fulgurait dans le ciel depuis le haut clocher de l'Argentière jusqu'aux arêtes massives des rochers de Sembuis.

Enfin, les deux alpinistes atteignirent un petit replat herbeux où un frais ruisseau glougloutait paresseusement avant de bondir sur les rochers du bas.

« Il faut nous arrêter, dit le guide. Il est 8 heures sans doute, et là nous sommes un peu à plan.

— C'est une bonne idée, René. Cela nous permettra de souffler, et puis j'ai un sacré appétit. Vous aussi sûrement ?

— Oh ! oui, l'air du matin ça creuse. »

Les deux hommes mirent sac à terre et s'assirent dans l'herbe épaisse, d'un vert doux, que le soleil d'août n'avait pas encore jaunie. Tout en mangeant des œufs durs, ils contemplaient la montagne, splendide en cette belle journée d'été.

Les pentes de la combe se redressaient en un élan harmonieux de roches et d'alpages qui montaient jusqu'aux cimes en un [sursum] de joie. Et la bise légère faisait miroiter les eaux claires et froides des mille torrents chantants, et frissonner les herbes comme du velours. Un silence limpide semblait tomber du ciel lumineux et apportait sa paix infiniment profonde. Seul montait l'écho affaibli des sonnailles qu'agitaient, tout là-bas, dans les molles ondulations des alpages, les vaches se rendant au pâturage. Deux ou trois chalets accroupis se devinaient à peine dans le repli des monts. Et les deux touristes sentaient monter en eux le bonheur divin que dispense la montagne à tous ceux qui la fréquentent.

« Que c'est beau la montagne ! Vous en avez de la chance, René, d'être de ce pays, de vous y promener en tous sens pendant toute l'année. Hélas ! moi, mes vacances sont bientôt finies.

— Vous reviendrez bien l'année prochaine Monsieur Georges, j'espère.

— Oh ! oui. C'est un joli coin Saint-Colomban. On y est tranquille, la montagne y est merveilleuse, et même vos filles, savez-vous, sont agréables.

— Diable Monsieur Georges, auriez-vous fait une conquête chez nous ? Pourtant, à Paris, les beautés ne doivent pas vous manquer ?

— Bien sûr, mais elles n'ont pas la fraîcheur et la grâce de vos montagnardes. Une surtout... »

Et le jeune homme laissa glisser son regard vers les chalets, perdus là-bas près du ruban laiteux du Glandon. René tressaillit et son regard se posa lui aussi sur les chalets.

« Oui, je peux bien vous le dire, René. Vous êtes un jeune comme moi, c'est-à-dire plus un copain qu'un guide. Eh bien ! cette jeune fille qui habite ce chalet là-bas, Sous-le-Col, c'est une beauté sans égale. Jamais, même à Paris, je n'ai vu de traits aussi purs, de grâce aussi exquise. Dans ce cadre grandiose, elle est plus qu'une reine, c'est une fée.

— Et vous l'aimez ?

— Oui, je l'aime, et il faudra bien qu'un jour ou l'autre elle soit à moi. J'y mettrai le prix. Grâce à Dieu je suis riche. »

Le visage hâlé de René avait pâli légèrement en entendant ces paroles imprévues. Et maintenant tout un flot de pensées tumultueuses assiégeaient son esprit. Ainsi, son client, Georges Raynaud, ce riche industriel parisien, aimait Janine, la plus belle fille des Villards, la seule fille à qui, lui, René, eût jamais pensé. Elle avait 20 ans, quatre ans de moins que lui. Riche, autant qu'on peut l'être aux Villards, et très belle, elle était courtisée par beaucoup de jeunes montagnards.

Mais jamais René n'avait encore osé lui parler. Et voilà que maintenant un nouveau compétiteur se présentait, mieux armé que ses autres rivaux car pourvu déjà d'un physique agréable il avait deux attraits irrésistibles : la fortune immense et la ville. « Et dire que je ne m'en suis pas aperçu » pensait René. Pourtant il y avait deux mois que Georges Raynaud et sa sœur, Christiane, étaient arrivés à l'hôtel. Pendant que Christiane, moins sportive, faisait des promenades bourgeois dans la vallée, Georges n'avait cessé de mener une vie débordante, soit au bal, soit dans les courses de montagne. Il s'était lié tout de suite avec René Martin car René était un excellent guide : orphelin et pauvre, il n'avait pas grand-chose à faire valoir et était toujours disponible. Ils étaient devenus excellents camarades, et Georges avait raconté quelques anecdotes de sa vie dissolue de jeune riche à qui la fortune permet tout. Et maintenant, il était amoureux de Janine ! L'air capiteux montait au cerveau de René et faisait bouillir son sang. Avant même de savoir ce qu'était l'amour, il connaissait la jalouse.

« Repartons M. Georges, la route est longue encore pour grimper aux Aiguilles.

— Allons-y ! Mais ce soir, au retour, j'ai bien envie de passer au chalet de la belle. Hein, qu'en pensez-vous ?

— Oui, bien sûr, si nous avons le temps. »



■ Village de chalets sous le col du Glandon.

L'ascension reprit : encore une longue pente herbeuse, et puis une crête, et la combe de la Croix ouvrait sa conque merveilleuse, toute brillante d'éboulis étincelants, de neiges miroitantes et de fraîches pelouses, encore parsemées de quelques fleurs à l'éclat incomparable. La chanson des torrents, innombrables, montait des gorges immenses.

Les touristes admirèrent en silence et attaquèrent la montée dans les éboulis : des roches, toujours des roches, une mer de roches ; de gros blocs trapus aux arêtes vives, des pierres anguleuses et fines, de menus graviers qui roulaient sous les pas ; toutes les formes et toutes les couleurs, depuis le vert sombre piqueté d'étincelles noires des amphibolites jusqu'aux quartzites clairs et brillants comme du sucre, en passant par les micaschistes chatoyants comme de la soie ou les gneiss grenus aux zébrures régulières. Et le soleil faisait danser les cristaux sous sa pure lumière.

Dans l'air plus rare des hautes altitudes, les souliers ferrés résonnaient sur la roche avec un bruit plus faible, plus cristallin aussi. Parfois, la mer de rochers prenait fin et une île de verdure apparaissait avec son herbe courte et raide ; et puis c'étaient les rocs à nouveau. Brusquement, dans une coupe ovale, au milieu du déferlement minéral, une coulée de neige étincelante apparut, riant au soleil de tous ses cristaux, sur laquelle seule l'empreinte fleurie d'une marmotte se reconnaissait. Tout autour, la terre humide et noire se piquetait çà et là d'une violette à l'intense coloris de pourpre.

Tout proche maintenant, un coup de sifflet strident

déchira le silence et se répercuta au loin. Georges se retourna du côté du coup de sifflet :

« Tenez René, la voilà ! »

Et son doigt désignait le petit animal trapu, à la fourrure fauve, posté devant le trou sombre de son terrier.

« Elle a donné l'alerte, n'est-ce pas René ?

— Oui sans doute. »

Et René, à nouveau, s'adsorba dans ses pensées profondes. Ainsi, parce qu'on avait aperçu son chalet, parce que cette patt'a était amoureux d'elle et le lui disait à lui, René, toute cette belle journée était gâchée. Et pourtant, il l'aimait, la montagne, René ! Il l'aimait à tel point qu'avec ou sans touriste, tous les dimanches, il partait vers les cimes. Et sa joie y était toujours renouvelée. Les copains ne comprenaient guère cette manie, eux qui préféraient le bal ou le vélo, sinon la belote ou la pétanque. Ils ne pouvaient pas comprendre ce que son âme allait trouver là haut : l'exaltation divine que procurent l'ascension et la contemplation des monts, la vie intime avec l'essence la plus pure de la création. Tout cela, il le sentait confusément. Mais aujourd'hui, ça n'allait plus. Un sortilège étrange avait désenchanté son monde à lui. « Je pilote cet homme, pensait-il, et ce soir, il la prendra dans ses bras devant moi ! C'est impossible, je ne peux pas le permettre ». Et René serrait les dents, sentant protester en lui toute sa force que les autres jeunes redoutaient car il était l'un des plus costauds du pays. « Je le briserai ce Parisien. Il ne tiendra pas longtemps devant mon poing. Et puis, suis-je bête ! Et s'il tombait aujourd'hui dans la montagne ? » Et une vision passa dans le cerveau tourmenté du jeune homme. Il vit son rival s'écraser là-haut à l'Argentière : un accident et tout serait dit. Il pourrait, lui René, aider cet accident. Pourquoi pas ? Au moment favorable : une petite poussée, un corps qui s'écroule deux cents mètres plus bas ; pas un témoin dans cette solitude. René reviendrait seul et Janine ne serait pas prise par cet étranger.

La montée s'adoucit lentement et enfin apparut un clair miroir d'azur où les cimes découpaient leurs ciseuses fantastiques qui se déformaient doucement sous la caresse du vent. Tout autour de ce lac édénique, la vaste pelouse où mouraient quelques plaques de neige s'étoilaient de camomilles blanches. Un bêlement léger chanta dans les rochers tout proches.

« C'est un vrai paradis, René. Je n'en reviens pas ! Ce jour est pour moi éblouissant. »

René opina de la tête, mais il ferma les yeux pour ne pas montrer toute la haine atavique qui montait à son cœur contre l'étranger qui voulait encore venir voler une femme de son pays, et justement celle à laquelle il pensait dans le secret de son cœur. « Tant pis, c'est résolu, tu ne redescendras pas vivant, beau et riche Parisien. » Ragaillard par sa décision, René s'enfonça de ne plus penser à ses peines, et il raffermi sa marche et sa démarche.

« Maintenant il nous faut tourner à gauche. Voyez. Nous allons monter sur cette longue arête, pas trop caillouteuse. Il faut éviter cette pierrière qui glisse sous les souliers : un pas en avant, deux en arrière. Sur la pente, là, on avance assez vite. Là-haut, un petit plan où nous dînerons ; il y a de l'eau fraîche qui suinte sous la roche moussue. Puis l'ascension des aiguilles. A 3 heures, nous serons là-haut. »

Et sa main désignait les fines petites dents de l'Argentière, pointues comme des canines de chiens et qui semblaient dévorer le ciel.

La longue pente herbeuse parsemée de gros blocs rugueux, le petit plan à l'herbe rase, le dîner, quelques cigarettes, et puis, à nouveau, l'ascension, plus rude cette fois. De gros blocs, trapus comme des maisons, se dressaient au milieu de la pierrière multicolore et croissante, et la pente se raidissait toujours. Enfin, le mur rocheux aux âpres arêtes grises se dressa dans sa majesté devant les deux alpinistes. Ceux-ci obliquèrent sur la droite, grimpèrent lentement le long d'une pente moins raide où des morceaux de glace luisaient dans les aspérités de la roche, puis ils abordèrent une étroite cheminée entre deux tourelles de bronze. Lentement, René attaqua la difficulté : bras et jambes écartés, il s'éleva mètre après mètre et, derrière lui,

Georges suivait le même chemin, mais, malgré sa dextérité, il ne pouvait aller aussi vite que le montagnard entraîné. Celui-ci, arrivé sur un étroit replat, déroula une corde et la lança à son client. Solidement attaché, Georges avança plus vite et, après une heure d'efforts pénibles, les deux hommes arrivèrent sur la cime légère qui ployait ses reins souples dans la coupe immense du ciel. Une espèce de vertige monta à la tête des deux alpinistes devant l'infini du monde qui s'ouvrait devant eux. La montagne s'enfonçait sous eux comme un abîme et puis se relevait, là-bas, en une foule de cimes aux allures prodigieuses. Toutes les Alpes immenses montraient leurs têtes aux alpinistes, et des glaciers et des pics sans nombre déroulaient leur cavalcade effrénée sous le ciel profond irradié de soleil. Appuyés à la roche, les deux hommes contemplaient en silence, satisfaits de l'effort accompli. Mais toujours, dans l'esprit de René, tourbillonnait l'idée fixe, et son regard s'abaissait vers les parois fauves qui plongeaient dans le gouffre, y cherchait l'endroit précis où Georges devait disparaître. « Là-bas, il faudra passer en travers. Le passage est difficile. Lorsqu'il sera engagé sur l'étroite vire, un léger coup et il ira se briser sur les gros rochers. » Pendant que René échafaudait ces combinaisons, Georges mitraillait le sublime paysage de son appareil photographique.

Un dernier regard extasié sur les aiguilles d'Arves au trident souverain et sur les coupole monumentales des Rousses, et puis la descente.

« Nous sommes à plus de 2 700, M. Georges, et il faut redescendre là-bas au col, à 1 950. La route sera dure dans ces murailles.

— Tant mieux, c'est du beau sport, fit l'insouciant jeune homme. »

Les deux hommes encordés s'agrippèrent à la roche, et, mètre après mètre, glissèrent le long de la paroi. Un petit replat ; au dessous, la muraille lisse et verticale. Les deux hommes soufflèrent un moment avant de s'engager sur l'étroite vire horizontale. C'est le moment décisif. René, si assuré tout à l'heure, a maintenant l'âme torturée. Tuer un homme pour une femme qui ne l'aimera peut-être pas ! Tuer un homme dans cette montagne si pure et si divine, sous le grand soleil de Dieu ! Oh ! non, René ne le pourra pas. Tant pis, il ramènera le rival et, en bas, alors il luttera à la loyale. Mais là, dans sa montagne aimée, il ne peut commettre ce crime à la face de Dieu. Le visage si contracté que Georges se demande s'il est souffrant, René aborde la vire, et Georges après lui. Voilà le mauvais passage et Georges s'y engage. René a peur maintenant que l'accident ne se produise de lui-même :

« Attention, M. Georges. Doucement ; ça y est. »

Maintenant la descente est facile et les touristes sont rapidement au pied des Aiguilles. A nouveau la mer d'éboulis et puis les pâturages.

« On casse la croûte, René ?

— Mangez si vous voulez. Je n'ai pas faim, moi.

— Qu'avez-vous, vous êtes tout drôle depuis la cime ?

— Rien. La montagne m'exalte à tel point qu'elle me coupe souvent l'appétit. Je vais boire un canon de pinard et ce sera tout. »

Fatigué par la course et par la joie éprouvée, Georges prolongea longtemps cette halte, et, lorsqu'ils repartirent, le soleil plongeait déjà entre les dents du Rocher Blanc. L'ombre effrayante des hautes cimes mangeait les pâturages.

« Il nous faut vite descendre au col, M. Georges, il est tard.

— Nous ne pouvons donc pas passer aux chalets de Sous-le-Col ?

— C'est impossible aujourd'hui » trancha René qui ne tenait pas du tout à l'entrevue avec Janine.

La descente fut rapide à travers les alpages encombrés de buissons de myrtilles, puis vers le col et la route dont le long ruban blanc sinuait vers Saint-Colomban.

Dans le soleil couchant, le pas lourd des alpinistes martelait la chaussée tandis que, de tous côtés, chantait les sonnailles des troupeaux rentrant aux chalets. Et là-bas, près d'un chalet, une jeune fille suivait des yeux deux hommes qui descendaient vers la vallée : l'un est grand et fort, c'est René, et l'autre, son frère vient de le lui dire, c'est ce Parisien si riche et qui sait bien causer en dansant. Il lui a dit un jour qu'il l'aimait, mais comment le croire ? Il est bien sympathique, il a la fortune, il a tout, et s'il l'aime vraiment... L'autre, René, elle le connaît depuis toujours celui-là ; il ne lui a jamais parlé d'amour, il n'a rien, mais c'est René plein de force et de vigueur, René, dont la simplicité, la sin-

gularité aussi, l'attirent, elle ne sait pourquoi.

Deux hommes s'éloignent maintenant dans le lointain bleuâtre, et Janine a le cœur tout troublé par cette double apparition ; et longtemps se mêleront dans son âme les images du fin Parisien et du rude montagnard.

## CHAPITRE II

### Démontagnage.

Le ciel doux de septembre est parcouru de fils blancs fins et ténus comme une toile d'araignée : c'est aujourd'hui le 17 septembre, et de tous les sentiers de la montagne descend la chanson nostalgique des sonnailles. Depuis deux ou trois jours, c'est un grand remue-ménage chez les montagnards, qui vont et viennent, du chalet au village, démenageant ustensiles et animaux. Et aujourd'hui, les dernières, les vaches et les brebis quittent le pâturage roussi pour la verdure humide des regains de la vallée.

Ce jour-là, René était allé élaguer des arbres au Planchamp pour la mère Rosalie du Gros Benoît, une vieille femme qui vivait seule au village du Châtelet. René Martin n'était pas riche, ses parents étaient morts ; son frère, marié, avait une bonne place dans une usine à Grenoble ; et lui vivait seul dans la maison paternelle, soignant une chèvre et quelques brebis, cultivant un peu de pommes de terre. Comme il avait beaucoup de temps à lui, il louait ses services, soit aux touristes, soit à ceux du pays, car René était aussi bon ouvrier qu'un excellent alpiniste. Il allait gairement, ce jour-là, à son travail car il aimait voir passer les troupeaux qui démontagnent et qui, dans leurs clochettes, apportent comme un regret de la montagne. Il verrait aussi des bergères, une surtout... car, au Planchamp, tous les montagnards de la combe d'Olle y passent.

René empoigna le tronc du grand frêne à pleines mains, puis, ses jambes nerveuses l'enchaînant, il se hissa le long du tronc gercé jusqu'aux premières grosses branches. Bien assuré sur celles-ci, tenant d'une main le tronc, il frappa de l'autre les rameaux à grands coups de sa serpe, et, sous le son clair de l'outil, les branches chevelues tombèrent en craquant sur le velours du pré. Et l'ascension de l'arbre continuait, les rameaux tombaient et l'arbre dépouillé n'était plus qu'un grand squelette noir au sommet duquel René éprouvait une sensation de triomphe, un peu analogue à celle qui lui mordait le cœur au sommet des monts. Et c'est pour cela qu'il aimait beaucoup tailler les arbres, car c'était un labeur qui lui rappelait ses ascensions et requérait des qualités analogues : de l'énergie et de la prudence mêlée à une certaine audace. René taillait sans cesse ; après un gros frêne trapu et court, une immense plante qui se balançait sous son poids, puis un grand arbre aux branches espacées. La sueur coulait aux tempes du travailleur pendant qu'il contemplait toute la masse des feuilles que la mère Villaric viendrait mettre en fascines.

Des clochettes, là-haut vers Lachal, au pied des sombres sapinières : encore un troupeau qui arrive. René, qui montait un sycomore, se dépêcha de faire tomber ses branches pour vite arriver au sommet. Le troupeau approchait maintenant, et René reconnut que c'était le troupeau de Janine. En tête marchait à pas lents, mesurés, avec une allure vraiment royale, le père Favre, au teint bronzé, aux courtes moustaches noires. Il ouvrait la marche à son troupeau dont il était fier. Et il y avait de quoi : près de trente bêtes à cornes dont sept lui appartaient, belles vaches tarines aux jambes nerveuses, aux lourdes clochettes suspendues au cou par de larges courroies dont le cuivre étincelait ; génisses grasses et joyeuses ; veaux meuglants et désordonnés. Et puis, derrière, la bergère, la fruitière plutôt, Janine. Et la vision céleste emplit à nouveau les yeux de René, accroché à son plane. Elle était d'une beauté divine cette jeune fille : grande et bien décollée, les hanches arrondies comme une amphore et moulée dans une robe bleue, couleur de gentiane ; les deux seins fermes se devinaient sous le corsage rose ; de beaux bras bruns où les muscles jouaient, pleins de grâce et de jeunesse. Et puis le visage si pur, des traits de médaille entourés par l'abondante chevelure noire qui tombait en larges ondulations sur les épaules, le hâle brun éclairé par l'azur clair des grands yeux veloutés et le sourire limpide de la fine bouche où le rouge naturel des lèvres faisait ressortir la blancheur des dents. Oui, c'était vraiment une apparition

angélique que cette brune aux grands yeux bleus qui tenait son bâton de bergère comme un sceptre ! Et le cœur de René se remplissait d'amour.

« Alors, tu démontagnes Janine ? lui cria-t-il quand elle fut à portée de la voix.

— Oui René, les beaux jours sont finis.

— Tu as du regret, je vois, de quitter la montagne.

— Bien sûr, je préfère l'alpage à la vallée où il faut gratter sans cesse la terre. Et toi, tu travailles toujours ? Ca coupe, ces branches ?

— Oh ! oui. Et puis j'aime grimper moi, tu le sais. Demain c'est la Foire. On se verra bien, hein, et on dansera.

— Oui, c'est la dernière grande fête.

— Tu me promets une danse ?

— Bien sûr, même plusieurs, diable ! Je te quitte René, à demain.

— A demain Janine. »

« Encore des mots banals. Je ne pourrai jamais lui dire quelque chose qui porte, lui dire combien je l'aime. Enfin... » Et René poussa un soupir en regardant s'éloigner la belle jeune fille qui rayonnait comme une déesse derrière son riche troupeau. Déjà d'autres troupeaux arrivaient : des moutons à la couleur crèmeuse, dont les clochettes cascadaient leur chanson au rythme des pas rapides ; encore des moutons de Janine que poussaient son frère François et sa jeune soeur Lily.

« Tu démontagnes François ?

— Eh oui ! Et toi, René, toujours perdu dans les airs ?

— Que veux-tu, j'aime la grimpe.

— Moi aussi tu sais. L'année prochaine faudra m'emmener à l'Argentière.

— Je t'emmènerai, t'en fais pas. »

Et le petit jeune homme (il avait 17 ans) s'éloigna en sifflant gairement.

D'autres bestiaux suivirent dans la poussière blonde des matins de septembre. René, avec une sorte de rage, que la vision de la belle Villaric lui avait insufflée, continua d'abattre ses branches et il eut bientôt fini. Alors il rentra chez lui préparer son dîner.

## CHAPITRE III

### 18 septembre. Foire de Saint-Colomban Bal chez Bacalier.

Janine annonce à René qu'elle va se placer à Paris.

Une animation inaccoutumée régnait au Chef-Lieu comme chaque année au 18 septembre. Débordant le champ de foire, tout le long de la route nationale, par dizaines étaient attachés les vaches, les veaux, les moutons, les chèvres, les agneaux, les chevreaux. Plusieurs marchands forains avaient installé des bancs où l'on trouvait de tout, depuis les peignes, les briquets, les jouets, jusqu'aux pantalons, aux seaux, aux ustensiles de toutes espèces. La foule bigarrée circulait entre les bestiaux, entre les étalages, entre les tables de café. Aux hommes du pays se mêlaient ceux de Cuines, venus chercher leurs vaches, les maquignons des Arves, en blouse grise, au patois zézayant, et les femmes bavardes et les enfants curieux. De toute cette cohue montait une sorte de symphonie où se fondait les mugissements, les bêlements, les klaxons, les coups de trompette et de sifflet, les aboiements, les bribes de conversation : Saint-Colomban, pour un jour, avait quelque chose d'une ville.

René ne voulait ni vendre ni acheter, mais, comme tout le monde, il était descendu à la foire en curieux. Il retrouva les vieux copains, Marcel, Joseph, Charlot, et avec eux il fit le tour de la foire, marchandant, plaisantant, regardant. Près du ruisseau de Barral, il vit un fort troupeau de moutons, les plus beaux du pays, et deux veaux au poil fin et brillant : c'était le lot de Jason du Châtelet, le père de Janine, qui discutait avec trois maquignons la vente de ses bêtes. Marcel demanda :

« Et Janine ?

— Oh ! elle fait un tour à la Foire. Les filles, tu sais ! »

Les jeunes gens descendirent vers les bancs forains où se pressait la foule des enfants et des jeunes. Les gosses, charmés, emportaient qui une trompette, qui un sifflet, qui un jouet. Plusieurs jeunes filles regardaient les broches, les bracelets, les bagues, les bigoudis, les peignes, qui étincelaient comme des étoiles. Il y avait la blonde Léa, la mince et rieuse Mimi, la belle Emma, si fière de maintien et pourtant si facile disaient les mauvaises langues des

garçons, et puis Janine, et c'était bien la plus belle, la plus harmonieuse, celle dont le regard divin ensorcelait. Les jeunes gens les virent de loin :

« Ah ! voilà des pigeons dit Charlot.

— Et de beaux !

— Oui, René. Emma est bien, mais surtout Janine. Plus ça va et plus elle devient jolie.

— C'est la plus belle des Villards et même d'ailleurs ! reprit Marcel. Et avec ça pas commode. Pas moyen de l'accompagner. Ca s'en croit parce que c'est beau et c'est riche ; il en a du pognon le père Joson !

— Elle s'en croit peut-être un peu, dit Joseph, mais pourtant elle est simple et elle est travailleuse. Il y en a d'autres comme Marie du grand Jacques, qui n'en foutent pas la secousse, qui vivent en bazan'nes, qui vous regardent d'un air méprisant, et puis le soir elles se font envoyer par leur type du moment, quitte à changer quand la tête leur dit. Au moins Janine, elle est sérieuse et c'est rare aujourd'hui.

— Hum ! sérieuse, comme elles le sont toutes.

— Alors Emma, tu achètes un bracelet. Toujours aussi fière !

— Tu ferais mieux de me payer quelque chose, Marcel. Tu n'es pas chic avec moi.

— Tiens, je te le paye (« Il faut semer le matin pour récolter le soir », se dit Marcel).

— Tu ne m'achètes rien, Joseph ?

— Ma pauvre Mimi, je suis fauché aujourd'hui.

— Tu n'es pas fauché pour boire, aussi !

— Bonjour Janine.

— Bonjour René. »

Et les deux jeunes gens se serrèrent la main, René plongeant son regard amoureux dans l'éclat des yeux bleus. Ils ne purent en dire davantage, les autres jeunes gens mêlant leurs rires et leurs plaisanteries à la conversation.

« Cet après-midi et ce soir, ça va guincher chez Bacalier, Janine. L'accordéon monte, dit Charlot.

— Ça changera un peu d'avec leur pick-up. Et puis j'aime la musique. »

Les jeunes gens se dispersèrent de côté et d'autre. René aurait bien voulu dire encore quelque chose à Janine, mais la petite Lily accourut.

« Papa te veut Janine.

— Pourquoi ?

— Je sais pas. Viens tout de suite. »

Et Janine s'en fut avec sa sœur. Les jeunes gens entrèrent au café boire un verre de blanc. Bientôt le champ de foire commença à se vider. Les maquignons, les montagnards partaient, emmenant leurs acquisitions ou retournant leurs bêtes invendues. Le calme revint peu à peu, et, sur la route parsemée de bouses olivâtres, les jeunes regagnaient leur hameau pour déjeuner et se préparer au bal de l'après-midi...

Le soir, le café Bacalier comme on dit dans le pays, est plein à craquer. Tout l'après-midi, les couples ont déjà virevolté au son de l'accordéon. Et maintenant, ils sont là, à nouveau. Et beaucoup de vieux et de vieilles sont venus avec la jeunesse, et le riche costume villarin mêle ses couleurs étincelantes aux claires toilettes des jeunes filles. Bancs et chaises sont surchargés de vraies grappes humaines et, dans l'étroit espace réservé au bal, monte de cette cohue dansante une lourde vapeur faite de respiration, de chaleur, de fumée de tabac, le tout noyé dans les notes inlassables que verse l'accordéon. Les gosses turbulents courrent de la salle à la terrasse extérieure, se jouent des niches et se flanquent des taloches. De la cuisine proche, transformée en comptoir, viennent des cris avinés, des disputes ou des chants discordants. Une atmosphère d'ivresse, un peu vulgaire sans doute, mais à laquelle il est difficile de ne pas se laisser prendre, vous emportez comme dans un tourbillon.

Toute la jeunesse des deux Villards est là et inlassablement les jeunes filles tournent aux bras de leurs amants. Là-bas dans un coin de la salle, le père Favre, sa femme et ses enfants sont assis à une table. Janine, entre deux danses, s'y repose, et sa beauté éclate encore bien davantage ce soir. Sa légère robe à plis bleu pâle, sa ceinture d'or et son corsage blanc font ressortir l'éclat bruni de la chair, la pureté des traits, l'abondante chevelure qui déferle sur les épaules et les yeux d'azur plus lumineux qu'un ciel d'été. Peu de

bijoux : un simple tour-du-cou d'or ; elle est simple, elle est belle. Assis vers la porte, avec Charlot, Marcel et Joseph, René contempla la reine du bal. Cet après-midi, il l'a déjà fait danser, l'a regardée avec passion, mais n'a pas pu lui dire grand chose, tant son cœur était troublé. Les copains aussi y sont allés, mais eux, ils n'ont même pas osé attaquer. Marcel a préféré tenir du côté d'Emma, Joseph a visé une fille du Premier-Villard et Charlot attend une occasion favorable. Le grand Louis de Lachenal semble au contraire insister auprès de Janine. Il a déjà fait plusieurs danses avec elle. Il est bien vu des parents : diable, son père est maire et il a aussi du pognon. Mais René sent croître encore sa jalouse. « Il faut me décider » se dit-il enfin.

« Allez René, il faut danser. Ce soir il nous faut un pigeon chacun. Celui qui n'en aura point, paiera l'apéritif dimanche.

— J'ai la flemme.

— Viens boire un canon, ça te lèvera la flemme. »

Deux canons de blanc en cuisine et René, fouetté par le vin, retourna dans la salle. Les premières notes d'un tango mélodieux tombèrent de l'accordéon. René hardiment traversa la salle.

« Tu viens danser Janine ? insinua-t-il dans un souffle.

— Oui. »

Et avec un clair sourire, Janine se laissa enlacer par le puissant jeune homme. Les couples nombreux se formèrent et le tango langoureux berçait les danseuses de sa musique fluide et caressante. Penché vers Janine, René murmura :

« Je suis heureux de te tenir encore dans mes bras. Tu es si belle. J'en rêve le soir.

— Tais-toi, René.

— Tu ne veux pas me croire parce que je ne te plais pas. Tu préfères Louis peut-être.

— Non René. Mais tous les garçons disent la même chose, dit-elle, toujours dans un sourire ineffable.

— Oui, mais moi, Janine, ce que je te dis c'est vrai. Tu es la seule que j'ai fait danser aujourd'hui. Janine, écoute, je t'aime. Tu es trop belle ! Si au moins je te plaisais un peu...

— Tu es un beau garçon, René, mais ne me flatte pas trop, sinon je deviens inabordable.



■ La foire de Saint-Colomban : 18 septembre 1930.

meras-tu un jour ?

— Pourquoi pas ? »

Le tango s'éteignait peu à peu mais le bis, unanimement réclamé, ranima la danse, et René, enivré par la musique, serra davantage sa cavalière contre sa poitrine. En la lâchant, il lui dit : « à la prochaine », et la jeune fille cligna de l'œil en signe d'acquiescement.

Quelques minutes de calme, c'est-à-dire de bouteilles, de verres, de cris, de murmures, de bruits de chaises et de tables, et à nouveau la musique s'éleva, rapide et entraînante, et René alla valser avec Janine. Le grand Louis, qui avait déjà fait la moitié du parcours pour venir demander la danse à Janine, fut désappointé. Quand la valse prit fin, Marcel dit à René :

« Eh bien ! tu ne te mouches pas du coude. Tu attaques la plus belle du premier coup. Qu'est-ce que ça veut dire ?

— Rien, elle me plaît.

— Pas qu'à toi, reprit Charlot. Mais le père Joson, tu sais, il veille sur son bel oiseau. Tu ne veux pas l'avoir ce soir.

— Et qu'importe ! Vous voulez avoir tout du premier coup. La conquête d'une beauté pareille vaut bien qu'on s'y attarde. Ah ! voilà un paso...

— Il est enragé maintenant, dit Joseph. Tu vas voir la bagarre avec Louis tout à l'heure.

— T'en fais pas pour René, il a une force terrible. Et puis Louis n'a qu'à aller la faire danser. Je vais voir

Solange. »

René venait à la cuisine boire un verre, lorsque Louis l'interpella :

« Dis donc, René, tu crois qu'elle est pour ton nez, la belle Janine ?

— Bien autant pour moi que pour toi ; ça te regarde ?

— Tu crois que je m'en vais me laisser faire par un pouilleux comme toi, espèce de con !

— Qu'est-ce que tu dis, sale ivrogne ? »

Et René bondit sur son adversaire. Deux ou trois copains s'interposèrent et calmèrent un peu les deux antagonistes. Louis était grand et sec, on le disait nerveux, mais la carrure de René faisait impression.

« Eh bien ! c'est moi qui la ferai danser maintenant », dit Louis, se dirigeant vers la salle. René, malgré les copains qui voulaient laisser une danse à Louis, se lança aussi dans la salle. Les deux hommes en même temps demandèrent la jeune fille. Celle-ci aurait pu refuser l'un et l'autre, mais elle en avait assez de Louis qui se prétendait un peu partout son bon ami.

« J'ai promis à René dit-elle ». Et triomphalement, René l'enlaça. La danse à peine finie, comme René emmenait sa cavalière en cuisine pour lui payer à boire, le grand Louis, campé près de la porte, lui décocha une gifle. La riposte fut immédiate : un formidable coup de poing envoya rouler l'adversaire sous une table. A nouveau, un attroupement et des commentaires plus ou moins bruyants interrompirent le bal. Janine était pâle maintenant, mais elle ne désavoua pas son cavalier et resta près de lui. Lorsqu'elle eût terminé une nouvelle danse avec René, elle alla s'asseoir et son père lui dit :

« Pourquoi danses-tu toujours avec René ? Ca attire les bagarres et puis il va croire ce qui n'est pas.

— Dans cette histoire, papa, René avait raison : il a reçu une gifle. Et puis Louis commence à me taper sur les nerfs : je ne l'aime pas.

— Oui, ma fille, dit la mère, mais danse un peu avec d'autres. Autrement on croira que René est ton bon ami.

— On croira ce qu'on voudra. Je m'en fiche ! Et puis j'en ai assez de ce pays où on ne peu jamais être tranquille, où tout le monde blague à tort et à travers. Cette fois, ça me décide en plein. Je partirai cet hiver.

— Il commence à se faire tard. C'est bientôt deux heures. Il faudra rentrer » conclut la mère.

Louis avait quitté le bal, furieux, et René, à son aise, fit encore danser son idole que personne n'osait plus lui disputer.

« Nous allons bientôt partir, René, dit-elle.

— Déjà. Moi qui voudrais te faire tourner toute la nuit ! Et tu rentres avec tes parents bien sûr ?

— Oui.

— Je n'aurais jamais le bonheur de t'accompagner un peu.

— Tu en veux trop René. D'ailleurs, il y a encore dimanche. Nous faisons arracher les pommes de terre, et le soir, on viendra danser.

— Ah ! tant mieux. Et puis, cet hiver.

— Oh ! cet hiver... je m'en vais.

— Tu t'en vas ! Et où ?

— Je vais à Paris. On a trouvé une place. Ca me changera les idées. J'en ai assez de ce pays où on ne peut rien faire sans être aussitôt critiqué, calomnié.

— A Paris ? Qui diable te mène si loin ?

— Les Raynaud. Tu te souviens, ces bazans qui étaient à l'hôtel, cet été. Ils m'ont proposé d'aller à Paris, chez l'un de leurs parents. Ils ont beaucoup insisté et maintenant je suis décidée.

— Fais attention que Paris ne te retienne pas.

— T'en fais pas, je reviendrais au printemps. J'aime trop la montagne. »

La danse est finie, la fête est s'achève.

« Adieu, René.

— A dimanche, Janine. »

Et René étreignit la main de la jeune fille qui trembla dans la sienne. Dans la nuit étoilée montaient les vieux chants villarins que les jeunes gens poussaient, à pleine poitrine, au long des routes qui mènent aux hameaux écartés. Et René, avec deux ou trois copains qui rentraient avec lui, chantait aussi :

« Il va. Il vient. Il dit en son langage / Les Amoureux sont souvent malheureux. »

## Un chantier qui tarde à démarrer

Alors que le chantier n'a pas encore débuté (fin juin 2006), un permis de construire a été affiché au Mollaret durant le week-end du 1<sup>er</sup> mai. On apprenait par la même occasion qu'un permis de construire avait été déposé après celui obtenu le 4 novembre 2004, pour la même opération immobilière, sur le même terrain.

Ce nouveau permis, délivré le 11 avril 2006<sup>(1)</sup>, concerne la construction « d'une résidence de tourisme avec un petit collectif et 65 chalets » pour une surface hors œuvre nette (SHON) de 3 995 m<sup>2</sup> (soit 61 m<sup>2</sup> par chalet). Le précédent permis autorisait « 50 chalets, 3 appartements et 2 locaux commerciaux » pour une SHON de 2 864 m<sup>2</sup>. L'augmentation de la SHON (40 %) provient d'une augmentation du nombre de chalets et du fait qu'un certain nombre de ceux-ci ont été surélevés d'un étage pour augmenter la capacité en lits du programme.

Ce programme immobilier a bénéficié d'une publicité dans l'hebdomadaire *La Maurienne* (3 ou 4 passages, de la mi-décembre 2005 au début janvier 2006) et sur le site Internet des Agences Chauvin immobilier Maurienne. Depuis, il ne fait plus partie des offres proposées par ces agences. Contactée par *Le Petit Villarin*, l'agence de Saint-Jean a indiqué qu'ils avaient décidé de ne plus travailler avec ces promoteurs : « *On n'arrivait pas à obtenir les éléments qu'il fallait pour présenter correctement les produits aux clients* ».

C'est dans ce contexte, que le 10 février dernier la commune de Saint-Colomban a adressé une lettre à M. de Keyser (promoteur de ce projet) pour lui demander de tenir « ses engagements de livrer 700 lits pour la fin de l'année 2006, dans le respect des accords passés entre la commune et la Satvac » en décembre dernier. Dans le cas contraire, une participation aux pénalités prévues pour lits non construits dans le protocole qui lie la commune et la Satvac (2 décembre 2005) lui serait réclamée. Dans sa réponse (datée à la fois du 4 avril et du 12 avril 2006...), M. de Keyser assure que le chantier devrait pouvoir normalement démarrer le 2 mai 2006, sans évoquer les pénalités.

Une rencontre (qualifiée de tendue par le maire de Saint-Colomban) a eu lieu entre les représentants de la commune et les promoteurs (26 avril, à La Pierre).

Depuis que ce projet existe, on a vu apparaître plusieurs interlocuteurs, le terme générique « promoteur » recouvrant plusieurs savoir-faire.

Au départ, c'est la société Transactions Immobilières Mer et Montagne (TIMM) qui se montre intéressée pour s'engager au Mollaret et à La Perrière (lettre du 29 novembre 2003).

Crée en 1999, TIMM est essentiellement spécialisée dans la commercialisation et possède deux agences à Menton et à Nice. Dans un document interne, TIMM est rattachée au groupe Financière d'Azur SA, une société d'administration d'entreprises localisée à Dardilly (Rhône). L'interlocuteur de la commune est alors M. Marc Nassivet qui – dans l'organigramme de TIMM – occupe des fonctions à la « direction commerciale et ressources humaines ».

C'est avec TIMM que la commune signe une promesse de vente pour le site du Mollaret (janvier 2004) et avec TIMM toujours que le conseil décide (30 janvier 2004) de signer une promesse de vente pour une 2<sup>e</sup> tranche à La Perrière. Et le

23 avril 2004, le conseil municipal prend connaissance du permis déposé par TIMM (pour le Mollaret).

Quelques mois plus tard (compte rendu du conseil, 23 juillet 2004) on apprend que le permis de construire du Mollaret a été « déposé le 21 avril 2004 par de Keyser Universel Participations représentée par la société TIMM ». Ce permis sera délivré le 4 novembre 2004 à la société Promotion Immobilière du Sud-Est (représentée par M. Gustaaf de Keyser) qui obtient aussi, le 29 janvier 2005, un permis de construire sur le site de La Perrière.

Ainsi, en un peu plus d'un an, deux nouvelles sociétés (de Keyser Universel Participations et Promotion Immobilière du Sud-Est) et un nouvel interlocuteur (M. de Keyser) apparaissent dans ce dossier, et la société TIMM n'est plus qu'un mandataire.

En fait, la dénomination Promotion Immobilière du Sud-Est n'est que le nouveau nom pris (le 18 février 2005, le permis est déjà accordé) par la société Wakiki-Sun (crée en 1996), société qui n'a qu'un actionnaire : la société Universel Participations SA dont M. de Keyser est un des 3 administrateurs<sup>(2)</sup>. Cette société de droit luxembourgeois, domiciliée à Luxembourg, est elle-même détenue par deux sociétés. La première, Remat SA (95,2 % des parts), est domiciliée à Alofi, capitale de Niue (petite île située dans l'océan Pacifique). La seconde, Sauro Trading and Consulting SA (4,8 %), est domiciliée à Tortola, capitale des îles Vierges Britanniques<sup>(3)</sup>. L'île de Niue et les îles Vierges Britanniques sont répertoriées, dans la presse spécialisée, comme des paradis fiscaux notoires. On ne sait donc pas à qui appartiennent les droits à construire.

En février 2005, tout en changeant de nom, la société Wakiki-Sun modifie également son objet social qui lui permet désormais de pouvoir « acheter et/ou vendre des immeubles (...) » et « acheter tout ténement (...) ». Un changement rendu nécessaire pour qu'elle puisse acquérir le bâtiment G et les terrains de La Perrière et du Mollaret (11 000 m<sup>2</sup> environ, achetés à la commune de Saint-Colomban en mai 2005).

La rénovation du bâtiment G, entreprise à l'automne 2005, a été stoppée quelques semaines plus tard, les ouvriers, étrangers, ayant quitté le chantier fautes d'être rémunérés. Durant ces travaux, ils avaient été logés dans des gîtes communaux (Martinan) dont la location (entre 5 000 et 7 000 euros) n'a toujours pas été réglée à la Maison du tourisme.

M. de Keyser, administrateur de société, domicilié professionnellement à Luxembourg, dirige, en France, une dizaine de sociétés soit comme gérant, soit comme liquidateur. Il est également président du conseil de surveillance de la société Yachting Park Holding qui a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 4,1 millions d'euros (et un résultat net négatif) dans la « vente et entretien tous types de bateaux à moteur. Maintenance, hivernage, occasion ». Elle est située à Grimaud dans le Var.

A l'automne dernier, une autre personne, M. Yves Alzina, apparaît dans ce dossier. C'est lui qui, dans un courrier au conseil municipal (8 septembre 2005), indique que les travaux vont commencer. Ce sont ses coordonnées qui apparaissent au bas du petit texte qui présente (sur le site Internet de la Maison du tou-

## LA POSTE

### S'adapter pour ne pas disparaître

Un peu plus d'un siècle après son ouverture<sup>(1)</sup>, le bureau de poste de Saint-Colomban fermera en septembre prochain.

Cette décision est dans le droit fil des mesures contenues dans le protocole de coopération, établi entre le conseil général de la Savoie et La Poste (protocole signé le 29 janvier 2004 et confirmé le 14 janvier 2006), que La Poste juge indispensable « pour mieux s'ancrer durablement dans le milieu rural »...

Depuis octobre 2003 la commune de Saint-Colomban était dans la liste des communes du département<sup>(2)</sup> où la présence postale était remise en question à cause d'une activité trop faible, estimée l'an dernier à 34 minutes par jour. Et comme l'idée de La Poste est de mettre ses agents là où sont ses clients...

Déjà, en mars 1973, le directeur départemental des PTT (La Poste de l'époque...), M. Céna, avait proposé d'insérer dans le numéro 2 du *Petit Villarin*, une lettre ouverte aux Villarins dans laquelle il écrivait : « *La transformation du bureau de Saint-Colomban en agence postale a été envisagée par suite de la diminution continue, depuis plusieurs années, du trafic de cet établissement. Cependant à la suite de l'intervention des municipalités de Saint-Colomban et de Saint-Alban, j'ai réexaminé la situation et j'ai consenti, à titre expérimental, à surseoir à cette mesure et à faire nommer un nouveau receveur-distributeur. Pour que la maintien du bureau ne soit plus remis en cause il faut que son trafic augmente. Pour cela, la population doit mettre à profit le sursis accordé pour utiliser davantage les services du guichet postal.* »

Le receveur-distributeur nommé fut Joseph Martin-Cocher (Nantchenet) qui était entré à La Poste en 1965. Après un an comme facteur à La Chambre et six années comme télégraphiste à Paris, Joseph Martin-Cocher avait passé un concours de receveur-distributeur et fut nommé à Vinzier avant d'arriver en juin 1974 à Saint-Colomban. Décédé en septembre 1995, il fut remplacé par Christine Martin-Cocher qui, à l'automne prochain, devrait donc continuer sa carrière dans le canton de La Chambre.

Pour remplacer le bureau de poste, le

conseil municipal de Saint-Colomban a accepté (28 avril dernier) d'ouvrir à la place une agence postale communale (APC) qui traite les besoins de proximité, soit la plupart des opérations courantes réalisées par le bureau de poste actuel : timbres, prêt à poster, enveloppes, etc., mais pas les enveloppes pré-affranchies pour l'étranger ni les Chronopost.

Pour les retraits ou les dépôts d'argent, les transactions seraient limitées à 300 euros par personne et par semaine.

La transformation du bureau de poste en agence postale, prévue pour septembre, n'interviendra toutefois qu'après la signature d'une convention, actuellement en discussion entre la commune de Saint-Colomban et La Poste, qui définira le cahier des charges de la future agence postale.

Pour « accompagner » ces transformations, le conseil général a lancé l'opération Créapost, un dispositif qui prévoit une participation aux charges (salaire de la personne – recrutée par la commune – qui sera chargée de tenir cette APC, eau, électricité, chauffage, etc.) soit une aide mensuelle plafonnée à 800 euros pour une ouverture mensuelle de 60 heures ou plus. Naturellement, si ce temps mensuel d'ouverture est inférieur à 60 heures, cette attribution sera calculée au prorata des heures ouvertes. Pour compléter son temps de travail hebdomadaire, cet employé territorial pourra exercer une autre activité. Une somme de 20 000 euros est également disponible pour toute création d'APC. Mais, dans la mesure où, à Saint-Colomban, il s'agit d'une transformation, la commune pourra-t-elle en bénéficier ?

Cette adaptation est naturellement préférable à une fermeture. Mais, selon le directeur (national) de La Poste, l'efficacité de ces transformations sera mesurée deux fois par an. Il est donc à craindre – l'activité n'ayant pas de raison de croître subitement de manière significative – qu'on ne recherche très vite de nouveaux modes de gestion partenariale publique ou privée...

(1) Pour une histoire de La Poste aux Villards, lire *Le Petit Villarin*, numéros 10, 22, 54, 63, 64, 66 et 90.

(2) Trente trois communes étaient concernées (*Le Dauphiné libéré*, 3 octobre 2003).

risme) les opérations immobilières du Mollaret et de La Perrière. Et c'est son nom qui apparaît aussi (comme représentant de Promotion Immobilière du Sud-Est) dans les formulaires de réservations insérés dans le dossier de présentation du programme de rénovation du bâtiment G qui était disponible à l'agence Chauvin (aucun document de ce type n'existant dans le dossier de présentation du Mollaret).

M. Alzina est un commercial par ailleurs engagé dans une opération immobilière en partenariat avec la commune de Saint-Peray (Ardèche).

Enfin, si la société TIMM a « disparu » du dossier en tant que telle, M. Nassivet, lui, semble toujours présent par l'intermédiaire d'une société de commercialisation : Millénium 3 Immobilier (crée en mars 2006) dont les coordonnées téléphoniques apparaissent (fausses) dans une brochure (qui présente les deux programmes, du Mollaret et de La Perrière) déposée à la Maison du tourisme par M. Alzina. M. Nassivet est partie prenante dans une dizaine de sociétés aux raisons sociales variées : de la promotion immobilière de logements au conseil pour les affaires et la gestion en passant par la tenue d'un club de poneys, à Sospel, dans les Alpes Maritimes.

En retraçant l'histoire de ce projet, on

comprend mieux les raisons qui ont amené le conseil municipal à adopter (28 avril dernier) une délibération stipulant : « (...) que tout transfert concernant un changement d'entité du promoteur devra recevoir l'accord du conseil municipal. »

Reste une question : quel organisme sera le gestionnaire de ce programme immobilier ? Un moment évoqué, le groupe Grand Sud Accueil n'est plus cité. Il s'agirait maintenant d'Eurogroup vacances, une société spécialisée dans l'hôtellerie et dans la gestion de chalets et de résidences, qui travaille avec M. Maulin (gestion des fermes de Saint-Sorlin d'Arves).

**E. Tronel-Peyroz**

(1) Ce qui devrait repousser au 11 avril 2008 la date butoir pour le début des travaux. Ce permis fait l'objet d'un recours déposé auprès du tribunal administratif de Grenoble par Lionel Girard (La Pierre) dans le cadre du recours des tiers. Cette affaire devait être jugé le 3 juillet.

(2) C'est le nombre minimal requis pour les sociétés de droits luxembourgeois. Les deux autres administrateurs sont M. Philippe Wauters (domicilié en Belgique) et M. Jan Hans Borgers (domicilié aux Pays-Bas).

(3) La société appelée aux fonctions de commissaire aux comptes de la société Universel Participations SA (Auping International Consulting SA) est également domiciliée aux îles Vierges Britanniques.

## Maulin reprend la station de Gérardmer

Après 4 mois de négociations et des renseignements pris dans certaines communes des Sybelles..., le conseil municipal de Gérardmer a retenu la société Maulin Montagne Participations comme délégataire de service public pour l'aménagement et l'exploitation de son domaine skiable<sup>(1)</sup>. Cette délégation de service public a été signée le 28 avril et a pris effet le 1<sup>er</sup> mai 2006.

Selon les termes de l'accord, Maulin Montagne Participations s'engage à verser un «droit d'entrée» d'un montant de 10 millions d'euros à la commune de Gérardmer, payable annuellement sur la durée de la concession (20 ans). Ce droit correspond au montant que la commune doit acquitter, en application du contrat conclu en 1988, comme indemnité de «sortie», à l'ancien concessionnaire.

Le groupe Maulin s'engage en outre à réaliser un programme d'investissement de 10 millions d'euros décomposé en deux phases. La première (2007-2011), d'un montant de 6 millions d'euros, comprendra un stade de slalom et un snow park, leur enneigement artificiel (ainsi que l'enneigement artificiel d'une piste de ski alpin), l'installation d'un télésiège débrayable, l'amélioration et la valorisation du front de neige et de la signalétique. La seconde phase, à réaliser à partir de 2011, d'un montant de 4 millions d'euros, comprendra l'installation d'un télésiège et l'amélioration régulière des pistes. A cela s'ajoute le versement des redevances et taxes habituellement prévues en pareil cas.

Au-delà de ces engagements portant sur la saison hivernale, Maulin Montagne Participations entend «développer l'accueil d'équipements, d'activités, ou de manifestations, de manière occasionnelle, répétitive ou plus durable, de nature à améliorer l'offre de loisirs toutes saisons. Elle entend également avoir l'opportunité de réaliser dans un court terme une offre complémentaire d'hébergement (...), sur le front de neige ou en proximité, à raison de deux fois 4 à 600 lits (...), sous la forme de résidences de tourisme (...), établissements pouvant apporter à Gérardmer une clientèle nouvelle sur toute la saison d'hiver ou d'été et, par voie de conséquence, un dispositif de promotion renforcé. Dans ces résidences de tourisme, la société s'engage à réserver des locaux suffisants pour organiser, en partenariat avec la commune, un service de halte garderie.»

M. Maulin, PDG de Maulin Montagne Participations a déclaré avoir été séduit par la chaleur humaine qu'il a rencontrée à Gérardmer : «Il existe ici un réel marché de ski ludique. On ne peut comparer les Vosges aux Alpes. Aux Sybelles, nous avons 310 km

de pistes. Mais Gérardmer se trouve au centre d'une région qui draine une clientèle de proximité et, surtout, les coûts son inférieurs à ceux des Alpes où il faut compter environ 3 000 euros de frais pour une semaine de ski à quatre personnes.»<sup>(2)</sup> Le domaine de Mauselaine, à une altitude de 1 150 mètres, s'étend sur 78 hectares (40 kilomètres de pistes alpines, 30 kilomètres de pistes nordiques) et compte 12 remontées mécaniques. Durant la saison 2004-2005, la station de ski de Gérardmer a réalisé un chiffre d'affaires de 2,6 millions d'euros. Cette année, la mairie a avancé un chiffre de 3,3 millions d'euros. Mais, selon Alexandre Maulin, qui va prendre la présidence de la société Gérardmer Ski Développement, filiale à 100 % de Maulin Montagne Participations (M. Jean-Marc Lassauze, jusqu'à présent directeur technique au sein de la Satvac, en devenant le directeur) : «La station de Gérardmer réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 3,5 millions d'euros, avec un record cette dernière saison, à 4,2 millions.»<sup>(3)</sup>

Maulin Montagne Participations réalise avec ce contrat sa première opération de croissance externe dans le domaine de l'exploitation des stations de ski, une réussite qui pourrait en appeler une autre.

Depuis plusieurs mois en effet, M. Maulin est en pourparlers avancés pour s'implanter à Anzère, à quelques encablures de la station helvétique de Crans-Montana. Le 20 avril dernier, les élus de la commune d'Ayent «ont fait la connaissance de M. et Mme Gaston Maulin qui sont bien décidés à construire, vendre et rentabiliser 3 000 lits banalisés (...). Ce projet se déroulerait en deux étapes de 1 500 lits. Construits sur les terrains qui entourent la télécabine, les 700 appartements reviendront entre 70 et 80 millions de francs suisses.»<sup>(4)</sup> Pour le groupe Maulin, les derniers 1 500 lits seront liés à la réalisation ou non d'une liaison entre Anzère et Crans-Montana.

Selon un professionnel local «alors que l'occupation des lits actuels est de 55 jours durant l'hiver, le groupe Maulin, grâce à plusieurs opérateurs touristiques comme Odalys, Eurogroup, Holydream (...), table sur des lits occupés durant cent jours en hiver, soit presque le double...», et «les premiers 1 500 lits rapporteront aux remontées 2 millions de chiffre d'affaires supplémentaires sur les 4,5 actuels».

(1) Procès verbal de la réunion du conseil municipal de Gérardmer du 26 avril 2006 (27 voix pour et 1 contre sur 29 conseillers en exercice).

(2) *L'Est républicain* (29 avril 2006).

(3) *Les Echos* (2 mai 2006).

(5) *Le Nouvelliste* (21 avril 2006).

## Le «groupe Maulin» se structure

Crée en mai 2005, la société Maulin Montagne Participations est une holding dotée d'un capital de 3 millions d'euros détenu à parts égales par Mme Maryse Maulin et M. Alexandre Maulin (63,3 %) et la Financière Maulin (36,7 %) qui est majoritairement détenue par la famille Maulin. Son objet est de prendre des participations dans des sociétés.

Suite à sa constitution, Maulin Montagne Participations détient 42,1 % du capital de la Société de Développement et de Modernisation Arves-Corbier<sup>(5)</sup> (SDMAC) qui contrôle 54 % de la Satvac laquelle exploite les remontées mécaniques du Corbier et de Saint-Jean d'Arves (convention réactualisée le 18 février 2000) et de Saint-Colomban (convention du 22 décembre 1998, réactualisée le 2 décembre 2005).

La Satvac possède 60 % du capital de la Financière de Saint-Sorlin<sup>(2)</sup>, une société qui contrôle 66,8 % de la Société d'Aménagement de Saint-Sorlin (Samso) qui gère les remontées mécaniques de Saint-Sorlin depuis le 8 juillet 1998. Le département de la Savoie possède des parts au capital de la Samso par l'intermédiaire de Savoie Stations Participation et, à se titre, M. Bouvard, député de la Savoie, siège à son conseil d'administration.

L'ensemble de ces sociétés (SDMAC, Satvac, Financière de Saint-Sorlin et Samso) serait évalué à plus de 20 millions d'euros.

Récemment (septembre 2005), le conseil municipal de Saint-Colomban a pris une délibération pour autoriser le transfert de la délégation de service public de son domaine skiable, de la Satvac à la Samso.

(1) De ce fait, cette société est détenue à 57,9 % par la famille Maulin.

(2) La Soremet, qui gère les remontées mécaniques de la Toussuire et des Bottières, détient 40 %.

## POINT DE VUE

### Bien vivante la commune de Saint-Alban !

L'indifférence n'est pas de mise chez les habitants de Saint-Alban : les commentaires sur la politique municipale occupent beaucoup de place dans *Le Petit Villarin*, et par exemple dans le numéro de mars 2006. On ne peut que s'en réjouir, c'est le jeu normal de la démocratie. Mais, à trop vouloir noircir le tableau, on prend quelques libertés avec les faits, et je voudrais, sans être trop long, rétablir quelques vérités.

Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon, élus, il faut le rappeler, sur la liste que je conduisais, et entrés en opposition pour des motifs qui leur sont propres, sont très inquiets : la commune court au désastre !

Et d'abord sur la communauté de communes. Ils oublient que la composition du conseil communautaire ne respectait pas la loi, et que, tout naturellement, le conseil municipal a demandé par un vote unanime, eux compris, au tribunal administratif de dire la loi. Et que, le tribunal nous ayant donné raison et la parité acquise, ils ont délibérément pris parti contre leur commune, se prêtant à une opération politicienne au profit de nos voisins. Et il faudrait que la majorité municipale soit bien irresponsable pour accepter qu'un conseiller minoritaire, votant systématiquement contre nos propositions, s'oppose à la politique définie par la majorité du conseil municipal. Et, tout naturellement, appliquant la loi, le conseil municipal a retiré leur mandat de délégué communautaire à ces deux conseillers.

Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon sont visiblement pour le développement des énergies renouvelables, mais surtout pas chez nous. On a évidemment le droit de contester la réalisation de la chaufferie, qui n'est effectivement pas une opération simple, mais il n'est pas nécessaire pour cela de donner de fausses informations. Exemples : «Il est établi que la rentabilité décroît avec l'augmentation des prestations». Etabli par qui ? «L'approvisionnement en bois est prévu sous forme de plaquettes venues de Tarentaise.» C'est oublier qu'ils ont tous deux voté, le 18 mars 2006, une coupe de bois dans la forêt communale, dont 200 mètres cubes, invendables, sont destinés à être déchiquetés pour la chaufferie, contribuant ainsi à l'entretien de la forêt. «Sur une dizaine d'intéressés, il n'en reste paraît-il que quelques-uns.» En fait, la dizaine est toujours là !

Le gîte d'alpage n'est pas non plus un projet facile : au moment de son lancement, nous pensions effectivement le réaliser plus rapidement, et nos deux critiques aussi, qui l'avaient voté avec nous. Il a été mené parallèlement à l'étude d'une ferme communale, ferme impossible à réaliser selon le diagnostic établi par la chambre d'agriculture, qui a effectivement mis longtemps à rendre son rapport. Mais, là aussi, le fait d'être maintenant opposés à tout ne justifie pas les fausses affirmations, par exemple : «Après une pétition contre le projet il est apparu un problème.» La réalité est bien différente : nous avons sollicité l'avis du service de Restauration des terrains en montagne, qui nous a donné un avis favorable, mais en demandant une étude complémentaire, et le trop célèbre principe de précaution l'a emporté. Dans un secteur, où aucune avalanche n'est répertoriée sur les cartes, on nous a tout de même imposé une étrave de 6 m (et non de 9 m) de haut, et nous préférions rechercher une autre architecture plutôt

que subir cette horreur devant le gîte. Il faut bien sûr se préoccuper de la facture, et des subventions pour l'alléger : nous avons déjà obtenu une aide pour la partie touristique et l'alimentation électrique, et nous y travaillons pour le volet agricole et pour l'adduction d'eau. Et, là aussi, il ne devrait pas être nécessaire de mentir pour appuyer sa démonstration (*lire l'article de Michel Donda, page 16*).

Concernant maintenant la route du Mollard, je souhaite revenir rapidement sur l'article de mon prédécesseur, Edmond Lauminy, que je ne considère évidemment pas comme un opposant à la municipalité.

M. Lauminy commence son article par un long plaidoyer pour défendre l'action des municipalités précédentes, pensant que nous les avions critiquées. Ce n'est absolument pas le cas. Mais les opposants au tracé finalement choisi ont souvent mis en avant le fameux emplacement réservé du POS, et nous avons simplement remarqué qu'on ne pouvait pas bâtir un projet de cette ampleur, dans un terrain aussi difficile, sans relevé topographique, et que le tracé figurant au POS ne pouvait être qu'indicatif.

Après ce relevé, et une longue étude de la DDE, le conseil municipal avait choisi à l'unanimité le tracé en Z. Lorsque Armand Cartier-Lange, suivi ensuite par Emile Quézel-Yoyon, a demandé une réétude, j'ai proposé au conseil municipal d'accepter, malgré le premier vote, l'allongement des délais, et le coût supplémentaire pour la commune.

Après cette nouvelle étude, deux projets étaient en concurrence, et ils ont été soumis aux habitants en réunion publique, et ensuite au conseil municipal. Et la vingtaine d'habitants présents (et non une cinquantaine) ont effectivement choisi le tracé rectiligne, beaucoup plus simple d'aspect ; et le conseil municipal, le 11 octobre 2003, a lui aussi voté, également à l'unanimité, le tracé rectiligne.

Et j'ai déjà expliqué que, lorsque nous avons repris, Daniel Quézel-Ambrunaz et moi-même, l'étude attentive de ce projet, nous avons découvert sur les plans une erreur de niveau qui compromettait gravement le lotissement de la Doata ; et nous avons aussi découvert, en demandant à la DDE d'affiner l'étude, que le tracé rectiligne, plus consommateur de voirie et donc de terrain, était au moins aussi coûteux que l'autre. Notre vote du 11 octobre était donc une erreur, et je l'ai reconnue et assumée, et le conseil municipal, sur ma proposition, a décidé de mettre à l'enquête publique le tracé en Z.

Faut-il rappeler que le choix définitif a été fait après cette enquête publique – où chacun, y compris les pétitionnaires, a pu s'exprimer, et cette fois sur la base d'un dossier – après que le commissaire enquêteur, expert indépendant, ait donné un avis favorable ? Et le conseil municipal, suivant en cela l'avis du commissaire enquêteur, a effectivement voté, le 17 avril 2004, par 7 voix contre 2, le projet en Z.

Terminons sur une note souriante. M. Lauminy évoque «les ennuis» que comportera la route, «en hiver surtout» : ceux qui sont obligés, actuellement, d'emprunter le chemin du Mollard en hiver seront peut-être heureux d'utiliser la nouvelle route, avec ses 9 à 10 % de pente maximale et ses quatre mètres de largeur.

**Georges Quézel-Ambrunaz (\*)**

(\*) Georges Quézel-Ambrunaz est maire de Saint-Alban.

## SAINT-COLOMBAN

### ● SÉANCE DU 24 MARS 2006

Absente : Delphine Ferroud. Jacques Maurino demande d'ajouter sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 17 février dernier, au sujet de l'aménagement d'un parking au Martinan, à la fin de la phrase : « (...) une négociation sera ouverte afin de ne pas gêner les riverains », la précision suivante : « et les expropriés ». Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### 1 - Comptes administratifs 2005

Le conseil approuve les comptes administratifs 2005 :

- du budget général. Dépenses de fonctionnement : 468 630,70 € ; recettes de fonctionnement : 1 627 970,55 € ; dépenses d'investissement : 947 809,09 € ; recettes d'investissement : 1 106 068,74 € (unanimité sauf Hervé Tardy, absent pour ce point de l'ordre du jour) ;
- des gîtes communaux. Soit, dépenses de fonctionnement : 37 310,91 € ; recettes de fonctionnement : 50 638,11 € ; dépenses d'investissement : 25 867,33 € ; recettes d'investissement : 49 694,01 € €
- du CCAS. Soit, dépenses de fonctionnement : 3 690,40 € ; recettes de fonctionnement : 3 475 euros.

#### 2 - Taux d'imposition 2006

Les taux suivants ont été adopté : taxe d'habitation : 0,01 % ;

taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,90 % ;

taxe foncière sur les propriétés non bâties : 0,17 %.

Ce qui produira une recette fiscale de 1 062 647 euros. Jacques Maurino demande si on ne pourrait pas réfléchir pour voir comment informer les personnes qui ne connaissent pas toujours leurs propriétés lorsque les successions n'ont pas été effectuées.

#### 3 - Budgets primitifs 2006

• budget principal. Il s'équilibre en dépenses et recettes à 1 400 257 euros en fonctionnement, et à 3 814 462 euros en investissement. En investissement, il est question du téléski du mont Cuinat. A ce sujet, il faudrait prévoir une réunion tripartite entre la Satvac, la commune et le service des pistes à la fin de la saison pour statuer sur ce point. Par ailleurs, le conseil est informé qu'un emprunt de 3 millions d'euros sur 2 ans est nécessaire pour

équilibrer le budget. Cette année, un emprunt de 1,5 million d'euros est prévu. Jacques Maurino intervient au sujet de l'eau. Pourquoi ne pas faire payer l'eau ? On pourrait alors obtenir des subventions pour la construction de la station d'épuration par exemple. Réponse : il faut savoir que le prix au m<sup>3</sup> est fixé par le conseil général (1,3 € HT minimum/m<sup>3</sup>). Si ce tarif n'est pas appliqué, il n'y a pas de subvention accordée, et, si une subvention est accordée, son taux sera modulé entre 10 et 25 % du montant HT des travaux. Ce budget est adopté par 8 voix pour et 2 contre (Jacques Maurino et Hervé Tardy).

• gîtes communaux. Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 51 500 euros, en fonctionnement, et à 44 615 euros en investissement.

• CCAS. Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 11 630 euros.

#### 4 - Subventions

Le conseil attribue (unanimité) les subventions suivantes : association Saint-Col station fleurie : 8 900 euros (sur les 8 955,37 € demandés), le Tour des pays de Savoie : 6 600 euros (sur les 6 600 euros demandés pour une étape contre la montagne entre Sainte-Marie-de-Cuines et Saint-Colomban, le 27 mai), et 6 400 euros (Norbert Combet votant contre) à la Maison du tourisme (soit les 7 600 euros demandés moins 1 200 euros correspondant aux primes attribuées aux salariés). Pour le Club des sports, qui demande 25 000

ro 734, aux Ponts (vente Consorts Tardy à Pichon/Duboin), et après une visite sur le terrain qui a permis de constater qu'il existe actuellement un passage très étroit (à peine 50 cm) qui dessert les habitations de MM. Luc et Julien Martin-Cocher et la maison des Consorts Mollaret, décide d'appliquer le DPU sur la partie non bâtie de la parcelle section C numéro 734. La partie bâtie restera aux propriétaires ;

• approuve la proposition de Bureau Véritas pour la mission de coordination, sécurité, et santé, pour le projet de construction d'un garage pour les dameuses ;

• répond favorablement à une demande de M. Jean-François Urbain, chef des pistes, pour une location à l'année d'un appartement dans les gîtes communaux à Martinan (gîtes Jeannolin) [à ce sujet, Norbert Combet fait remarquer que le conseil municipal a refusé par le passé des locations à l'année à d'autres personnes] ;

• est informé que la DUP est prête et le commissaire enquêteur nommé pour la régularisation des terrains de la tourne de Barral et de la route de la bergerie Favre-Bonté à Martinan ; que l'enquête publique concernant la voie d'accès au domaine skiable et la construction de la station d'épuration est prévue en juin et juillet prochains ; que le constat d'état des lieux pour l'occupation temporaire des sols pour la voie d'accès au domaine skiable, la station d'épuration, la construction d'un pont sur le Glandon et les parkings à

Pouchet aura lieu le 12 avril 2006 ; que l'instruction du dossier administratif pour la traversée du Chef-Lieu débutera cet été ; que deux tilleuls du C h e f - L i e u seront coupés : l'un gêne pour le chantier (agrandissement de la salle

des fêtes) et celui du bord de la route n'est pas en bon état selon le diagnostic de l'ONF (à ce propos le maire fait allusion aux platanes de la place Monge à Chambéry et à sa responsabilité) ; d'un courrier de Mme Inès Girard quand au gel d'une canalisation aux Roches, qui prive d'eau son habitation. La malfaçon sera réparée.

Enfin, suite à une question de Christophe Favre-Novel, le conseil est informé qu'à cause des travaux actuellement en cours à la salle des fêtes, un chapiteau d'une capacité de 150 places sera loué cet été pour les festivités.

• suite à la demande de droit de préemption urbain (DPU) sur la parcelle située section C, numé-

ro 734, aux Ponts (vente Consorts Tardy à Pichon/Duboin), et après une visite sur le terrain qui a permis de constater qu'il existe actuellement un passage très étroit (à peine 50 cm) qui dessert les habitations de MM. Luc et Julien Martin-Cocher et la maison des Consorts Mollaret, décide d'appliquer le DPU sur la partie non bâtie de la parcelle section C numéro 734. La partie bâtie restera aux propriétaires ;

• approuve la proposition de Bureau Véritas pour la mission de coordination, sécurité, et santé, pour le projet de construction d'un garage pour les dameuses ;

• répond favorablement à une demande de M. Jean-François Urbain, chef des pistes, pour une location à l'année d'un appartement dans les gîtes communaux à Martinan (gîtes Jeannolin) [à ce sujet, Norbert Combet fait remarquer que le conseil municipal a refusé par le passé des locations à l'année à d'autres personnes] ;

• est informé que la DUP est prête et le commissaire enquêteur nommé pour la régularisation des terrains de la tourne de Barral et de la route de la bergerie Favre-Bonté à Martinan ; que l'enquête publique concernant la voie d'accès au domaine skiable et la construction de la station d'épuration est prévue en juin et juillet prochains ; que le constat d'état des lieux pour l'occupation temporaire des sols pour la voie d'accès au domaine skiable, la station d'épuration, la construction d'un pont sur le Glandon et les parkings à

Pouchet aura lieu le 12 avril 2006 ; que l'instruction du dossier administratif pour la traversée du Chef-Lieu débutera cet été ; que deux tilleuls du C h e f - L i e u seront coupés : l'un gêne pour le chantier (agrandissement de la salle

des fêtes) et celui du bord de la route n'est pas en bon état selon le diagnostic de l'ONF (à ce propos le maire fait allusion aux platanes de la place Monge à Chambéry et à sa responsabilité) ; d'un courrier de Mme Inès Girard quand au gel d'une canalisation aux Roches, qui prive d'eau son habitation. La malfaçon sera réparée.

Enfin, suite à une question de Christophe Favre-Novel, le conseil est informé qu'à cause des travaux actuellement en cours à la salle des fêtes, un chapiteau d'une capacité de 150 places sera loué cet été pour les festivités.

• suite à la demande de droit de préemption urbain (DPU) sur la parcelle située section C, numé-

### ● SÉANCE DU 28 AVRIL 2006

Absents : Robert Bozon, Delphine Ferroud (procuration à René Mugnier) et Hervé Tardy (procuration à Jacques Maurino).

En préambule, Norbert Combet demande que, sur le compte rendu de la réunion du 24 mars 2006, soit indiqué le résultat du vote concernant le choix de Bureau Véritas (pour une mission de coordination, sécurité et santé lors de la construction du garage des dameuses), soit (sur 10 votants) : 7 voix pour, 1 voix contre (Hervé Tardy), et 2 abstentions (Norbert Combet et Jacques Maurino).

Jacques Maurino, quant à lui, demande le montant de la subvention qui sera versée pour la course cycliste du Tour des Pays de Savoie (arrivée à Saint-Colomban le 27 mai 2006) (réponse : 6 600 euros, comme l'année précédente), et intervient au sujet des tilleuls coupés sur la place du Chef-Lieu. « Pourquoi ne pas les avoir élagués ? » Réponse du maire : « Le premier empêchait l'édification d'un mur anti-avalanche et l'autre, en bordure de route, était creux (rapport ONF) ». Après ces précisions, le compte rendu du 24 mars 2006 est approuvé à l'unanimité.

#### 1 - Emprunt

Le conseil approuve la réalisation d'un emprunt de 3 millions d'euros échelonné sur deux ans, soit 1,5 million cette année et 1,5 million en 2007, pour financer les travaux prévus (station d'épuration, nouveau cimetière, restauration de la chapelle de La Pierre, enfouissement des réseaux secs). Cet emprunt sera contracté auprès de l'établissement bancaire Dexia Crédit local.

#### 2 - Le point des travaux

• Station d'épuration : les bois sur l'emprise de cet ouvrage seront coupés par l'ONF et entreposés en bordure de route. Ils seront marqués et porteront le numéro de la parcelle où ils ont été coupés. Pour les parcelles en biens non délimités les indivisaires devront s'arranger entre eux.

• Nouveau cimetière : Mme la Juge fera le transport sur les lieux le 16 mai 2006 à 10 heures pour l'évaluation des terrains. Un appel d'offres a été publié et l'ouverture des plis est fixée au 22 mai 2006. Trois variantes ont été proposées. C'est la variante n°3 qui a été retenue car le maire a souhaité réduire les places de parking et privilégier plutôt le « vert que le noir ». Jacques Maurino intervient pour indiquer que vu le nombre de places de stationnement prévu, les habitants du Martinan pourront venir se garer à côté de la

cure.

• Réseaux secs : pour Les Roches et La Sausse, un appel à candidatures a été publié et l'ouverture des plis aura lieu le 15 mai 2006 pour le choix de cinq candidats après dossier DCE. Au Martinan (2<sup>e</sup> tranche), les travaux ont redémarré ce printemps. La fin de ce chantier est prévue pour le 15 mai 2006.

• Aménagement du carrefour des Roches (RD 927) : les travaux d'aménagement avec agrandissement du virage au lieu-dit « Sous-la-Tour » seront réalisés en septembre 2006.

• Chapelle de La Pierre : les travaux de restauration ont démarré le 24 avril 2006 par les peintures intérieures réalisées par Mme Guilloud. Le tilleul se trouvant à côté de la chapelle a été élagué par l'ONF. Les travaux de maçonnerie (Entreprise Jamen) et de menuiserie (Entreprise Jean-René Bozon-Vialle) débuteront le 9 mai 2006. La première réunion de chantier a été fixée au jeudi 11 mai 2006. La fin des travaux de restauration de cette chapelle est prévue pour le 4 septembre 2006.

• Pont sur le Glandon : le marché a été attribué à l'entreprise Mancuso qui devrait réaliser très prochainement l'accès à la station d'épuration.

#### 3 - Immobilier

René Mugnier a indiqué que la commune avait adressée le 10 février 2006, à M. de Keyser, une lettre pour lui demander de tenir ses engagements de livrer 700 lits pour la fin de l'année 2006 dans le respect des accords entre la commune et le délégataire de service public des remontées mécaniques (Satvac), sinon il lui serait demandé de participer aux pénalités. Il a porté à la connaissance du conseil la réponse du promoteur (lettre datée du 4 avril et du 12 avril) mentionnant que le chantier devait pouvoir normalement démarrer le 2 mai 2006. Sans évoquer les pénalités. Enfin, il a indiqué qu'une réunion avait eu lieu le 26 avril entre des représentants de la commune et les promoteurs immobiliers, à la salle hors-sac à La Pierre, pour tenir une première réunion préalable à l'ouverture de chantier du Mollaret. Par ailleurs, le conseil municipal décide de prendre une délibération telle que présentée par Jacques Maurino (lettre du 18 avril 2006) et qui demande au promoteur de fournir une garantie de livraison concernant les appartements du bâtiment G à La Perrière et les chalets en vente au Mollaret, et que tout transfert concernant un changement d'entité du promoteur devra recevoir l'accord du conseil municipal. Toutefois, le

Lire la suite page 15



Agrandissement de la salle des fêtes.

Laurent MARTIN-COCHER



○ chauffage - sanitaire  
○ tuyauterie industrielle

63, rue Eugène Charbonnier - 38600 FONTAINE  
Tél. 04 76 26 71 11 - Portable 06 08 59 59 61

Le Pont - Saint-Colomban-des-Villards

PAINS  
PATISSERIE  
SOUVENIRS

J.-L.  
TABOURY

Tél. 04 79 59 48 59

Spécialité marjolaine - chocolats maison

SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

BOUCHERIE DU MONT CUCHE

Charcuterie - Volailles - Lapins

J. FERA TRAITEUR

Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile  
73130 St-Etienne-de-Cuines

Tél. 04 79 56 34 01

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78

327 430 740 R.M. 73

## Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

### Suite de la page 14

conseil municipal décide de ne pas adopter une autre délibération également proposée par Jacques Maurino : « *Le conseil municipal demande au promoteur de terminer la totalité des travaux au bâtiment G à La Pierrière préalablement au commencement des travaux au Mollaret* » estimant que cette demande n'avait pas force de loi et aucune valeur contrainte.

#### 4 – Service public

Le conseil est informé de la réunion qui s'est tenue le 31 mars courant avec des représentants de La Poste au sujet du devenir du bureau de Poste qui serait fermé, sous sa forme actuelle, en septembre prochain. Il est possible de créer une agence postale communale car la commune possède déjà des locaux et se trouve dans une zone ZRR. A l'unanimité, le conseil approuve cette solution qui prendra effet à compter de septembre 2006. Une convention à passer entre la commune et La Poste, déterminera les services qui seront assurés par cette agence postale communale ainsi que son fonctionnement. Une participation mensuelle de 900 euros serait versée pour le fonctionnement de cette agence et le conseil général de la Savoie pourrait attribuer une subvention de 20 000 euros environ pour des travaux de réhabilitation (lire page 12).

#### 5 – Questions diverses

Le conseil :

- décide, suite à une lettre de M. Tronel-Picaillon (16 mars 2006), demeurant à Marseille, désireux de vendre ses terrains à Saint-Colomban, et après avoir pris connaissance de l'emplacement de ces terrains, de faire à M. Tronel-Picaillon une proposition. Jacques Maurino ne prend pas part au vote ;
- autorise Alexandra Favre-Bonté à effectuer un branchemen d'eau et d'assainissement pour un projet de construction d'appartement dans un hangar agricole existant ;
- décide ne pas appliquer son droit de préemption urbain concernant une transaction entre Mme Suzanne Tronel-Payroz et M. Gillot (propriété bâtie à Lachal) ;
- suite au courrier de M. Olivier Carron (EURL Caron Hébergements et Loisirs) par lequel, M. Carron demande de résilier au 31 mai 2006 ses contrats d'affermage pour le gîte d'étape à La Pierre et le centre de vacances des Moulins, accepte ces demandes (la commune récupérera à

compter du 1<sup>er</sup> juin 2006 la gestion de ces structures).

- est informé du concours de décos de Villages et villes fleuries, à l'occasion du passage du Tour de France, pour lequel la commune est déjà inscrite avec l'association Saint-Col station fleurie qui demande l'aide des employés communaux pour fixer un mât au tombeau situé à l'entrée du Chef-Lieu (vers la route ONF) afin d'y souder des vélos qui seront fleuris. Par ailleurs, trois banderoles seront posées pour cette occasion : une vers la cure, une vers le terrain de football et une Sous-le-Col.

- est informé qu'une réunion avec des représentants de la FHYT se tiendra le 29 avril 2006 à 10 heures à la mairie (problèmes concernant la retenue de Lachal), et qu'une réunion tripartite entre la commune, l'ESF et le Club des Sports est programmée comme cela avait été demandé lors de la dernière réunion. A ce sujet, Jacques Maurino dit qu'il s'abstient puisqu'il a été mis en cause par le président du Club des ports dans un article paru dans le dernier numéro du *Petit Villarin*.

• approuve d'échanger (sans souffre et au frais des demandeurs) une partie (30 mètres carrés) de la parcelle communale cadastrée section H numéro 1305 contre une partie (221 mètres carrés) de la parcelle située section H numéro 1034 appartenant aux Consorts Ramel.

En fin de réunion, Norbert Combet intervient au sujet de la répartition des sièges au conseil de la communauté de communes après l'entrée de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines (réponse : ce sera aux conseils municipaux à se prononcer) et pour programmer une réunion avec la Satvac et les saisonniers pour discuter du bilan de la saison et connaître le résultat de la répartition des skieurs sur le domaine des Sybelles depuis la mise en place du système mains libres. Gilbert Emieux intervient au sujet de la mairie de Saint-Étienne-de-Cuines qui souhaiterait elle aussi rejoindre la communauté de communes. Marcel Malburet, sur le même au sujet demande : qu'apportera cette commune et va-t-on payer quelque chose si la station d'épuration est faite ? Réponse non. Mme Barbo, intervient au sujet du Club des sports concernant l'emploi d'un entraîneur à l'année. Julien Donda demande le tarifs des forfaits pour la saison 2006-2007 (réponse : il faut attendre la réunion de fin de saison avec la Satvac) et la date de mise en service de l'ADSL à Saint-Colomban (repoussée au 6 mai 2006). Enfin, il demande à consulter le cadastre pour une extension du jardin d'enfants l'hiver. Mais il semblerait qu'avec la loi montagne il n'y ait pas besoin de l'autorisation des propriétaires.

Après ce bilan, le conseil décide (7 voix pour et 2 contre : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) la reprise en pleine propriété de tous les

## SAINT-ALBAN

### ● SÉANCE DU 22 AVRIL 2006

Absent excusé : Emile Quézel-Yoyon (procuration à Armand Cartier-Lange).

En préambule, le point 4 du compte rendu de la séance du 18 mars 2006 est complété comme suit : « *Les budgets du commerce le Triandou et du CCAS sont adoptés à l'unanimité.* » Ce compte rendu est alors adopté à l'unanimité.

#### 1 – Communaux cultifs

Des parcelles (3 200) propriétés de la commune sont actuellement confiées en jouissance à des usufruitiers, conformément à la loi sarde. Elles représentent une superficie totale d'environ 109 hectares. Jusqu'en 1952, un registre comportant les numéros de parcelles et l'usufruitier correspondant était tenu à jour à la mairie. Depuis cette date, il est nécessaire, en cas de cession de la jouissance, par succession ou vente, de faire figurer les parcelles sur l'acte notarié correspondant à la transaction. Dès 2002 (conseil municipal du 19 janvier 2002) la municipalité a souhaité entreprendre la régularisation des communaux cultifs et elle a commencé le travail d'information en lançant l'enquête pour une durée de six mois par délibération du 3 mai 2003, les usufruitiers inscrits sur le registre (ou leurs descendants) étant avertis par courrier. Le 17 avril 2004, le conseil municipal fixait les modalités de régularisation, en proposant aux usufruitiers identifiés trois possibilités : abandonner la jouissance, conserver l'usufruit avec inscription sur un nouveau registre ouvert en mairie, ou acheter la nue propriété des parcelles au prix de 0,10 € le m<sup>2</sup>. Deux délibérations (12 août 2005 et 2 décembre 2005) décidaient l'affichage des parcelles pour lesquelles personne ne s'était manifesté ; cet affichage est resté en place jusqu'à ce jour sur les panneaux communaux, la liste pouvant également être consultée en mairie. Michel Donda, adjoint délégué à l'agriculture, présente le résultat : 8 usufruitiers ont présenté les documents requis ; 2 usufruitiers ont des listes de parcelles au nom d'un ascendant, mais aucun document concernant les successions, et, après discussion, ils renoncent à revendiquer l'usufruit ; 1 usufruitier présente une liste de parcelles, mais, après vérification, ces parcelles sont en fait propriétés privées, et non communaux cultifs ; enfin 1 usufruitier présente une liste de 249 parcelles, mais seulement 117 sont identifiées par acte notarié, 132 ne figurant sur aucun acte.

Après ce bilan, le conseil décide

(7 voix pour et 2 contre : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) la reprise en

pleine propriété de tous les

communaux cultifs non identifiés soit 2 893 parcelles représentant 919 989 m<sup>2</sup> ; l'envoi d'un courrier aux usufruitiers identifiés pour connaître leur décision ; et l'octroi d'un délai d'un an (jusqu'au 30 avril 2007) à l'indivision Darves-Blanc pour rechercher les actes notariés répertoriant éventuellement les parcelles non identifiées à ce jour.

#### 2 – Lotissement et route du Mollard

La déclaration d'utilité publique ayant été prononcée, le conseil confie (7 voix pour et 2 contre : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) à la Société d'aménagement de la Savoie les études concernant les coûts prévisionnels d'aménagement, la préparation des dossiers de subvention et l'établissement d'un pré-bilan prévisionnel d'opération.

#### 3 – Assainissement

(lire ci-dessous)

#### 4 – Commerce du Triandou

Après le départ au 31 mars 2006 des fermiers (M. et Mme Estrade), la commune a lancé un appel à candidatures (*La Maurienne, Terroirs de Savoie*, affichage dans la vallée des Villards). Un seul candidat s'est

déclaré et il a été reçu pendant deux heures par la commission créée au conseil du 18 mars 2006. Déjà candidat en 2004, il a présenté un projet cohérent de gestion du commerce multi-service communal, dans le cadre de la délégation de service public. La convention de délégation, qui lui avait été transmise avec le dossier de candidature, a été examinée article par article au cours de cette audition. Le conseil a décidé (unanimité) d'accepter la candidature de M. Marc Vuillermoz, et d'adopter la convention de délégation (avec quelques modifications par rapport à la convention antérieure, pour renforcer les possibilités de contrôle de la commune).

#### 5 – Chemin rural

Après déclassement au conseil du 18 mars 2006, le conseil accepte (7 voix pour et 2 absences : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) d'aliéner une portion de chemin d'une superficie de 13 m<sup>2</sup>, au profit de la SARL B21, 174 route d'Allonzier à 74330 Choisy.

#### 6 – Eau et assainissement

(lire ci-dessous)

**Lire la suite page 16**

## EAU POTABLE

### « De la nécessité d'un approvisionnement plus sûr »

Le rapport sur l'eau et l'assainissement à Saint-Alban a été adopté le 22 avril dernier par 7 voix pour (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon ne prenant pas part au vote). En marge de ce rapport, le maire a donné deux informations :

• la dernière analyse (5 avril 2006) montre la présence en faible quantité de bactéries (coliformes et escherichia coli). Le réservoir a été désinfecté. « *Mais une fois encore apparaît la nécessité de chercher un approvisionnement plus sûr, source de la Vieille Route ou Syndicat de moyenne Maurienne.* »

• les recettes 2005 se montent à 14 530 euros, les dépenses à 8 158 euros (analyse et vidanges des décanter). Et le schéma d'alimentation en eau potable a montré la nécessité de procéder à un entretien régulier du réseau par une entreprise spécialisée dont le devis est attendu. Une somme de 12 000 euros a été inscrite au budget 2006. Ces chiffres montrent qu'il faudra se pencher sur l'équilibre du budget du service de l'eau au moment de la fixation des tarifs du prochain exercice.

Concernant l'assainissement, les communes ont l'obligation de mettre en place pour le 1<sup>er</sup> janvier 2007 un service chargé de contrôler les assainissements non collectifs. A Saint-Alban, le hameau du Pied des Voûtes ainsi que trois habitations individuelles ne sont pas reliées au réseau d'eau usées, et la commune ne peut mettre en place le service compétent pour assurer le contrôle. Aussi le conseil a décidé d'adhérer au Syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Bugeon (SIEPAB) qui a mis en place ce service et propose de le mettre à la disposition des communes pour effectuer divers contrôles. Sur les dispositifs neufs : contrôle de conception et d'implantation afin de valider le projet d'assainissement en respectant les contraintes du terrain, et contrôle de bonne exécution des travaux pour vérifier l'adéquation entre les travaux effectués et le projet validé. Sur les dispositifs existants :

• état des lieux des installations existantes qui comprend : visite des installations, repérage, vérification du dispositif de traitement, repérage d'éventuels défauts de conception ou d'usure des ouvrages, évaluation des travaux de réhabilitation si nécessaire, conseil auprès des usagers, rapport de visite.

• contrôle périodique de bon fonctionnement des installations (au moins une fois tous les quatre ans) qui comprend : visite des installations, contrôle du bon fonctionnement, vérification de la vidange périodique de la fosse, repérage de l'usure éventuelle des ouvrages, évaluation des travaux de réhabilitation si nécessaire, conseil auprès des usagers, rapport de visite.

Cette adhésion au SIEPAB se fera à la carte, le maire conservant ses pouvoirs de police malgré le transfert de la compétence « assainissement non collectif » au syndicat qui effectuera le contrôle des installations prévu par la réglementation.

## HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE

Logis de France, Qualité et Accueil

Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires Spécialités locales et régionales

73130 St COLOMBAN DES VILLARDS

Tél. 04 79 56 25 33

## Comptes rendus des conseils Saint-Alban

Suite de la page 15

### 7 - Divers

• Le conseil municipal autorise M. Laurent Garrido à occuper la cave du café du Merlet pour trois mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006 pour entreposer du matériel. Cet accord est renouvelable par convention expresse.

• Michel Donda, adjoint délégué aux finances, présente deux décisions budgétaires modificatives qui sont adoptées par 7 voix pour et 2 abstentions.

• A propos de l'extension de la communauté de communes, la commission mixte Sainte-Marie – communauté de communes s'est réunie deux fois et se réunira à nouveau le 26 avril à la mairie de Saint-Alban. Le travail actuel porte sur les statuts et notamment la définition des compétences. Il faudra aussi étudier les problèmes financiers, les projets sur plusieurs années, la composition du conseil communautaire, le siège de la nouvelle communauté, l'entrée de Saint-Etienne-de-Cuines...

Le conseil de Saint-Alban envisage de consulter la population de la commune lorsque la commission aura présenté ses conclusions.

## ● SÉANCE DU 27 MAI 2006

Absents : Daniel Quézel-Ambrunaz (procuration à Christian Roche) et Nicolas Revol (procuration à Michel Donda).

Le compte rendu de la séance précédente est adopté par 8 pour et 1 abstention (Armand Cartier-Lange).

### 1 - Communauté de communes

A la suite de la délibération du conseil municipal de Sainte-Marie-de-Cuines du 6 février 2006, une commission composée de 5 représentants de cette commune et de 5 représentants de la communauté de communes actuelle (Patrick Louadoudi, René Mugnier, Georges Quézel-Ambrunaz, Michel Donda, Henri Girard ; suppléants Daniel Quézel-Ambrunaz, Xavier Mugnier) s'est réunie 4 fois pour élaborer un projet de statuts traitant des compétences, du siège de la future communauté, de la composition du conseil communautaire, des vice-présidences, des commissions, etc. La 5<sup>e</sup> réunion, prévue le 1<sup>er</sup> juin, doit normalement aborder les problèmes financiers et le programme pour les années à venir (essentiellement 2007, les élections étant prévues au printemps 2008). Ce

projet sera soumis au conseil communautaire de la communauté actuelle le 2 juin prochain. Il faudra ensuite que les conseils municipaux se prononcent avant que le préfet décide ou non l'élargissement à Sainte-Marie-de-Cuines, la nouvelle communauté pouvant démarrer au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Il est évident que ce projet d'élargissement engage profondément l'avenir de Saint-Alban. Le conseil municipal a donc décidé (8 voix pour, 1 abstention, Armand Cartier-Lange) d'organiser une consultation des électeurs de la commune sur la question de l'élargissement de la communauté de communes à Sainte-Marie-de-Cuines. Cette consultation aura lieu (unanimité) le dimanche 13 août 2006 (le projet de statuts sera joint au bulletin municipal de juillet 2006 et deux réunions d'information et de débat seront organisées, en principe le 29 juillet et le 5 août 2006). Concernant la composition du nouveau conseil communautaire, le conseil approuve (unanimité) les conclusions de la commission : 6 délégués pour Saint-Colomban, 4 pour Sainte-Marie-de-Cuines, 3 pour Saint-Alban. Les délégués de Saint-Alban ne peuvent se prononcer avant la consultation des électeurs et, dans cette attente, ils s'abstiendront sur tous les votes concernant l'élargissement de la communauté de communes.

### 2 - Alignement du Premier-Villard

Au cours des années 2004 et 2005, le conseil municipal a procédé à la mise à l'enquête publique et à l'adoption des plans généraux d'alignement (PGA) du hameau du Frêne et du chemin du Mollard. Ces opérations permettent de régulariser les limites des chemins ouverts à la circulation automobile et de prendre en compte l'évolution des anciens chemins ruraux. Le conseil municipal décide, par 8 voix pour (Armand Cartier-Lange, résident au Premier-Villard, concerné pas le PGA, ne prenant pas part au vote), de lancer une procédure semblable au Premier-Villard. Une consultation sera organisée auprès de cabinets de géomètres. Une information détaillée sera incluse dans le bulletin municipal de juillet 2006.

### 3 - Communaux du Merlet

Un appel à candidatures ayant été lancé dans *Le Dauphiné Libéré* et dans *Terroirs de Savoie* pour la location des 74 ha d'alpages non encore donnés à bail dans la combe du Merlet, trois réponses sont parvenues en mairie dans le délai requis.

La commission d'ouverture des plis, réunie le lundi 22 mai 2006, a proposé le classement suivant : Michel Darves-

Blanc, Chantal Pacton, Jean-Louis Médian-Gros. Le conseil approuve à l'unanimité ce classement et les conclusions de la commission. Conformément à la clause figurant dans le dossier remis aux candidats, la convention pluriannuelle doit être signée dans un délai de 15 jours après notification de la délibération au candidat retenu en numéro 1. Passé ce délai, la convention pluriannuelle sera proposée au candidat classé numéro 2, puis au suivant en cas de non-signature du dossier par le numéro 2.

### 4 - Chapelle

#### du Premier-Villard

Après la restauration complète de la chapelle des Voûtes (2002-2005, inauguration 2 juillet 2005), une étude a été confiée à M. Dominique Perron, architecte du patrimoine, qui a établi pour la chapelle Saint-Sébastien et Saint-Roch du Premier-Villard un dossier comportant les travaux de maçonnerie, de menuiserie et de peinture. Des travaux préliminaires ont été entrepris en 2002 pour réaliser l'assainissement du bâtiment (drain et pose de cheveaux). Le montant estimatif des travaux de rénovation s'établit à 71 000 euros HT (honoraires compris). Le conseil accepte cette étude et demande au conseil général de la Savoie la subvention maximale pour cette restauration. Des dossiers de demande de subvention seront également présentés aux divers organismes susceptibles d'accorder une aide.

### 5 - Chaufferie au bois

A la suite d'un avis du CAUE de la Savoie, le projet de bâtiment de la chaufferie au bois a été totalement revu et un procédé original de construction en ossature bois, faisant appel à une matière première peu coûteuse (bois d'éclaircie) a été mis au point. Cette étude a retardé d'environ deux ans le projet et a entraîné un surcoût dû à la mise au point du nouveau procédé et à l'augmentation des prix de construction. Le projet est un prototype susceptible de développement pour des bâtiments divers (agriculture, chaufferies, hangars industriels...) et à ce titre s'inscrit dans la politique de la Région Rhône-Alpes en faveur de la filière bois. Le surcoût a été évalué à 84 896 euros.

Le conseil municipal décide par 8 voix pour et 1 abstention (Emile Quézel-Yoyon) de demander à la Région Rhône-Alpes la subvention la plus élevée possible pour couvrir ce surcoût.

### 6 - Café du Merlet

Par délibération du 15 octobre 2005, le conseil décidait de renouveler jusqu'au 31 octobre 2006 la mise à disposition gracieuse de la salle du café du

Merlet à M. et Mme Estrade, à l'époque fermiers du Triandou. Le conseil décide, par 7 voix pour, 1 contre (Armand Cartier-Lange) et 1 abstention (Emile Quézel-Yoyon) de ne pas renouveler cette mise à disposition, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2006.

### 7 - Divers

• Une somme de 3 588 euros TTC est portée à la ligne 2181 pour travaux d'agencement au Triandou ; elle est prélevée sur le compte 2315.

• Le conseil accorde par 7 voix pour et 2 contre (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) une subvention de fonctionnement de 2 000 euros à l'AFP de la combe du Nant.

• En vue de la réalisation de la route et du lotissement du Mollard, une parcelle de 225 m<sup>2</sup>, partie de la parcelle section G numéro 64, est acquise à M. Jean-Luc Mermoz au prix de 4 euros le m<sup>2</sup> (8 voix pour, 1 abstention, Armand Cartier-Lange).

• le conseil maintient, pour 2007, les tarifs 2006 pour le gîte d'étape des Jouvières et fixe à 5 euros le tarif 2006 de la carte d'affouage.

• le conseil est informé qu'une visite du ravin du Crêt-Blanc par le service de Restauration des terrains en montagne a eu lieu à la demande de la commune le lundi 22 mai (un rapport sera établi pour voir les mesures à prendre), et que le raccordement au réseau des eaux usées de la maison Salembien va être effectué par l'entreprise Chia-

nale.

Sébastien Chaix, employé territorial à Saint-Alban, a été recruté comme pompier professionnel au tunnel du Fréjus par l'exploitant de ce tunnel. Il devait prendre ses nouvelles fonctions début juillet. Il avait été embauché à Saint-Alban en janvier 2002 dans le cadre d'un emploi jeune. Afin de pourvoir à son remplacement, la mairie de Saint-Alban devrait lancer un appel à candidatures dans le courant de l'été.

### Informations

#### Mairie de St-Alban

Tél.: 04 79 59 44 67

Télécopie : 04 79 59 14 85

E-mail :

mairie.stalban@wanadoo.fr

Site Internet en construction : [www.web-en-test.com/alban](http://www.web-en-test.com/alban).

#### Mairie de St-Colomban

Tél.: 04 79 56 35 72

Télécopie : 04 79 59 42 81

E-mail :

mairie-st.col@wanadoo.fr

#### Communauté de communes

Tél.: 04 79 56 37 00

Télécopie : 04 79 59 42 81

E-mail :

communaute-com.vallee-glandon@wanadoo.fr

## POINT DE VUE

### Attention : mensonges !

C'est ainsi qu'il faut répondre à l'article de MM. Emile Quézel-Yoyon et Armand Cartier-Lange intitulé « Attention : danger ! » concernant les prétdées dérives du gîte d'alpage (Le Petit Villarin, numéro 135, mars 2006).

Ces auteurs écrivent que le Cemagref préconise dans son rapport une étrave de 9 mètres de haut. Or il est indiqué, page 9 de ce rapport (la confusion viendrait-elle de là ?) une hauteur de 6 mètres qui a d'ailleurs conduit la municipalité à revoir le projet pour qu'il puisse s'intégrer dans l'environnement.

Une nouvelle étude architecturale permet d'utiliser la forme du bâtiment comme protection, en déplaçant de quelques mètres son implantation et en modifiant sa forme (avec l'accord du Cemagref, lettre du 13 octobre 2005). Il n'y a donc plus d'étrave.

Emile Quézel-Yoyon et Armand Cartier-Lange écrivent aussi que le premier tronçon de la piste de l'Echaud a coûté 170 000 euros. En réalité, conformément aux comptes de la communauté de communes, le premier tronçon a coûté 39 473 euros (HT) auquel il convient de retrancher une subvention de 11 983 euros.

En définitive, ce tronçon a coûté 27 490 euros, soit 6 fois moins que le chiffre avancé par les auteurs de l'article. Ce n'est plus une erreur, c'est un mensonge.

Pour ce qui est du second tronçon, on glisse du mensonge à la mauvaise foi. En effet, du prix brut de 105 726 euros, il faut retirer la TVA (récupérée par la commune) soit 17 326 euros et une subvention d'environ 35 000 euros ; ce qui laisse à la commune un montant net de 54 000 euros environ. Sans compter – mais cela n'est pas écrit dans l'article – que c'est sur la demande de Emile Quézel-Yoyon et de Armand Cartier-Lange que ce tronçon a été tracé rive droite, d'où un surcoût de 5 006 euros par rapport au tracé prévu initialement rive gauche.

Il est normal en démocratie d'exprimer son désaccord, mais il ne faut pas mentir pour tenter de dévaloriser le travail de ses adversaires.

Michel Donda

(\*) Michel Donda est adjoint au maire de Saint-Alban.

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS  
REVETEMENTS DE SOLS

**MORINI Alain**  
R.M. 19274 73

73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

LA CAVE JEANDET

Vins Fins - Champagne - Spiritueux

Livraria à domicile - Cadeaux de fin d'année

11, Place de l'Hôtel de Ville

73000 Chambéry

Tél. 04 79 55 61 55

PARET-GRIS JACQUES Sarl

CENTRE USINAGE FAO

Mécanique de Précision

Matériel Aéropортuaire - Réparation industrielle

Espace Commercial de Fréjorges

rue Georges Guyenner - 34130 MAUGUIO

Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

**ALP. SOL**

Société Jean-Claude Martin-Cocher

Revêtements de Sols

5, rue des Mouettes 74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### ● SÉANCE DU 2 JUIN 2006

Absents : Annie Bordas (procuration à Michel Donda), Eric Pommier (procuration à Xavier Mugnier), Georges Quézel-Ambrunaz (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz), Alain Rostaing (procuration à René Mugnier).

Le compte rendu de la réunion du 17 mars 2006 est approuvé par 14 voix pour et 1 abstention (Jacques Maurino).

#### 1 - communauté de communes

Suite au travail de la commission chargée de l'élaboration des statuts de la communauté de communes intégrant la commune de Sainte-Marie-de-Cuines, l'article 5 (représentativité de chaque collectivité) est mis au vote. Le conseil adopte la proposition suivante : 5 sièges pour Saint-Colomban, 4 sièges pour Sainte-Marie et 2 sièges pour Saint-Alban (8 voix pour, 7 contre). C'est cette répartition qui avait été retenue par la commission (6 voix pour, 2 contre) le 1<sup>er</sup> juin 2006. Ce projet de statuts sera présenté aux communes pour approbation afin de rendre effective la nouvelle communauté de communes pour le 1er janvier 2007. De plus, pour le 17 août, les structures intercommunales doivent définir leurs compétences. Ce travail ayant été réalisé par la commission, en même temps que celui pour l'intégration de Sainte-Marie-de-Cuines, il sera envoyé à chaque collectivité pour approbation et adresser ensuite à la sous-préfecture.

Après ce point de l'ordre du jour, Jacques Maurino se retire en ne donnant pas de procuration.

#### 2 - Subventions

Le conseil attribue 1 800 euros au Club des sports (12 voix pour, Michel Donda n'a pas participé au vote), 1 500 euros à la Villaraine (13 voix pour, Annie Bordas n'a pas participé au vote), 500 euros à Patrimoine et culture (13 voix pour, Christian Roche n'a pas participé au vote), et rejeté la demande du GDA Maurienne qui demandait

### René Mugnier relaxé

Suite à des propos tenus publiquement en réunion du conseil de la communauté de communes par René Mugnier, maire de Saint-Colomban, le 25 février 2005, des élus de Saint-Alban, présents à cette réunion, jugeant que ces propos présentaient un caractère antisémite, avaient alerté la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme qui avait décidé de porter plainte.

L'affaire, qui, dans un premier temps, avait été classée sans suite par le Parquet, a été jugée le 19 juin dernier au tribunal correctionnel d'Albertville. Après deux heures de débats, René Mugnier a été relaxé, le juge considérant que les paroles prononcées ne constituaient pas une insulte antisémite caractérisée. Il a aussi souhaité que le climat politique s'apaise entre les deux communes.

3 500 euros.

#### 3 - Acquisitions de matériels

Le conseil

- accepte la proposition du Garage Tardy (Le Planchamp, à Saint-Alban) pour l'acquisition d'une tondeuse (1 819 euros TTC) ;
- retient la proposition de OMB Espace Bureau pour l'acquisition du mobilier de la bibliothèque (7 196,80 € HT), et la proposition M2I pour le matériel informatique de la bibliothèque (3 049,33 € HT) ;
- accepte la proposition de la Camif collectivité pour l'équipement des nouveaux locaux de la communauté de communes (1 244,99 € HT) et la proposition de M2I concernant le matériel informatique (1 244,99 € HT).

#### 4 - Fonctionnement de la bibliothèque

Le conseil décide que la communauté de communes s'occupera de l'acquisition des livres à hauteur de 1 500 euros par an et de l'abonnement à des hebdomadaires. La Maison du tourisme s'occupera de la gestion (régie de recettes). Les bénévoles s'occupent du fonctionnement. L'adhésion sera de 10 euros par famille. La caution sera de 40 euros pour les non-résidents. La connexion Internet sera de 1,60 € par heure. La photocopie sera de 0,20 €.

#### 5 - Emplois verts

Le conseil décide de créer deux postes d'agent des services techniques pour une durée de deux mois, à compter du 3 juillet 2006, et fixe la rémunération à l'indice brut 274.

#### 6 - Divers

Le conseil :

- accepte la proposition de la chambre d'agriculture de la Savoie concernant le diagnostic et la proposition d'amélioration collective de la gestion des déjections animales sur le territoire des deux communes (4 845 euros HT) ;
- accepte (12 pour et 2 abstentions : A. Bordas et M. Donda), le déplacement du coffret électrique de l'éclairage public situé sur le mur de la salle des fêtes (2 282 euros HT) ;
- attribue 450 euros à la Maison du tourisme qui propose une série d'animations (d'un montant total de 3 110,23 €) pour le passage du Tour de France le 19 juillet 2006.

## POINT DE VUE

### Ne pas brader l'extension

Depuis deux mois une commission mixte Sainte-Marie-de-Cuines – communauté de communes travaille sur l'extension de la communauté de communes à la commune de Sainte-Marie. A ce jour le travail est bien avancé puisque un projet de statuts définissant les compétences est prêt.

Je pense que cette extension va dans le sens de l'avenir car un rapport récent de la Cour des Comptes préconise une réduction importante du nombre de structures de coopération intercommunale (notamment des SIVU, Sivom, etc.) pour ne conserver que celles qui répondent à une coopération réelle des communes entre elles.

Cependant, à mon avis, l'intégration de la commune de Sainte-Marie soulèvent deux problèmes.

Le premier, Villaro-Villarin, est lié au nombre de délégués des communes au conseil communautaire. Nous avions convenu dans un premier temps, 6 pour Saint-Colomban, 4 pour Sainte-Marie et 3 pour Saint-Alban. Le conseil municipal de Saint-Colomban s'est prononcé pour une autre répartition : 5/4/2, tandis que celui de Saint-Alban est resté sur la proposition de la commission (6/4/3). A Saint-Alban, nous ferons le maximum pour obtenir 3 délégués.

Le second problème posé par l'intégration de Sainte-Marie est plus important car on a le sentiment qu'on brade, à cette occasion, la communauté de communes. Pour 2 raisons.

La première est que les règles que nous établirons aujourd'hui serviront de références pour tout (éventuel) élargissement futur à d'autres communes. En effet, la communauté de communes actuelle n'étant pas écrétée en taxe professionnelle (TP), certaines communes du canton – qui le sont – pourraient voir là une raison de nous rejoindre. Donc pour l'avenir, il faut négocier un maximum de sièges pour les deux communes Villarines au risque pour elles d'être rapidement « diluées ». Accepter que la vallée des Villards ait 9 représentants, tout nouvel entrant en ayant 4, permettrait d'intégrer 2 communes sans perdre la majorité. Il convient pour cela de dépasser nos querelles Villaro-Villarines dans l'intérêt de notre vallée.

La deuxième raison tient dans le faible apport financier de Sainte-Marie-de-Cuines. En effet, en l'état actuel des discussions, cette commune mettrait 30 000 euros dans les caisses de la communauté de communes alors que son adhésion lui donnerait accès à une capacité d'investissements de 600 000 euros.

Certes, M. Vinit, le maire de Sainte-Marie ne

manque jamais de préciser qu'il n'est pas là pour venir prendre de l'argent à la communauté de communes mais qu'il est là pour le développement touristique. Cependant beaucoup de choses peuvent changer en peu d'années et les intentions de départ, honnêtes mais non formalisées, n'engagent à rien. D'autant que lorsque une communauté de communes est à taxe professionnelle unique (TPU) il faut mettre en place un système (quasi irréversible) de compensation pour la commune entrante, pour une durée de 20 ans.

En effet pour intégrer la communauté de communes, la commune de Sainte-Marie a augmenté son taux de TP de 21,6 à 31,4 % [ces impôts ménagers (taxe habitation, taxes foncières) ont subi pour 2006 la même augmentation mais, en régime de TPU, seront ramenés en 2007 au niveau des taux 2005]. Si Sainte-Marie intègre la communauté de communes, le produit de sa TP sera encaissé par la communauté de communes, mais elle aura droit à une attribution de compensation qui est calculée ainsi : on retranche du produit de la TP (573 619 euros), les dépenses intercommunales de Sainte-Marie qui seront prises en charge par la communauté de communes (148 767 euros) et la participation de cette commune au budget général soit 30 000 euros. La compensation s'élève à 394 852 euros.

On constate donc qu'en versant 30 000 euros (en l'état actuel des discussions) au budget général de la communauté de communes, la commune de Sainte-Marie peut prétendre accéder au programme d'investissements qui serait de 600 000 euros [l'augmentation du taux de TP de 29,7 (taux actuel de la TP) à 31,4 % augmenterait les recettes nettes de la communauté de communes de 100 000 euros environ].

En somme, la capacité de financement de la communauté de communes passerait de 500 000 euros pour deux communes, à 600 000 euros pour trois communes avec un droit d'entrée pour le nouvel entrant de 30 000 euros.

Voilà pourquoi j'estime qu'on brade financièrement la communauté de communes. Et, comme pour les délégués, si d'autres communes intègrent la communauté de communes, les Villards deviennent un peu plus les généreux contributeurs au développement des communes voisines. Il reste quelques semaines pour négocier sans brader. C'est crucial pour l'avenir de la vallée.

Michel Donda (\*)

(\*) Michel Donda est adjoint au maire de Saint-Alban.

### Et chez les Cuinains ?

Chez nos voisins, l'extension éventuelle de la communauté de communes de la vallée du Glandon à la commune de Sainte-Marie-de-Cuines ne déclenche pas un intérêt passionné parmi la population.

Dans cette commune, on s'interroge encore sur les motivations qui poussent la municipalité – pour ne pas dire le maire – à s'engager dans cette direction : espérez-vous vraiment s'appuyer sur l'image Sybelles pour promouvoir une forme de tourisme vert, sans exclure une hôtellerie à la sortie de l'autoroute ? pense-t-elle – ce faisant – échapper à d'autres formes d'intercommunalité plus contraignantes ? souhaite-t-elle bénéficier des retombées financières de la communauté de communes, qui n'est pas écrétée ? De tout un peu peut-être...

Au sein du conseil municipal de Sainte-Marie-de-Cuines cependant, l'unanimité n'est pas acquise. Quelques voix soulignent que les « délais d'étude et de réflexion sont bien courts et que cette procédure rapide ne permet pas le nécessaire débat avec la population ».

Le risque d'éloigner les gens des lieux où sont prises les décisions, d'accroître la distance entre les élus et les

électeurs est souligné. « Il ne faudrait pas que les débats locaux ne soient plus l'affaire que de quelques initiés ».

Par ailleurs, la détermination des compétences intercommunales interroge.

Certains pensent, par exemple, que la gestion de l'eau est un sujet environnemental majeur, qui mériterait une gestion intercommunale. Or cette question ne figure pas dans la liste des futures compétences communautaires. Et pour cause puisque la politique des communes sur cette question n'est pas la même : eau distribuée gratuitement à Saint-Colomban, payante à Saint-Alban et à Sainte-Marie.

Et d'aucuns regrettent que, paradoxalement, seule la plus petite des 3 communes ait pris la décision de consulter ses électeurs sur un sujet pour lequel aucun des élus actuels ne dispose de mandat. Pas une des listes présentes en 2001 ne soulevait en effet la question d'un élargissement – pour les Villars – ou d'une création – pour les Cuinains – de structures communautaires.

Jacqueline Dupenloup

**GERLAND Routes**

St-Jean-de-Maurienne  
Tél. 04 79 59 81 03

Albertville - Tél. 04 79 32 12 64

- Travaux communaux
- Accès et abords villas
- Devis gratuit sur demande

**CHAUFFAGE SANITAIRE SERRURERIE**  
INSTALLATION ET ENTRETIEN



**CHIANALE FILS**  
Butane - Propane - Camping-gaz  
655, avenue de la Gare  
73130 St-Etienne-de-Cuines

Tél. 04 79 56 23 84

**AMÉNAGEMENT STUDIO et MONTAGNE**  
- Espace cuinaines - Salle de Bains Meuble  
- Espace Convertibles  
- Espace Literie  
- Espace Meubles en Pin



Tél. 04 79 59 46 78 - Fax. 04 79 59 45 44  
1230 Avenue de la Gare - 73130 St-Etienne-de-Cuines

**Ets ARLAUD**  
AGENT RENAULT Assistance et dépannage  
Vente de véhicules neufs et occasions

Réparations toutes marques  
Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs  
ZA des Grands Prés - Sortie échangeur A43  
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

► **COL DU GLANDON.** Alors que le col de la Croix-de-Fer a été ouvert en même temps que le Galibier (peu après la mi-mai), le col du Glandon a dû attendre juin. Comme toutes les années, à cause de la présence de corniches de neige menaçantes pour la route et le personnel de la DDE chargé des travaux d'ouverture. Il y a quelques années un projet avait été monter pour parer ce danger. Aujourd'hui, il est en sommeil. Faute de crédits ?

► **TRAUX.** Les enquêtes publiques en vue de la DUP pour la création d'une route d'accès au domaine skiable, la construction d'un pont sur le Glandon, la création d'une zone de stationnement au Pouchet et la construction d'une station d'épuration aux Apalus, se dérouleront du 7 juin au 18 juillet 2006 en la mairie de Saint-Colomban aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

► **STATION D'ÉPURATION.** Le marché (1,27 million d'euros) a été attribué à la Lyonnaise des Eaux qui gérera cet ouvrage durant un an tout en formant l'employé communal qui sera chargé de sa maintenance. Cet ouvrage, situé en contrebas de la route départementale, sera constitué de deux bassins couverts. Il sera propre à Saint-Colomban, la commune de Saint-Alban étant déjà pourvu de deux bassins digesteurs décanteurs qui suffisent à ses besoins, et l'idée d'un raccordement des deux communes villarines sur la station d'épuration des Cuines ayant été abandonnée pour des raisons techniques et financières.

► **COOPÉRATIVE.** La coopérative laitière de La Chambre, avec 28 éleveurs affiliés, a récolté 2,12 millions de litres de lait en 2005, dont 3 418 à Saint-Colomban. Elle a fabriqué 5 032 meules de beaufort (de 40 kg chacune environ), soit des chiffres tout à fait comparables à ceux de la coopérative des Arves.

► **TOURISME.** Caron et les Villards, c'est fini ! Après avoir abandonné la gestion du camping (2005), M. Olivier Caron a renoncé (mai 2006) à la gestion du gîte de La Pierre (attribué le 12 juillet 2001), des 6 gîtes du Martinan (maison Jeannolin, décembre 2005), et de l'école de Lachal. Dans le même domaine, Mmes Delphine Ferroud et Adeline Canelle ont aussi renoncé à la gestion de la cure de Saint-Colomban (centre

Les Myrtilles) qui leur avait été attribuée en affermage à l'automne 2005.

► **PONT DU CREY-BLANC.** Début avril a été entrepris le renforcement et l'élargissement du pont sur le torrent du Crey-Blanc lequel, étroit et en mauvais état, posait des problèmes aux autocars. Ces travaux sont entièrement financés par le conseil général (430 000 euros).

► **TURISME.** Thierry Bozon (Lachal) a été élu vice-président de l'office de tourisme de Saint-Sorlin d'Arves.

► **CÉRÉMONIES.** Le 61<sup>e</sup> anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie a été célébré par deux cérémonies, simples, mais toujours bien suivies par la population. A Saint-Alban comme à Saint-Colomban, avant de lire le message du ministre des anciens combattants, chacun des deux maires a insisté sur l'impérieuse nécessité du devoir de mémoire. Georges Quezel-Ambrunaz, à Saint-Alban, a ajouté une petite touche personnelle (« *j'ai connu, enfant, les petits drapeaux déplacés sur les cartes au rythme des avancées des forces de libération...* »). Le dépôt des gerbes et une minute de silence ont comme à l'accoutumée donné à ces moments de souvenir leur caractère émouvant. Puis les participants se sont retrouvés autour d'un apéritif, servi par Marc Vuillermoz à Saint-Alban (dans la « remise des pompes ») et, chez Cici, à Saint-Colomban. On notait la présence, dans les deux communes, de Patrick Louadoudi, président de la communauté de communes et du maire de Saint-Alban, René Mugnier, maire de Saint-Colomban, se dédiant cette année à ses propres concitoyens.

► **CHASSE.** A Saint-Colomban, le plan de chasse de la saison 2006, pour le grand gibier, est identique à celui de l'an dernier, soit 63 chamois, 32 chevreuils et 8 cerfs. A Saint-Alban, 45 chamois, 32 chevreuils, et 8 cerfs ont été attribués.

► **VIE PAROISSIALE.** Des messes seront célébrées à Saint-Colomban le samedi 8 juillet (18 heures), les dimanches 30 juillet, 27 août et 17 septembre, et le mardi 15 août à 10 h 30. Des offices religieux sont également programmés, toujours à Saint-Colomban, un vendredi sur deux, soit le 23 juin, les 7 et 21 juillet, le 4 août, les 1<sup>er</sup> et 8 septembre, à 17 h 30. Des offices supplémentaires sont possibles en fonction de la présence occasionnelle de prêtres dans la vallée (congés, etc.). Consulter le panneau d'affichage pour plus d'information.

► **FLEURISSEMENT.** La campagne 2006 a débuté par le marché aux fleurs (27 mai) toujours très prisé pour la qualité et le coût de ses plants. L'an dernier, Saint-Alban (1<sup>er</sup>) et Saint-Colomban (2<sup>er</sup>) ont été primées au concours départemental et au concours de l'Arvan-Villards. Au palmarès de ce dernier, on relève aussi les noms de Paulette Jamen et Raymond Quézel-Perron, primés, et de Simone Darves, Evelyne Dejonghe et Huguette Jamen, encouragées.

L'association Saint-Alban en fleurs a également fêté les lauréats de son concours 2005 (*Le Petit Villarin* numéro 134, décembre 2005) et embauché Amandine Favre-Bonté pour s'occuper des massifs et de l'environnement. A Saint-Colomban, c'est Flora Martin (Pontamafrey) qui a été recrutée par Saint-Col station fleurie.

## AFP DE LA COMBE DU NANT

## Des questions en suspend

Saint-Alban, est retenue pour plusieurs raisons :

- \* elle présente des espaces encore relativement entretenus (bien que le secteur fauché ait été moins étendu au cours de l'été 2005 que lors des années précédentes) ;
- \* les actions de débroussaillage peuvent être bien ciblées (lisières, murgers...) ;
- \* les parcelles sont en plusieurs endroits accessibles aux engins mécaniques ;
- \* peu de parcelles ont été retirées à la gestion de l'AFP ;
- \* l'intérêt environnemental et paysager de ne pas laisser cette zone s'enrichir est manifeste.

Il a été demandé par courrier aux propriétaires ayant retiré leurs terrains de la gestion de l'AFP s'ils accepteraient de confier leurs parcelles à celle-ci, dans ce secteur très délimité, pour que des projets de convention pluriannuelle et éventuellement de travaux soient arrêtés en assemblée générale afin de le mettre en valeur de façon cohérente. Un appel d'offre pourrait être ensuite lancé en direction des exploitants agricoles.

Ne serait-il pas intéressant qu'une nouvelle expérience de gestion AFP, sur un secteur limité, puisse être conduite ?

Réponse lors de l'AG 2006 des propriétaires ? C'est-à-dire samedi 29 juillet ou samedi 12 aout (si le quorum n'est pas atteint le 29 juillet).

Jacqueline Dupenloup

## CARNET

## NAISSANCES

• Le 21 novembre 2005 à Oyonnax, de **Liséa**, fille de Robin **Michaillard** et Catherine **Gavard**, petite-fille de René (†) et Simone **Gavard**, et arrière-petite-fille de Pierre (†) et Lucie (†) **Bozon** (Valmaure).

• Le 6 avril 2006 à Pithiviers, de **Elvire**, fille de Thierry et Florence **Perrard**, petite-fille de Bernard et Martine **Mugnier**, et arrière-petite-fille de Louis (†) et Fernande (†) **Mugnier** (Les Moulins).

• Le 23 avril 2006 à Grenoble, d'**Anaïs**, fille de Richard **Tritto** et Véronique **Girard**, petite-fille de Charles (†) et Jeannine **Girard** (Martinan) et de Michel et Marie-Jo **Tritto** (le Frêne). Anaïs est l'arrière-petite-fille de Roger (†) et Marguerite (†) **Poncet** (Chef-Lieu), de Ernest (†) et Constance (†) **Girard** (Martinan), et de Jean-Baptiste (†) et Liliane (†) **Quézel-Ambrunaz** (le Frêne).

• Le 19 mai 2005 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Emma**, fille de Claude **Mascaro** et Charlotte **Gobil**, petite-fille de Philippe et Danièle **Gobil** (l'Eglise) et de M. et Mme Joseph **Mascaro** (Villargondran).

• Le 1er juin 2006 à Marseille, de **Louane**, fille de Marc **Frasson-Botton** et Stéphanie **Ledain**, petite-fille de Christian **Frasson-Botton** (Lachenal) et Tammara **Barrera**, et de Eric et Marie-Thérèse **Ledain** (Martinan), et arrière-petite-fille de Camille (†) et Henriette **Frasson-Botton** (le Bessay) et de Emmanuel (†) et Clémence (†) **Favre-Alliance** (Martinan).

• Le 22 juin 2006 à Marseille, de **Justin**, fils de Jean-Baptiste et Anne **Tronel**.

**Peyroz**, petit-fils de Emmanuel et Odile **Tronel-Peyroz**, et arrière-petit-fils de Marius et Joséphine **Tronel-Peyroz** (Lachal) et de Marcel et Paulette **Roy**.

## MARIAGE

• Le 24 septembre 2005 à Froges, de Jean-Claude **Enéa** et Claire **Elephérian**. Claire est la fille de Roger **Elephérian** et Mauricette **Bouchet-Flochet**, et la petite-fille de Marcel **Bouchet-Flochet** (Les Roches) (†) et Marie **Favre-Trosson** (Valmaure).

## DÉCÈS

• De M. Jean-Baptiste **Tronel**, le 22 mars 2006 à Arfeuilles (Allier) (78 ans).

• De M. Claude **Joly**, le 26 mars 2006 à Lagny-sur-Marne (75 ans). M. **Joly** était le père de Jean-Luc **Joly** (Lachal).

• De Mme Léa **Favre-Mot** (Lachenal), le 8 avril 2005 à Grenoble (72 ans).

• De M. Jean-Pierre **Favre-Trosson** (Les Roches, Lachal), le 17 avril 2006 à Saint-André-de-Coray (Ain) (94 ans).

• De Mme Elise **Bozon** née **Favre-Tissot** (Lachenal, Les Roches), le 2 mai 2006 à Saint-Pierre d'Albigny (80 ans).

• De M. Aimé **Chianale**, le 28 mai 2006 à Saint-Jean-de-Maurienne (86 ans).

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

- par voie postale  
**Le Petit Villarin**  
21, rue Albert Dubout  
34130 – Mauguio  
Tél. : 04-67-29-45-43
- par courriel :  
[lepetitvillarin@wanadoo.fr](mailto:lepetitvillarin@wanadoo.fr)

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.

## LE PETIT VILLARIN

Publication trimestrielle : n° CPPAP 0710 G 79863 ; n° ISSN : 1140-5473. Siège : mairie, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards. Directeur de la publication : Emmanuel Tronel-Peyroz. Comité de rédaction : Roger Darves, Jacqueline Dupenloup, Jeannine Martin-Garin (†), Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz. Abonnements et diffusion : Jean-Pierre Tronel-Peyroz, 316 boulevard Chave, 13005 – Marseille ; tél. : 04-91-49-29-61. Comptabilité et administration : Emmanuel Tronel-Peyroz, 21 rue Albert Dubout, 34130 – Mauguio ; tél. : 04-67-29-45-43 ; Courriel : [lepetitvillarin@wanadoo.fr](mailto:lepetitvillarin@wanadoo.fr) ; CCP : Le Petit Villarin, n° 1357-38 M Montpellier. Maquette : F. Duval ; tél. : 04-67-57-24-37. Imprimerie : JF impression, Montpellier ; tél. : 04-67-27-34-11. Abonnement annuel : 8,50 €.